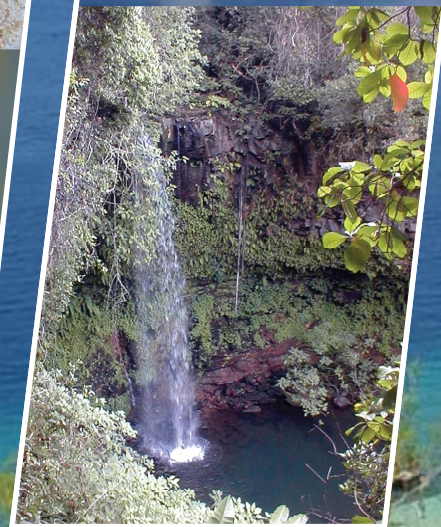




STRATEGIE ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE 2015 - 2025



Decret N° 2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité de Madagascar de 2015-2025



2016



Auteurs de l'ouvrage :

- **RABARISON Harison**
- **RANDRIAMAHALEO Sahoby Ivy**
- **ANDRIAMBELO Fara Mihanta**
- **RANDRIANASOLO Hanitra Lalaina**



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉCOLOGIE, DE LA MER ET DES FORÊTS**

**Décret n° 2016-128 portant adoption de la Stratégie
et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité de
Madagascar de 2015 à 2025**

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 95-013 du 09 Août 1995 autorisant la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Vu la loi n° 2003-032 du 20 novembre 2003 autorisant la ratification du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité ;
- Vu la Loi n° 2013-010 du 12 juin 2013 autorisant la ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique;
- Vu la loi n°2015-003 du 19 février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée ;
- Vu le décret n° 95-695 du 3 Novembre 1995 portant ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Vu le décret n° 2003-1095 portant ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Vu le décret n° 2014 – 794 du 17 juin 2014 portant ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique;
- Vu le décret n°2015-021 du 14 janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2015-030 du 25 janvier 2015, modifié et complété par le Décret n°2016-070 du 02 Février 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2015-092 du 10 février 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts ainsi que l'organisation générale de son Ministère,

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts,
En Conseil du Gouvernement,

DECRETE

Article premier : En application des dispositions générales de la Convention sur la Diversité Biologique et de la Charte de l'Environnement Malagasy actualisée **sont adoptés la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité de Madagascar pour la période 2015 à 2025, annexés au présent décret.**

Article 2 : Des textes réglementaires précisent, en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

Article 3 : Le Ministre d'Etat chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement, le Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de l'Economie et de la Planification, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche, le Ministre de l'Education Nationale, Le Ministre des Travaux Publics, le Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie, le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, le Ministre de l'Eau, de l' Assainissement et de l'Hygiène, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 23 février 2016

**Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement**

Général de Brigade Aérienne Jean RAVELONARIVO

Le Ministre d'Etat chargé des Projets Présidentiels, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Equipeement
RAKOTOVAO Rivo

Le Ministre des Affaires Etrangères
ATTALAH Béatrice

Le Ministre des Finances et du Budget
**RAKOTOARIMANANA François Marie
Maurice Gervais**

Le Ministre de l'Economie et de la Planification
**Général de Corps d'Armée RAVELOHARISON
Herilanto**

Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche par
intérim
RAFIDIMANANA Narson

Le Ministre des Travaux Publics
RATSIRAKA Iarovana Roland

Le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures
HORACE Gatien

Le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer
et de Forêts
BEBOARIMISA Ralava

Le Ministre de l'Elevage
RAMPARANY RAMANANA Anthelme

Le secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense
Nationale chargé de la Gendarmerie
**General de Corps d'Armée
PAZA Didier Gérard**

Le Ministre auprès de la Présidence
chargé des Mines et du Pétrole
LALAHARISAINA Joéli Valérien

Le Ministre de la Justice
RAMANANTENASOA Noëline

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
MAHAFALY SOLONANDRASANA Olivier

Le Ministre de l'Agriculture
RAVATOMANGA Rolland

Le Ministre de l'Education Nationale
RABARY Andrianiaina Paul

Le Ministre du Tourisme, des Transports
et de la Météorologie
ANDRIANTIANA Jacques Ulrich

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
RASOAZANANERA Marie Monique

Le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de
l'Hygiène
NDAHIMANANJARA Bénédicte Johanita

Le Ministre de la Population, de la Protection Sociale
et de la Promotion de la Femme
REALY Onitiana Voahiraniaina

Pour ampliation conforme
Antananarivo, le
Le Secrétaire Général du Gouvernement

FARATIANA Tsihoara Eugène



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



STRATEGIE ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE 2015-2025

Décembre 2015



PRÉFACE

Madagascar s'est engagé à préserver sa biodiversité et accroître ses avantages pour le peuple malagasy en ratifiant la Convention sur la Diversité Biologique en 1997. Afin de mettre en œuvre le Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi, il révisé et met à jour par le présent document ses Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) afin d'en faire un instrument de politique nationale. Il aura commencé d'ici peu à mettre en œuvre cette SPANB actualisée qui se veut être efficace et participative depuis sa conception.

Nous vous convions à la découverte et à la connaissance de sa biodiversité tellement riche et unique au monde, mais qui, en même temps, encourt un grand danger si des mesures ou dispositions bien averties ne soient prises pour arrêter le fléau qui prévaut partout en son sein, ceci face aux besoins toujours croissants de la population malagasy vivant plus ou moins directement aux dépens de ces ressources naturelles qui l'environnement.

Nous espérons que la réalité présentée dans ce document incitera tous les intéressés à chercher ensemble à réduire les différentes contraintes et pressions affectant la biodiversité et à ouvrir de nouveaux horizons afin de promouvoir encore plus la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité. Il s'agit d'allier conservation de la biodiversité et développement économique durable et d'améliorer ainsi la qualité de vie de la population malagasy et l'avenir de la génération future.

Par ailleurs, il faudra aussi une volonté politique forte et une décision bien concertée et réfléchie quant au choix à faire en cas de litiges sectoriels. En effet, la concurrence qui perdure entre la conservation de la biodiversité et les grandes explorations et exploitations minières et pétrolières en certains lieux comme les aires protégées ou autres sites non protégées mais très riches en biodiversité et même concernant les multiples exploitations sauvages et illicites, réclame tous des décisions politiques respectant les principes du développement durable afin de faire face à la pauvreté qui persiste.

Et faisant suite à la crise socio-politique qui sévissait à Madagascar durant ces dernières années, les conséquences plus ou moins désastreuses qui s'ensuivaient restent gravées dans les annales de la biodiversité de Madagascar. En effet, il est connu que l'île continent détient un record du point de vue richesse et spécificité de sa diversité biologique, malheureusement il

détenait aussi celui des exploitations illicites des ressources naturelles surtout durant ladite crise. Actuellement, on peut dire que des efforts pointent à l'horizon pour donner à la biodiversité malagasy le rang et la considération qui devraient lui revenir, tout comme avant. Le retour progressif des bailleurs de fonds et le développement de nouveaux partenariats raviveront sûrement cet élan d'espoir.

Les belles photographies de ce document, qui montrent quelques espèces faunistiques et floristiques révèlent un contraste saisissant qui prévaut entre l'environnement social, politique, économique et culturel et la richesse de la nature qui risque de devenir tout simplement une légende mythique dans quelques années si aucunes mesures ne soient prises de façon urgente dès maintenant. Les aires protégées nouvellement créées pourront n'être plus qu'un lointain souvenir en sachant qu'ils sont pour la plupart la proie des exploitations illicites de bois forestiers et minéraux précieux et où des hommes toujours en quête de terrain pour s'implanter, cultiver ou exploiter ravagent à leur passage les ressources naturelles. En effet, le rythme de dégradation de la couverture forestière actuelle, celle des récifs coralliens et la diminution de la production marine qui entourent la Grande Ile inquiètent plus d'un dans le monde scientifique et environnemental.

Dans le présent document, les objectifs nationaux sont développés en tenant compte des priorités et des capacités de la grande Ile afin de contribuer aux efforts collectifs mondiaux et afin qu'on puisse ensemble atteindre les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité dans son niveau global. Il est question pour le pays d'intégrer la biodiversité dans le processus de la planification, de développement, et de la comptabilité au niveau national. L'intégration de cette stratégie dans la planification nationale et les activités de tous les secteurs est prévue d'avoir des conséquences positives pour la diversité biologique. Ce document est appelé à être actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la Conservation de la Biodiversité à Madagascar. Il est aussi prévu un suivi et une revue de la mise en œuvre de cette SPANB et des objectifs nationaux par rapport aux indicateurs qui y sont déterminés.

Par ailleurs, la perte en biodiversité ne cesse d'augmenter considérablement d'une manière inquiétante sur notre planète. C'est ainsi que toutes les attentions et observations du monde de la Biodiversité sont braquées vers ce Plan Stratégique 2011-2020 et Objectifs d'Aichi. Pour sa part, Madagascar vient juste d'arriver à réviser ses Stratégies et Plans d'actions nationaux. Une étude plus détaillée et plus poussée relative à la Mobilisation des ressources devrait s'ensuivre en extension de la SPANB et servira d'outil efficace jusqu'en 2020 sinon plus.

Il s'agit maintenant de trouver des solutions prédestinées à perdurer, par la mise en place d'une structure institutionnelle forte et efficace et d'avoir dorénavant une volonté politique

manifestée des décideurs et de tous les responsables pour la mise en œuvre de la présente SPANB.

A travers ce document, Madagascar compte participer significativement, comme tout pays partie et membre de la Convention sur la Diversité Biologique, à la lutte pour la réduction significative de la perte en biodiversité et marquer cette « Décennie des Nations Unies pour la biodiversité » par des projets innovants, réalisables et réellement compatibles aux besoins de la population malgache s et par la suite à ceux du monde d'aujourd'hui et de demain.

REMERCIEMENTS

« Ce document est dédié à l'avenir de la Diversité Biologique de Madagascar, avec l'espoir que sa connaissance et sa compréhension conduiront vers des résultats positifs et concourront vers la diminution sinon l'éradication de la perte en biodiversité ».

Tout d'abord nous remercions déjà tous ceux qui vont exploiter le présent document afin de redonner à l'Environnement et à la Biodiversité malagasy la place qu'ils ont toujours tenue au niveau de notre planète.

Tout récemment, et malgré les différentes péripéties qu'elle a dû endurer durant ces dernières années, la biodiversité malagasy fût remise sur son piédestal par les promesses présidentielles de novembre 2014 lors du Congrès Mondial des Parcs à Sydney, et que nous auteurs et éditeurs avons repris pour en faire des grandes lignes à suivre pour la présente SPANB. Ces décisions ont donné un élan à la participation de Madagascar à la course mondiale pour la conservation de la biodiversité et toute l'équipe environnementale en est reconnaissante.

En tant que premier redevable envers la Nation toute entière en termes de gestion de la Diversité Biologique tant terrestre que marine et côtière, national et régional, le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts partage sa profonde gratitude et appréciation à tous Départements sectoriels, Institutions, Organisations nationaux et internationaux, Société civile et personnes ressources individuelles et morales pour leur participation dans la préparation et l'élaboration de cet important document. A l'instar de l'édition de la SNGDB précédente et du cinquième rapport national, la présente Stratégie et Plan d'Actions pour la Biodiversité de Madagascar a largement puisé dans les connaissances de plus de deux cents experts malagasy, de conservationnistes, de scientifiques, de techniciens et responsables dévoués aussi bien les uns que les autres et tous portés par un même élan qui est de vouloir contribuer pour la fabrication de l'édifice. Ce projet n'aurait vu le jour sans la volonté de ces nombreux collègues et collaborateurs, nous les remercions infiniment.

Le Ministère est tout aussi reconnaissant et apprécie les durs travaux et la grande responsabilité du comité de pilotage du projet pour ses directives et ses diverses recommandations. Ce comité a été d'une grande aide en acceptant de prendre le temps de nous prodiguer des précieux conseils et orientations.

Une équipe de coordination fut mise en place au sein du MEEMF pour l'accompagner depuis la conception jusqu'à la finalisation du document. Cette équipe a persévéré dans les efforts pour coordonner et résoudre les différentes contraintes et difficultés pour que ce document soit le plus participatif possible depuis ses débuts. L'équipe de consultance a fait un travail considérable pour gérer les informations. L'équipe de l'assistance technique a mis en œuvre les ateliers nationaux et régionaux qui ont vu la participation de toutes les parties prenantes. Aussi, leur adressons-nous nos sincères remerciements.

Au niveau International, nous remercions extrêmement et également le Global Environment Facility (GEF) pour les différentes formations données pour la préparation de ce document, pour les supports financiers desdites formations, pour les différents conseils nous facilitant l'élaboration du document.

Pour résumer, nous remercions sincèrement tous ceux qui ont aidé à l'élaboration de ce document et particulièrement ceux qui ont commenté les chapitres de cet ouvrage pour son amélioration et surtout participé à sa validation. Et nous réitérons notre grand remerciement à l'endroit de tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce document. Une autre tâche très prometteuse qui est la mise en œuvre de la SPANB nous attend et il en est de même pour l'échéance de 2025 et son évaluation.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	1
REMERCIEMENTS.....	4
TABLE DES MATIÈRES	6
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES ANNEXES	9
ABREVIATIONSet ACRONYMES.....	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	16
CHAPITRE I : INTRODUCTION.....	20
I.1. CONTEXTE.....	20
I.2.VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ.....	22
• Valeur écologique.....	22
• Valeur économique	24
• Valeur sociale	25
• Valeur culturelle	25
I.3. ENGAGEMENT POUR LA RÉPONSE GLOBALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	26
I.4. JUSTIFICATION ET AVANTAGES DE LA RÉVISION DE LA SPANB.....	29
I.5. MÉTHODOLOGIE DE LA RÉVISION	31
CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	34
II.1 POSITION ET CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE MADAGASCAR.....	34
II.2. LES PRINCIPAUX GRANDS ECOSYSTEMES.....	35
II.3. CAUSES ET CONSEQUENCES DE LA PERTE DE BIODIVERSITE	37
II.4.TENDANCES RELATIVES A L'ETAT DE LA BIODIVERSITE	40
II.4.1.TENDANCE DES ECOSYSTEMES.....	42
II.4.2. TENDANCE DES ESPECES	46
CHAPITRE III : POLITIQUE ET CADRE JURIDIQUE	51
III.1. CADRE POLITIQUE RELATIVE A LA BIODIVERSITE	51
III.1.1. STRATEGIE NATIONALE SNGDB 2002	51

III.1.2. STRATEGIE DE RECHERCHE ET INTEGRATION DE LA SCIENCE DANS LA DECISION.....	54
III.1.3. STRATEGIES SECTORIELLES A MADAGASCAR	55
III.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE...	55
III.1.3.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	55
III.1.3.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIE EXTRACTIVE	58
III.1.3.4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ENERGIE	59
III.1.3.5. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISME	59
III.1.3.6. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PECHE ET HALIEUTIQUE.....	59
III.1.3.7. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAU.....	60
III.1.3.8. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	60
III.2. CADRE LEGAL.....	61
III.2.1. LEGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	61
III.2.2. LEGISLATIONS SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	61
III.2.3. DEVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES MARINES ET COTIERES.....	62
III.2.4. LEGISLATION SUR LES AIRES PROTEGEES	62
III.2.5. LEGISLATION SUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	62
III.3. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX	63
III.3.1. CONVENTIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES	63
III.3.2. ACCORDS REGIONAUX.....	64
Chapitre IV : STRATEGIE NATIONALE ET PLANS D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	65
IV.1. VISION DE MADAGASCAR.....	65
IV.2. MISSION.....	65
IV.3. STRATEGIES NATIONALES.....	66
IV.3.1. PRINCIPES DIRECTEURS.....	66
IV.3.2. BUTS, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	67
IV.4. PLANS D' ACTIONS.....	92

IV.5. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA SPANB.....	149
IV. 5.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB	151
IV.5.1.1. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB	151
IV.5.1.2. MECANISME DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB	153
IV.5.1.3. GESTION DES INFORMATIONS ET COMMUNICATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB	154
IV.5.1.4. SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB...	156
IV.5.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	158
IV.5.2.1. INSTITUTIONS PUBLIQUES	158
IV.5.2.2. ACTEURS et/ou INSTITUTIONS NON-ETATIQUES.....	161
IV.5.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE INTER-INSTITUTIONNELLE.....	163
IV.5.4. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	165
CONCLUSION	172
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	175
ANNEXES.....	191

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Madagascar dans le monde	35
Figure 2 : Causes directes et indirectes de la déforestation à Madagascar	38
Figure 3 : Causes directes et indirectes de la surexploitation des espèces sauvages	39
Figure 4 : Les zones humides inventoriées à Madagascar	44
Figure 5 : Les Aires Protégées prioritaires pour la conservation des plantes (2013).....	48
Figure 6 : Zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité	50
Figure 7 : Les Aires Protégées de Madagascar	52
Figure 8 : Les Aires Protégées Marines et Côtières de Madagascar	53
Figure 9 : Les principales cultures à Madagascar	56
Figure 10 : L'élevage à Madagascar.....	57
Figure 11 : Les principales ressources minières à Madagascar.....	58
Figure 12 : Structure organisationnelle de la mise en œuvre de la SPANB	164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ecosystèmes forestiers continentaux de Madagascar	36
Tableau 2 : Evolution de la couverture forestière et taux de déforestation par région entre 1990 et 2010	42
Tableau 3 : Evolution du taux de déforestation de 1990 à 2010 par région (% par an)	43
Tableau 4 : Biodiversité terrestre et des eaux douces de Madagascar	46
Tableau 5 : Objectifs de réalisation de la mise en œuvre	152
Tableau 6 : Objectifs de réalisation du mécanisme de financement.....	153
Tableau 7: Récapitulatif du suivi et évaluation de la mise en œuvre.....	157
Tableau 8: Récapitulatif des besoins en financement relatifs à chaque objectif	170

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Processus MECIE	
ANNEXE 2 : Liste des 122 Aires Protégées de Madagascar	
ANNEXE 3 : Cartographie des sites Koloala	
ANNEXE 4 : Les corridors hotspots de Madagascar	
ANNEXE 5 : Cartographie de superposition des Aires Protégées et blocs pétroliers	
ANNEXE 6 : Zones de Conservation de la Biodiversité et Alliance for Zero Extinction 2013	
ANNEXE 7 : Zones prioritaires pour l'adaptation des espèces en vue de la restauration	
ANNEXE 8 : Production agricole à Madagascar de 2005-2008	
ANNEXE 9 : Evolution des élevages bovins, caprins, porcins et volailles de 2010 à 2013	

ABREVIATIONSET ACRONYMES

ADN	: Acide DésoxyriboNucléique
AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AME	: Accords Multilatéraux Environnementaux
ANAE	: Association Nationale des Actions Environnementales
ANCESM	: Association Nationale du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar
AND	: Autorité Nationale Désignée
ANCR	: Auto-évaluation Nationale des capacités à Renforcer
ANEDD	: Action Nationale pour l'Education au Développement Durable
ANCESM	: Association Nationale du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar
AP	: Aires Protégées
APA	: Accès aux ressources et Partage des Avantages découlant de leurs utilisations
APM	: Aire Protégée Marine
APT	: Aire Protégée Terrestre
APVNSE	: Appui à la Production et à la Vulgarisation de Nouveaux Supports Energétiques
ARPEGE	: Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement
ARSIE	: Association du Réseau des Systèmes d'Information Environnementale
AVG	: Alliance Voahary Gasy
AZE	: Alliance for Zero Extinction
BAP	: Plan d'Action pour la Biodiversité
BBOP	: Business and Biodiversity Offset Program/ Programme de compensation de la Biodiversité
BGCI	: Botanic Gardens Conservation International
BIP	: Biodiversity Indicators Partnership
BV	: Bassin Versant
BVPI	: Bassins Versants et Périmètres Irrigués
CA	: Capitalisation des Acquis
CAZ	: Corridor Ankeniheny-Zahamena
CCC	: Convention sur le Changement Climatique
CCE	: Cahier des Charges Environnementales
CCEE	: Centre Culturel d'Éducation en Environnement
CCNUCC	: Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CEPF	: Critical Ecosystem Partnership Fund
CEPRB	: Centre d'Echange sur la Prévention des Risques Biotechnologiques
CER	: Cellules Environnementales Régionales
CES	: Commerce Equitable et Solidaire
CGD	: Contribution à la Gestion Durable
CHEF	: Commission Hydrocarbure – Environnement – Forêt

CHM	: Clearing House Mechanism / Centre d'échanges en biodiversité
CI	: Conservation International
CIACESM	: Comité Interministériel d'Appui au Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar
CIDST	: Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique
CIFF	: Comité Interministériel Forêt - Foncier
CILDH	: Conventions internationales sur la lutte contre les déversements des hydrocarbures en mer
CIMF	: Commission Interministériel Mines – Forêts
CITES	: Convention Internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLD	: Convention sur la lutte contre la Désertification
CLP	: Comités Locaux de Protection
CMS	: Convention on Migratory Species
CNARP	: Centre National d'Application de Recherche Pharmaceutique
CNCB	: Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité
CNRE	: Centre National de Recherche sur l'Environnement
CNRIT	: Centre National de Recherche Industrielle et Technologique
CNRO	: Centre National de Recherches Océanographiques
CNULD	: Convention de Nations Unies sur la Lutte contre à la Désertification
CCNUCC	: Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COAP	: Code de gestion des Aires Protégées
COBA	: Communauté Locale de Base
COI	: Comité de l'Océan Indien
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
COP	: Conférence of Parties
CR	: En Danger Critique d'Extinction
CSER	: Comité du Suivi Environnemental Régional
CSP	: Centre de Surveillance des Pêches
CTD	: Collectivités Territoriales décentralisées
CTE	: Comité Technique d'Evaluation
CWR	: Crops Wild Relatives
DAPT	: Direction des Aires Protégées Terrestres
DDT	: Dichloro-Diphényl-Trichloroéthane
DBEV	: Département de Biologie et d'Ecologie Végétales
DCBSAP	: Direction de la Conservation de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées
DEAP	: Droits d'Entrée dans les Aires Protégées
DGF	: Direction Générale des Forêts
DGSF	: Direction Générale des Services Fonciers
DRDR	: Direction Régionale du Développement Rural
DREF	: Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts
DRFP	: Département de Recherches Forestières et Piscicoles

DRRC	: Dispositif Régional sur les Récifs Coralliens
DSRP	: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EEE	: Espèces Envahissantes Exotiques
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIA	: Energy Information Administration
EIES	: Etude d'Impact Environnementale et Sociale
EMC	: Ecosystème Marin et Côtier
EN	: En Danger d'Extinction
EPIC	: Etablissement Public à Caractère Industriel
ERE	: Education Relative à l'Environnement
FAO	: Food and Agricultural Office
FAPBM	: Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FFI	: Fauna and Flora International
GBIF	: Global Biodiversity Information Facility / Système mondial d'information sur la biodiversité
GEF / UNEP	: Global Environment Facility / Programme des Nations unies pour l'environnement
GEF-IDA	: Global Environment Facility / International Development Association
GELOSE	: Gestion Locale Sécurisée
GEM	: Grands Ecosystèmes Marins
GEOSS	: Global Earth Observation System of Systems
GERP	: Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates
GIDS	: Gestion Intégrée des Déchets Solides
GIRE	: Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en eau
GIZC	: Gestion Intégrée des Zones Côtières
GSPM	: Groupe des Spécialistes des Plantes de Madagascar
GTSE	: Groupe de Travail intersectoriel et multidisciplinaire en Santé et Environnement
GW	: Global Witness
ICBG	: International Cooperative Biodiversity Groups
IHSM	: Institut Halieutique et des Sciences Marines
IPBES	: Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et le Service de l'Ecosystème
IPGRI	: International Plant Genetic Resources Institute
IUCN	: International Union of the Conservation Nature
JMB	: Journée Mondiale de la Biodiversité
JME	: Journée Mondiale de l'Environnement
JMZH	: Journée Mondiale des Zones Humides
KBA	: Key Biodiversity Areas
LMMA	: Locally Managed Marine Areas
LPE	: Lutte Contre les Plantes Envahissantes
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	: Madagascar Action Plan

MBG	: Missouri Botanical Garden
MDP	: Mécanisme de Développement Propre
MEC	: Mise En Conformité
MECIE	: Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEEMF	: Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts
Min Elv	: Ministère de l'Elevage
MINTOUR	: Ministère du Tourisme
MNP	: Madagascar National Parks
MSBP	: Millennium Seed Bank Partenariat
MTPM	: Ministère chargé des Travaux Publics et de la Météorologie
MW	: MegaWatt
NAP	: Nouvelle Aire Protégée
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
OEMC	: Office de l'Education de Masse et du Civisme
OLEP	: Organe de Lutte contre l'Evènement de Pollution marine par les hydrocarbures
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMNIS	: Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques
ONE	: Office National pour l'Environnement
ONESF	: Observatoire National du Secteur Forestier
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONTM	: Office National du Tourisme à Madagascar
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OSC	: Organisation de la Société Civile
OVM	: Organisme Vivant Modifié
PADR	: Plan d'Action pour le Développement Rural
PAFAF	: Programme d'Appuis Financiers pour les Associations des Femmes
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAN	: Plan d'Action National
PANA	: Plan d'Action Nationale d'Adaptation
PAN-SD	: Plan d'Action National – Stratégie Décennale
PAPs	: Populations Affectées par le Projet
PBZT	: Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza
PCD	: Plan de Développement Communaux
PDDA	: Plan de Développement Durable de l'Aquaculture
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PEDD	: Programme Environnemental pour le Développement Durable
PEID	: Petits Etats Insulaires en Développement
PErEDD	: Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable
PFL	: Produits Forestiers Ligneux
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux

PGEDS	: Plan de Gestion Environnementale et de Développement Social
PGESS	: Plan de Gestion Environnementale et Sauvegarde Sociale
PGME	: Programme Germano-Malagasy pour l'Environnement
PGRA	: Plan de Gestion des Réfrigérants Actualisée
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLAE	: Programme de Lutte Anti-Erosive
PN	: Parc National
PNAEPA	: Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement
PNAT	: Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PNE	: Politique nationale sur l'Environnement
PND	: Plan National de Développement
PNLCC	: Plan National de lutte contre le Changement Climatique
PNUD	: Programme National de l'Union pour le Développement
PNUE	: Programme National de l'Union pour l'Environnement
POPs	: Polluants Organiques persistants
POWPA	: Program of work on Protected Areas
PREE	: Programme d'Engagement Environnemental
PSA	: Programme Sectoriel Agricole
PSAEP	: Programme Sectoriel Agriculture Elevage et Pêche
PSE	: Paiements des Services Environnementaux
PSEA	: Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement
PSNA	: Politique et Stratégie Nationales de l'Assainissement
PSS	: Plan de Sauvegarde Social
QMM	: Qit Madagascar Minerals
RAMP	: Réseau des Aires Marines Protégées
RBG	: Royal Botanical Garden Kew
REDD	: Reduced Emissions from Deforestation and Dégradation
REEM	: Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar
REPC	: Réseau des Educateurs et Professionnels en Conservation de la biodiversité
RPGAA	: Ressources Phytogénétiques destinées à l'Agriculture et à l'Alimentation
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SAICM	: Strategic Approach to International Chemicals Management
SAPM	: Système des Aires Protégées de Madagascar
SCAT	: Schéma Communal de l'Aménagement du Territoire
SNGDB	: Stratégie Nationale pour la Gestion Durable des Ressources
SNGF	: Silo National des Graines Forestières
SNR	: Stratégie National de Recherche Scientifique
SPANB	: Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
SPE	: Service de la Préservation de l'Environnement
SRAT	: Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire

SSP	: Species Survival Program
STD	: Service Territorial Déconcentré
SWIOFP	: South West Indian Ocean Fisheries Project
TBE	: Tableau de Bord Environnemental
TGRN	: Transfert de Gestion des Ressources Naturelles
TIRPAA	: Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VU	: Vulnérable
WAVES	: Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services
WIOMER	: Western Indian Ocean Marine Ecoregion
WWF	: World Wild Fund for Nature
ZEE	: Zone Economique Exclusive
ZIT	: Zone d'Intérêt Touristique
ZCC	: Zone Critique pour la Conservation
ZPC	: Zone Prioritaire pour la Conservation

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Madagascar abrite environ 5 % de la biodiversité mondiale et est en même temps un pays à vocation agricole dont l'économie des ménages est majoritairement rurale. L'économie du pays en général, repose sur les espèces faunistiques et floristiques qui constituent les matières premières pour ses activités de production. Ce qui justifie la place à donner aux valeurs de la biodiversité malagasy dans son milieu écologique, son économie, sa société et sa culture.

Les fonctions écologiques et les services des écosystèmes qui garantissent le bien-être et le développement socio-économique de la population humaine sont menacées par la déforestation, la dégradation des habitats naturels, les érosions terrestres et côtières, la diminution accélérée des ressources naturelles et la disparition des espèces endémiques.

Concernant la faune, celle-ci a toujours été menacée par la combinaison des pressions humaines, le changement climatique, la dégradation et la conversion des forêts en terres agricoles, la chasse illégale et le trafic international. Et le nombre des mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons a diminué considérablement, il en est de même pour les lémuriens.

Les causes et conséquences de la perte en biodiversité sont multiples, et dans la plupart des cas elles sont liées à des pratiques de développement économique à impacts négatifs sur la biodiversité telles que l'agriculture sur brûlis, les pressions de pâturage, la collecte de bois d'énergie et charbon, les exploitations minières et autres exploitations illégales et/ou abusives des ressources naturelles. La protection des habitats des ressources halieutiques et marines connaît aussi des difficultés liées à la disponibilité et l'application de textes règlementant les activités autour de ce secteur.

L'impact du changement climatique tel que le blanchiment des coraux, l'érosion des plages et des écosystèmes côtiers, la surexploitation des ressources aquatiques, marines et côtières entraînent la dégradation de l'écosystème marin. Pour ce qui est des zones ou écosystèmes humides, on note une tendance forte vers leur transformation en rizières pour accompagner les besoins sans cesse grandissants de la population. Quant aux zones de mangroves, non seulement, les feux de brousse et les feux de forêts survenant très fréquemment sur les hautes terres provoquent l'ensablement et la sédimentation des mangroves, mais ces dernières sont également englouties par l'intensité des cyclones et la montée de la mer ainsi que par l'exploitation abusive de leur bois.

Par ailleurs, l'apparition des exploitations minières à grande échelle et des hydrocarbures figurent parmi les principales causes de la déforestation et de la dégradation forestières. De même, Madagascar est à l'aube de devenir un pays pétrolier étant donné l'importance en hydrocarbure de ses bassins sédimentaires. Sans aucun doute, ce projet peut apporter d'importants changements sur la structure de l'économie du pays tout en amenant une série de négativités sur son environnement et sa biodiversité. C'est ainsi que dans cette perspective, la grande île se prépare pour les enjeux et défis liés à la mutation de son économie tout en se voulant respectueux de l'environnement.

Malgré les efforts de conservation de grande envergure comme le Système des Aires Protégées de Madagascar et la vision paysage terrestre et marin, les menaces sur la perte en biodiversité restent préoccupantes. D'où l'urgence des actions pour lutter contre la prédominance du secteur informel comme l'exploitation forestière illicite, l'exploitation minière artisanale, les ruées vers l'or et autres pierres précieuses dans les zones protégées, la faible participation des femmes au développement, l'exploitation irrationnelle des ressources de la pêche et de l'aquaculture - et le taux de pauvreté relativement très élevé de la population vivant autour des aires protégées. Une autre situation négative est la faiblesse de l'administration en charge de la biodiversité en termes d'investissement financier dans ce domaine, et donc de son impuissance pour faire valoir efficacement son rôle régalién.

Le présent document SPANB programmé pour 2015 à 2025 s'est focalisé sur 5 buts stratégiques tournant autour des points qui suivent :

- La conscientisation sur la valeur de la biodiversité, les causes de son appauvrissement et les conséquences de sa destruction sur le plan écologique, économique et culturel et visant notamment la sensibilisation, la communication et l'éducation des décideurs, des planificateurs de l'économie nationale, des jeunes et du public en général. Cela sera accompagné du partage des connaissances et de la base de la science relative à la biodiversité pour le guidage des prises de décision ainsi que pour susciter les investissements pour la conservation de la biodiversité ;

- La réduction au maximum des pressions directes exercées sur la diversité biologique en s'attaquant aux principales causes et ce par le développement de stratégies diverses. L'utilisation durable est à encourager par le biais d'une bonne gouvernance, d'une gestion rationnelle et d'une réduction de la perte ou dégradation des habitats et des écosystèmes ;

- Le besoin d'amélioration et de valorisation de l'état de la diversité biologique par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique comme la création et

gestion d'aires protégées terrestre d'au moins 10% de la superficie de ses écosystèmes et de 70% des zones marines et côtières ;

- Le renforcement des avantages tirés de la diversité biologique pour tous et des services fournis par les écosystèmes dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité. Des activités comme la restauration d'au moins 15% des zones dégradées, la lutte contre la désertification et la mise en vigueur du protocole de Nagoya pour un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques figurent aussi parmi les grandes activités proposées ;

- Et le renforcement de la mise en œuvre d'une SPANB efficace au moyen d'une planification participative de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, et d'une mise en place des systèmes pour protéger les connaissances traditionnelles et pratiques des communautés locales.

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel et l'intégration du capital naturel dans la planification nationale sont essentielles pour l'articulation de la biodiversité et du développement économique. C'est ainsi qu'on y note les besoins - d'intégrer les actions de lutte contre le changement climatique et les catastrophes naturelles dans la promotion d'une économie résiliente - de gérer et valoriser la biodiversité et les aires protégées - d'aménager les bassins versants - de gérer les feux - de lutter contre les trafics et exploitations irrationnelles des ressources naturelles.

Mais ce capital naturel connaît un début d'épuisement, ce qui a amené son intégration dans le processus de planification du développement économique et social et du système de la comptabilité nationale (projet WAVES).

Il s'agit plus que jamais d'entretenir et de raffermir les liens et les synergies entre toutes les parties prenantes pour une vision commune sur la diminution de la perte en biodiversité malagasy. La mise en place d'un ensemble de réformes structurantes ainsi que la réalisation immédiate d'actions et mesures urgentes et à impacts rapides sont également évoquées. Et le Comité national sur la biodiversité et les Unités régionales vont permettre à un grand nombre de personnes issues de différents secteurs et domaines à se concerter et à participer aux prises de décisions tant sur la SPANB que sur les actions respectives de chaque secteur et concernant la biodiversité.

De même, le présent document propose quelques occasions appropriées afin d'exploiter la synergie entre les différentes conventions et faire progresser les objectifs communs. Cet élan

pourrait servir de base pour la mise en œuvre cohérente des activités de l'ensemble des conventions portant sur la biodiversité.

Pareillement, les autres secteurs ayant des actions sur la biodiversité sont aussi incités à entreprendre des démarches pour aligner leurs stratégies avec le Plan stratégique pour la biodiversité 2015-2025 pour Madagascar et les Objectifs d'Aichi (2011-2020) en s'ouvrant par exemple à des orientations pour des mécanismes de financement nouveaux et innovants pour la biodiversité tels que la réforme fiscale environnementale, les paiements pour les services écosystémiques (PSE), les compensations pour la biodiversité et les marchés pour les produits verts.

Quant à la gestion des informations et communication, sa constitution par le réseau de contributeurs et d'utilisateurs du Centre d'échanges en biodiversité (CHM) déjà mis en place est prévue. Ce réseau est formé par les mêmes groupes thématiques du récent 5^{ème} Rapport National et de la présente SPNAB. Il s'agit aussi de s'attendre à des nécessités de réorientation et/ou de reconsidération des priorisations et des interventions selon les nouveaux contextes.

Par ailleurs, le mécanisme de financement est basé sur des mobilisations nationales (financement public et fondations nationales) et appuyé par les partenaires internationaux et ses agences d'exécution, ainsi que par les coopérations multilatérales et bilatérales. Beaucoup de coopérations sont ainsi à développer pour une participation significative et une augmentation des financements pour la gestion de la biodiversité.

La première tentative d'estimation de la mise en œuvre de la présente SPANB s'élève à 203,20 Millions USD jusqu'en 2025 et dont la majeure partie concerne la création et la gestion des aires protégées tant terrestres que marines et côtières. En effet, Madagascar a toujours misé sur les aires protégées pour pouvoir reconquérir en même temps la plus grande quantité d'espèces et les meilleures zones de représentativité possible de la biodiversité malagasy.

CHAPITRE I : INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE

Madagascar, figure parmi les 10 hotspots de la diversité biologique mondiale. Le patrimoine naturel unique de Madagascar est sévèrement menacé de disparition par les activités anthropiques. Les activités sectorielles pour le développement socio-économique durable dépendent effectivement des biens environnementaux et services écologiques fournis par différents écosystèmes. La forêt naturelle qui couvrait originellement la majeure partie de l'île disparaît très rapidement. Si en l'an 2005, sa couverture forestière fût évaluée à 9 450 000ha, en l'an 2013 elle n'est plus qu'environ 8 490 000ha (*Source ONE - Traitement d'images satellites*).

Au cours des dernières années, des progrès énormes ont été réalisés concernant les études approfondies, la conservation et l'avenir de l'ensemble de la biodiversité de Madagascar. C'est ainsi que, dans le cadre de la concrétisation des engagements pris, en tant que pays parti de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), pour résoudre la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes naturels à Madagascar, le principal outil de conservation de la biodiversité, « La Stratégie Nationale et les Plans d'Actions Nationaux » est élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts avec tous ses partenaires dans le secteur de la biodiversité, en collaboration avec les autres secteurs économiques et de développement.

Cet outil constitue le cadre global qui permet de relever les défis exigeant une gestion prudente pour guider et orienter la planification et la gestion de la biodiversité à Madagascar.

Un des rares pays riches du point de vue de sa biodiversité, Madagascar doit prendre soin de son capital naturel et le gérer de manière prudente à travers l'utilisation durable et équitable de sa biodiversité au profit de tous ses citoyens.

L'exploitation irrationnelle de sa biodiversité et la perte des services écosystémiques constituent une grande menace à la réalisation de ses politiques forestières et de sa biodiversité. Les processus écologiques et la diversité biologique de Madagascar sont des atouts économiques de première importance. La protection des écosystèmes naturels permet le maintien des fonctions écologiques primaires, comme la restitution progressive et continue de l'eau. La protection des sols qui en découle évite les problèmes qui affectent maintenant de façon chronique l'économie du pays comme l'ensablement des périmètres agro-rizicoles, des infrastructures portuaires, des infrastructures hydroélectriques, les affaissements routiers,...

Ayant adhéré à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), en vue de protéger cette richesse en diversité biologique, Madagascar se doit d'établir un outil de gestion adéquat,

conformément au Plan Stratégique pour la biodiversité 2011-2020, adopté lors de la dixième Conférence des Parties (CdP-10) de cette même CDB. Celui-ci constitue le cadre général pour les conventions relatives à la biodiversité et le système des Nations Unies en général. Le secteur de la biodiversité, en collaboration avec les autres secteurs économiques et de développement élaborera ainsi ces outils qui constitueront le cadre global permettant de relever les défis exigeant une gestion prudente pour guider et orienter la planification et la gestion de la biodiversité à Madagascar. Un consensus textuel pour régler les différends entre les codes sectoriels notamment en termes de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles est à établir.

Ainsi, la Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) sont les principaux instruments de mise en œuvre de la CDB au niveau national et de nombreux pays Parties sont en train d'élaborer ou de mettre à jour leur SPANB respectif et d'y intégrer de nouveaux objectifs et indicateurs nationaux, alignés au Plan Stratégique et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les données et informations recueillies auprès des différents acteurs et parties prenantes régionaux et nationaux constituent les principaux éléments de base nécessaires ayant servi à l'élaboration de la SPANB de Madagascar et ce pour l'application du « Plan Stratégique 2011-2020 et des 20 Objectifs d'Aichi de la diversité biologique et les mesures prioritaires à prendre en considération ». Ainsi, ce document SPANB décrit les enjeux stratégiques liés aux contraintes et opportunités relatives aux différents aspects politiques, administratifs, techniques, biologiques et écologiques, socio-économiques, juridiques, gouvernance environnementale y compris le mécanisme de financement des programmes d'activités sur la conservation de la biodiversité. L'analyse synoptique de ces enjeux stratégiques a permis d'étoffer les objectifs stratégiques nationaux et de mettre en œuvre les Objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique par rapport à ce plan.

Concernant le cadre juridique, la loi relative à la Charte de l'environnement et le Code de Gestion des Aires Protégées (COAP) fournissent ensemble un cadre pour assurer la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles à Madagascar.

Le présent document montre l'évolution de l'état de conservation et/ou la tendance écologique de la biodiversité permettant d'identifier des zones critiques prioritaires pour des actions appropriées de gestion et de conservation de cette biodiversité unique.

Cette évolution est essentiellement régressive due, entre autres, à la réduction de la superficie des habitats naturels, la surexploitation des ressources naturelles et à la mauvaise gouvernance surplombée par la corruption grandissante, à la prolifération des espèces envahissantes, au changement climatique et à l'exploitation minière et l'exploration pétrolière non contrôlées. La tendance négative de la biodiversité est accentuée par les activités anthropiques quotidiennes, devenues difficilement gérables vu la situation économique relativement fragile.

Pour faire face à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes naturels, le présent document décrit aussi toutes les mesures axées effectivement sur les deux outils de travail de réglementation et de planification de gestion de la biodiversité.

Un autre élément important de cette SPANB pour les nouvelles générations, est le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs nationaux, afin de guider leur mise en œuvre et de faciliter la préparation des rapports nationaux. Un tel outil devrait donc mettre en place un système de suivi des engagements réciproques de tout un chacun dans la conservation de la biodiversité.

I.2.VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Madagascar dispose d'une grande richesse en matière de diversité biologique et cette mégadiversité est reconnue par la planète entière. Et c'est ainsi que la Grande île figure parmi les priorités mondiales en termes de conservation et d'investissement.

Au niveau national, cette méga diversité est d'une importance capitale pour le peuple malagasy et constitue un support de développement durable dans le domaine économique, socio-culturel, environnemental et scientifique. En effet, le capital naturel du sous-sol, la richesse floristique et faunique, la multitude de variantes d'écosystèmes aussi bien terrestres qu'aquatiques, la population jeune, les vastes espaces non exploités, etc., sont des atouts pour conduire à un développement certain, à une amélioration des conditions de vie et aux sources du bien-être de la population malagasy.

- **Valeur écologique**

La diversité biologique fournit et assure plusieurs biens et services environnementaux ainsi que le fonctionnement des écosystèmes, tout en appuyant l'amélioration des conditions de vie des habitants et le développement durable. L'importance de ces services écologiques est observée depuis les écosystèmes plus en amont situés sur la ligne de partage des eaux jusqu'aux écosystèmes en aval relatifs aux zones marines et côtières de l'île.

Les différents types de formations végétales naturelles et/ou modifiées des différents bassins versants assurent le fonctionnement hydrologique, la fixation des sols et préviennent également l'érosion et la sédimentation. Par ailleurs, les formations végétales jouent des fonctions majeures dans la régulation des gaz atmosphériques et constituent des habitats et des sources de nourriture pour les populations animales. Les forêts naturelles d'altitude constituent des régulateurs des régimes hydriques (*Razafimamonjy, 2001*).

Les zones humides constituent un des « puits » ou réservoirs de carbone et jouent un rôle de régulateur d'eau en cas d'inondation ou de sécheresse (*Convention de Ramsar, résolutions X.24 de Changwon, 2008*).

Les milieux marins et côtiers présentent des valeurs écologiques. Il s'agit pour les mangroves de jouer un rôle dans le captage de sédiments en amont (à titre d'exemple : le cas de l'envasement de l'estuaire de Bombetoka) et dans la protection du littoral contre l'agression des vagues marines (zone côtière à Morondava). Les récifs jouent un rôle prépondérant dans la protection littorale, constituent un habitat pour plusieurs espèces et contribuent au captage de carbone. Les herbiers marins sont source de nourriture et constituent des habitats pour différentes espèces de faune marine (Dugong, Tortues marines, Poissons, Invertébrés, etc.).

Les espèces animales jouent des rôles fondamentaux dans le mécanisme du fonctionnement écologique au sein des écosystèmes : rôles dans le réseau trophique (en étant des prédateurs, proies, détritivores ou omnivores). Des espèces frugivores ou nectarivores comme certains insectes, lémuriens, oiseaux et chauves-souris, jouent un rôle important dans le rendement de la production agricole, la pollinisation et la régénération forestière (*Prum & Razafindratsita, 2003 ; Razafindratsita & Zack, 2009*).

Les plantes assurent et agissent entre autres dans :

- La photosynthèse en assimilant le gaz carbonique de l'atmosphère : régulation des gaz atmosphériques affectant le climat ;

- La fixation d'azote atmosphérique (notamment par les espèces de Légumineuses) ;

- La conservation des sols et des eaux en entretenant le cycle hydrologique et en luttant contre l'érosion ;

- La banque génétique qui constitue une source d'informations et de matériels pour une production durable et rentable. En effet, durant la dernière décennie le Programme Millenium Seed Bank (SNGF-RBG KEW) a réussi à conserver en banque de gènes 28 % de la flore de Madagascar dont des espèces menacées ;

- L'habitat et la nourriture pour les animaux : les espèces de plantes qui assurent l'alimentation de certaines espèces animales constituent des espèces clés, cas de *Canarium* spp. pour l'alimentation des lémuriens, *Ficus* spp. pour l'alimentation de la faune frugivore ; d'autres espèces servent d'abris, de nichoirs (Amphibiens pandanicoles qui vivent sur des espèces de plantes : *Pandanus* spp.) et de lieu de ponte pour de nombreuses espèces animales (par exemple, *Mantella aurantiaca* passe le stade adulte de son développement dans la forêt adjacent au marais de ponte). Leur disparition entraînera des changements majeurs dans le fonctionnement de l'écosystème.

Les micro-organismes sont des éléments vivants très actifs dans les équilibres biologiques des écosystèmes forestiers, agricoles et herbacés au niveau de la rhizosphère ou du sol végétal. En effet, ils sont les décomposeurs naturels de déchets organiques (troncs,

branches, feuilles mortes, cadavres d'animaux, ...) dont le processus de minéralisation est également assisté par diverses catégories de micro-organismes (champignons saprophytes lignivores, limnivores et cellulolytiques, bactéries nitrifiantes et autres).

Certains champignons et micro-organismes (champignons mycorrhiziens, bactéries rhizobiennes) vivent en symbiose avec des végétaux. Cette association est vitale pour les deux partenaires (exemples pour la mobilisation et la fixation des principaux nutriments minéraux (azote, phosphore, potassium) nécessaires à l'assimilation chlorophyllienne des plantes et à l'approvisionnement en hydrates de carbones indispensables à la croissance des micro-organismes).

• Valeur économique

Madagascar dispose d'un capital naturel unique au monde et diversifié permettant la promotion et le développement de nombreuses filières: agriculture, élevage, pêche, industries extractives, tourisme etc, se traduisant par la disponibilité des matières premières au vu du développement économique. Cette richesse à dominance capital naturel connaît un début d'épuisement pénalisant les générations futures.

Toutefois, des mesures ont été prises. Ayant ratifié la Convention Internationale sur le commerce des espèces de flore et de faune sauvages (CITES), Madagascar figure parmi les pays au monde qui a transformé sa biodiversité en capital économique. De par sa grande richesse et sa méga diversité, ce capital est devenu très important pour le pays. Nombreuses espèces de faune et de flore sont valorisées au niveau du commerce international.

Les exportations de Madagascar (produits transformés et dérivés compris) n'ont cessé de croître de 2008 à 2011, pour une valeur de MGA 724,79 milliards en 2008 à 1 018,58 milliards en 2011 (*Source : MEEMF, 2012*). Ces exportations constituent une source de revenu pour les communautés locales et les opérateurs travaillant dans les filières et elles se trouvent à l'origine des rentrées de devise importantes pour la caisse de l'Etat.

Par ailleurs, la valorisation de la biodiversité aussi bien animale que végétale dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie, dans le commerce intérieur, ainsi que dans l'écotourisme constitue des ressources économiques non négligeables pour la société malagasy.

De nombreuses espèces sauvages menacées sont inscrites dans les annexes de la Convention CITES. Des amphibiens, des reptiles et des oiseaux ainsi que des espèces de flore (Orchidées, Palmiers, etc.) dont récemment celles de bois précieux malagasy (*Dalbergiaspp.* et *Diospyros spp.*) et des plantes succulentes (Crassulacées, Apocynacées, Anacardiacees, Burseracées, Asphodelacées, etc.) figurent dans ces annexes CITES.

Considérant les services écosystémiques que notre méga diversité nous procure, Madagascar a mis en place la compensation carbone qui permet de générer des « crédits carbone » dont les revenus devront être versés au profit des communautés locales. Des outils ont été élaborés pour améliorer les méthodologies et les techniques de quantification de carbone qu'on compte harmoniser et être adoptées par tous en vue d'un prix meilleur. Il en est de même pour le partenariat mondial WAVES (Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services) qui pourrait constituer un levier pour la promotion du Paiement des Services Environnementaux (PSE) dans la mesure où les ressources seront désormais valorisées et comptabilisées dans un système de comptabilité nationale et que les allocations budgétaires seront proportionnelles aux valeurs des capitaux naturels créés.

Par ailleurs, les ressources génétiques et leur valorisation par l'intermédiaire de la ratification du protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources devraient se joindre au développement économique recherché.

- **Valeur sociale**

Depuis toujours, la biodiversité et les ressources naturelles ont fourni à la population malagasy, matériaux de construction, combustibles domestiques, remèdes et médecines traditionnelles et emplois.

Les biens et ressources naturelles offerts par une diversité d'espèces procurent aux habitants une sécurité alimentaire et la santé. Il s'agit de moyens de subsistances locaux et de maintien du développement des secteurs de productions.

L'agrobiodiversité est l'un des volets abordés dans le récent cinquième Rapport National de la CDB (2014). En effet, nombreuses espèces végétales (introduites ou non) comme la vanille (*Vanilla fragrans*), le maïs (*Zeamays*), l'arachide (*Arachushypogea*), le cacao (*Theobromacacao*), , le poivrier (*Pipernigrum*), le riz (*Oryzasativa*), le caféier (*Coffeaspp.*), les « haricots » (*Vignaspp.*), les doliques (*Dolichoslablab*), les ignames (*Dioscoreaspp.*), et bien d'autres sont cultivées sur la Grande Ile. Il en est de même pour les espèces animales domestiques telles que les bovins, les volailles, les poissons, etc. Ces espèces qui sont fournies par la biodiversité constituent la base de notre alimentation et une source de revenu importante.

Un paramètre à considérer est donc la question de biosécurité pour équilibrer toutes sortes d'introduction de nouvelles espèces et/ou organismes vivants modifiés et les espèces autochtones.

- **Valeur culturelle**

La vie quotidienne de la population malagasy est intimement liée aux ressources naturelles. Nombreux sont les us et coutumes qui sont ancrés dans nos traditions et qui sont

encore suivis par les tribus. Citons par exemple le cas des lieux où se pratiquent des rites sacrés. Il s'agit en général des forêts, des lacs, des arbres, des grottes, des chutes d'eau, des massifs rocheux, etc...

D'autres considérations viennent des origines, des ancêtres et des croyances, comme c'est le cas pour les espèces de lémuriers et de certains serpents qui sont tabous et que l'on ne doit en aucun cas les tuer.

Ces tabous qui ont forgé le paysage naturel de Malagasy, ont aidé aux sauvegardes des espèces et de certains écosystèmes et sites particuliers.

Il en est de même pour les calendriers culturels et calendrier de pêche qui sont gérés de façon traditionnelle au niveau des populations locales. Par des savoirs traditionnels et locaux, les riverains ont su élaborer des programmes précis de mise en culture des champs, d'ouverture/fermeture de pêche.

I.3. ENGAGEMENT POUR LA RÉPONSE GLOBALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 de la CDB, de sa vision et de sa mission, des cinq Buts Stratégiques et des 20 Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité, a rappelé que la Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) étaient les principaux instruments de mise en œuvre de cette convention au niveau national et a souligné quelques-unes des synergies qui existent entre les différents Accords Multilatéraux Environnementaux (AME). Il a fourni un aperçu des résultats d'un rapport montrant comment les objectifs de la CITES, de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et de la CMS (Convention on Migratory Species ou Convention sur les Espèces Migratrices) contribuent aux Objectifs d'Aichi.

La stratégie nationale sur la biodiversité de Madagascar devrait ainsi tenir compte et prendre en considération les faits importants suivants :

- Le besoin effectif des populations malagasy en matière de biodiversité ;
- Le caractère multidimensionnel du développement ;
- L'amélioration notable du vécu quotidien du peuple Malagasy et notamment des couches les plus vulnérables.

De l'analyse de ces faits, il découle qu'il faut bâtir un nouveau Madagascar, un Madagascar fort qui pourra ainsi léguer aux générations futures un pays apaisé, uni et prospère, qui aura réussi à devenir un leader mondial de la valorisation et de la préservation de son

immense capital naturel en se basant sur une croissance forte et inclusive au service du développement équitable et durable de tout son territoire.

En effet, toute la stratégie socio-économique de Madagascar repose, en tout premier lieu, sur ce capital naturel unique au monde et diversifié permettant le développement de nombreuses filières : agriculture, élevage, pêche, forêt, industries extractives, tourisme, etc...

Toutes ces filières constituent également des secteurs stratégiques qui prennent de plus en plus d'intérêt dans les programmes de développement socio-économique du pays. Ce sont des secteurs qui utilisent comme matière première la diversité des paysages et des écosystèmes naturels. C'est dire combien le développement socio-économique de Madagascar est tributaire de ce capital naturel (Terres, Eaux et Formations Végétales), que notre pays se doit, par conséquent, de conserver, d'utiliser et d'en assurer la pérennité, tout en continuant, à profiter de ses avantages.

Une stratégie, pour être efficace, devrait donc tenir compte des besoins des populations et des communautés locales en biodiversité et, en même temps, de la nécessité de préservation et de la conservation de cette biodiversité.

Pour préserver et conserver cette biodiversité, la stratégie devrait adopter les pratiques de bonne gouvernance liées à la concertation, la coordination et le concours des différents intervenants publics et privés, ainsi que la coopération internationale avec d'autres pays et des organismes internationaux.

La stratégie et les plans d'actions nationaux devraient s'intéresser à divers écosystèmes nationaux tels que les domaines terrestres, les milieux marins et côtiers et les zones humides. Ils offrent également une importance capitale aux espèces endémiques menacées et/ou migratrices aussi bien végétales qu'animales y compris les ressources phylogénétiques, les microorganismes et les races animales autochtones.

Le lien entre l'amélioration de l'état de conservation de la biodiversité et celle des conditions de bien-être humain et la réduction de la pauvreté devrait être mis en avant. Il en est de même pour la considération de l'approche genre dans les activités prévues.

Certaines mesures d'accompagnement telles que la législation, la sensibilisation, l'éducation, la recherche scientifique, la coordination et la coopération, jugées incontournables devraient avoir leurs parts d'intérêt dans cette stratégie et ces plans d'action.

Il est important ensuite de décrire les étapes de la mise à jour des SPANB et le rôle des indicateurs tout en mentionnant les décisions pertinentes de la Conférence de Parties (CdP) et la liste indicative des indicateurs adoptée lors de la 11^{ème} CdP comme cadre flexible pour les Parties. Les informations sur les indicateurs et outils disponibles peuvent être consultés sur le site web de la CDB (<https://www.cbd.int/sp/indicators/>) et sur celui du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (www.bipnational.net).

Ainsi, les opportunités de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles peuvent être résumées comme suit, sans être pour exhaustif pour autant :

- La connaissance de la biodiversité et de sa valeur, tant scientifique et écologique que sociale et culturelle ;
- La valorisation de la biodiversité et l'évaluation de la valeur des services écosystémiques ;
- La mise en place des Aires Protégées tant terrestres que marines et côtières et l'extension des efforts de conservation au-delà des limites des Aires Protégées;
- La conservation et la gestion durable des zones humides ;
- La conservation des espèces autochtones et endémiques, y compris les espèces migratrices, par les divers stratégies et plans d'actions relatifs aux espèces particulières ;
- La conservation des espèces natives et des ressources génétiques ;
- Les différents projets d'adaptation et d'atténuation relatifs au changement climatique et/ou global;
- L'existence des politiques et législations environnementales, stratégies et plans d'actions sectoriels ;
- La gouvernance des ressources naturelles ;
- Le Transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales – cogestion de la biodiversité ;
- L'implication de la société civile dans la conservation de la biodiversité ;
- L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement dans chaque secteur - Cellule Environnementale ;
- La mise en œuvre de l'APA (Accès et Partage des Avantages) ;
- La valorisation des acquis du REPC (Réseau d'Éducateurs et de Professionnels de Conservation intégrant l'adéquation des capacités techniques et du besoin de conservation de la biodiversité) ;
- La mise en œuvre du processus WAVES ;
- La Ratification et/ou mise en œuvre des 17 conventions internationales et des accords régionaux.

I.4. JUSTIFICATION ET AVANTAGES DE LA RÉVISION DE LA SPANB

Le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, adopté lors de la dixième Conférence des Parties (CdP-10) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), constitue le cadre général pour les conventions relatives à la biodiversité et le système des Nations Unies en général. Comme étant les principaux instruments de mise en œuvre de la CDB au niveau national, de nombreuses Parties sont en train d'élaborer ou de mettre à jour leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et d'y intégrer de nouveaux objectifs et indicateurs nationaux, conformément au Plan Stratégique et aux 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Effectivement les avantages de la SPANB se focalisent sur les options suivantes :

- La SPANB est développée pour sensibiliser à l'unique biodiversité du pays et à la valeur que celle-ci représente pour la population ainsi qu'aux mécanismes de gestion qui peuvent assurer sa conservation et son utilisation durable ;
- La SPANB est élaborée pour éclairer la planification, la gestion des ressources naturelles biologiques et l'évaluation d'impacts environnementaux dans le but de promouvoir un développement écologique durable ;
- La SPANB constitue un matériel promotionnel qui est utilisé pour mieux faire connaître les différents instruments juridiques et politiques pour la conservation de la biodiversité et encourager leur mise en œuvre ;
- La SPANB constitue un cadre solide pour l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les politiques, les projets, les activités courantes des autres secteurs, et pour la prise de décision à travers un certain nombre de secteurs de production, dont l'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme et la mine ;
- La SPANB constitue également un outil d'interaction avec d'autres secteurs et offre un cadre rationnel et constructif propice à l'engagement de ces derniers dont les intérêts diffèrent de ceux du secteur de la biodiversité ;
- La SPANB offre aux planificateurs et décideurs de l'aménagement du territoire de réelles opportunités de prendre des décisions spatiales qui maximisent la prévention des risques, réduisent la perte de la biodiversité et maintiennent les services écosystémiques ;
- Egalement, la SPANB offre des opportunités la plus stratégique pour intégrer les possibilités et les contraintes en matière de biodiversité dans les processus de planification et de prise de décision concernant l'utilisation des terres au niveau local ;

- La SPANB contribue considérablement à assurer l'accès aux outils de planification de la biodiversité à un grand nombre d'utilisateurs en mettant à leurs dispositions le maximum de données.

Sur le plan national, une prise en considération de l'aspect biodiversité est notée. Toutefois, le manque de certains aspects de dynamique et/ou de changement des systèmes biologiques et écologiques a été constaté. Tel est le cas pour la biodiversité sauvage et ressources agricoles, piscicoles et halieutiques, pastoralisme, ressources marines et côtières, ressources génétiques valorisables, etc.

Les enjeux ci-après ont été aussi notés :

- Problème de financement durable ;
- Problème d'éducation environnementale ;
- Trafic, exploitation et commerce illicite des ressources naturelles ;
- Utilisation non durable des ressources naturelles ;
- Problème lié à la gestion de l'énergie ;
- Chevauchement des permis miniers et blocs pétroliers licites avec les aires protégées ;
- Développement du mécanisme sur le PSE ;
- Gestion des pollutions (réduction, évitement) ;
- Retard dans la prise en considération de l'écosystème marin et côtier ;
- Dégradation des terres issue des mauvaises pratiques agricoles et du pastoralisme, à laquelle est liée la désertification.

Il s'avère donc nécessaire de :

- Prioriser et étendre les efforts de conservation au-delà des limites du réseau d'aires protégées (Aires Protégées gérées par Madagascar National Parks ou MNP et Aires Protégées nouvellement créées avec adoption de nouvelles catégories d'UICN, Catégories d'Aires Protégées V et VI, pour la gestion des ressources naturelles) : l'expérience a renforcé la conviction que les aires protégées, qui servaient dans le temps à protéger uniquement certaines espèces menacées d'extinction, les Hotspot et Megabiodiversité ne suffiront pas pour conserver des échantillons représentatifs de la biodiversité et entretenir ainsi que préserver l'intégrité des écosystèmes. Le maintien des processus écologiques et des services connexes exige un champ d'action couvrant de vastes superficies de terres ;
- Mettre en évidence une adéquation des situations écologiques de la biodiversité (état de conservation et/ou de la dégradation) à la Stratégie de gestion mise en œuvre et le développement économique, liée à la valorisation et/ou à la gestion de la biodiversité ;

- Améliorer, ajuster et renforcer les objectifs nationaux mentionnés dans la version précédente du document SPANB (Stratégie Nationale pour la Gestion de la Biodiversité, SNGDB, 2002) par des paramètres temporels bien définis et mesurables (quantifiables) ; et dans ce sens, définir des objectifs nationaux mesurables et temporellement définis (T_x à T_y) ;
- Améliorer l'implication et la participation à la conception et à l'adoption de la SPANB, de certaines institutions gouvernementales, la société civile, les organisations du secteur privé et les collectivités œuvrant sur des activités liées à la biodiversité et aux ressources naturelles ;
- Définir, décrire et formuler des « bons indicateurs », appropriés et adaptés pour pouvoir mesurer et évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs ;
- Pour relever ce nouveau défi, il faut axer les mesures de conservation sur l'entretien des écosystèmes et les processus écologiques favorisés par ces écosystèmes à l'intérieur de ces Aires Protégées (au nombre de 122 actuellement) qui s'étendent sur près de 7 200 000 ha de la superficie de Madagascar.

L'adoption des deux nouveaux instruments juridiques, la Charte de l'environnement et le COAP qui créent le cadre global de gouvernance de l'environnement dans le pays a été une étape importante dans la réforme législative. La SPANB doit se mettre en accord avec toutes les dispositions régissant la gestion de la biodiversité.

I.5. MÉTHODOLOGIE DE LA RÉVISION

La mise à jour de cette SPANB a tenu compte des éléments d'informations importants et prioritaires sur la biodiversité et le développement durable mentionnés dans les différents documents stratégiques. Divers échanges entre différents acteurs des domaines de conservation et de développement ont été également effectués. Ainsi, l'approche méthodologique de la révision résulte des interventions mutuelles des nombreux responsables techniques et présente plusieurs étapes :

Etape 1 : Formation et mise en place des équipes techniques :

Identification et formation des équipes techniques provenant des différents secteurs répartis en trois options thématiques (Biodiversité et Groupes taxonomiques ; options sectorielles ; options transversales). L'implication des experts nationaux, du comité technique et d'un groupe consultatif de travail constituant le Comité de Pilotage (COPIL).

Afin d'appuyer ce processus, le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP) a conduit une série d'ateliers de renforcement de capacités et développé un ensemble d'outils

méthodologiques et de ressources en ligne à l'appui des pays en matière d'élaboration et d'utilisation des indicateurs pour la mise à jour, la mise en œuvre et le suivi des SPANB pour lesquels Madagascar a participé activement.

Etape 2 : Etat des lieux

Analyse théorique

- Etat des lieux et analyse de l'actuelle Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité ou SNGDB (2002) : identification des points forts, points à renforcer et des gaps ou lacunes à rectifier et/ou à considérer sur les plans : administratif, organisationnel, technique, juridique et législatif, financier, rôles et responsabilités des acteurs et parties prenantes par rapport à la vision, aux objectifs et à la finalité du document SPANB ;

- Analyse des divers documents de références : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), SNGDB, 5^{ème} Rapport National (RN5), Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF Ecosystem profile), Plan National de Développement (PND), etc.

Consultations des parties prenantes

-Formulation d'un questionnaire et établissement d'un tableau synoptique mettant en exergue le processus de révision de la SPANB (Biodiversité et Ressources naturelles, Problématiques et Contraintes, Cibles et priorités nationales, Plan d'action, Plan de mise en œuvre, Suivi et Evaluation, Critères-Indicateurs-Vérificateurs) ;

-Mise en œuvre d'une approche collaborative et participative des acteurs et parties prenantes (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) œuvrant dans les domaines de l'Environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles (terrestres, marins et côtiers) ainsi que de la valorisation des ressources minières en particulier : envoi et échange de questionnaire pré-établi sur thématiques bien précises tout en sollicitant des réponses précises également « quantifiées et mesurées » ;

-Mise en œuvre des différents ateliers à différentes échelles régionales et nationales (ateliers de lancement, ateliers de consultation et de collecte de données et informations, ateliers et/ou réunions de travail d'équipe technique et/ou comité restreint pour la rédaction des différents chapitres du document SPANB, ateliers de restitution) ;

-Consultation des personnes ressources spécialistes et/ou clés dans les domaines de gestion des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité et recueil des remarques et commentaires.

Etape 3 : compilation et rédaction

-Compilation et synthèse de données et informations et rédaction des différents chapitres selon les thématiques définies ;

-Présentation du contenu de document et restitution des différents chapitres ;

-Envoi et échange du document SPANB ébauche du document auprès du comité technique-scientifique restreint et du « groupe consultatif » pour remarques et observations pertinentes et fondamentales pré-finales ;

-Finalisation du document SPANB en tenant compte des apports pertinents et observations détaillées issus des différents ateliers de consultation, du comité restreint et de l'équipe technique avec la Coordination et la Direction responsables.

CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

II.1 POSITION ET CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES DE MADAGASCAR

Madagascar se situe dans l'hémisphère Sud, à une distance d'environ 400 km de la côte Est du continent africain par la partie la plus étroite du Canal du Mozambique.

L'île de Madagascar couvre une superficie de 592 040 km², s'étendant sur plus de 1 500 km du Nord au Sud et 500 km d'Est en Ouest dans sa plus grande largeur. Le littoral s'étend sur plus de 5 000 km. Elle présente une dissymétrie marquée entre une falaise abrupte dominant l'étroite plaine côtière orientale tandis que vers l'Ouest l'altitude décroît assez régulièrement jusqu'à atteindre les formations sédimentaires des plaines occidentales et méridionales. L'île subit l'influence de la mousson du Nord-Ouest et des alizés venant de l'Est. La présence de la dorsale centrale ou des hautes terres centrales entraîne un différentiel de précipitations entre l'Est, plus humide, et l'Ouest plus sec. Ces éléments se traduisent par une large gamme de bioclimats : du tropical chaud au tempéré frais, du subéquatorial au montagnard accusé, du semi-désertique du Sud au saturé d'humidité des côtes Nord-est. Cinq principales zones bioclimatiques ont été identifiées, à savoir bioclimat humide, subhumide, montagnard, sec et subaride. A chacun de ces bioclimats correspond une formation naturelle présentant une biodiversité faunique et floristique qui lui est particulière.

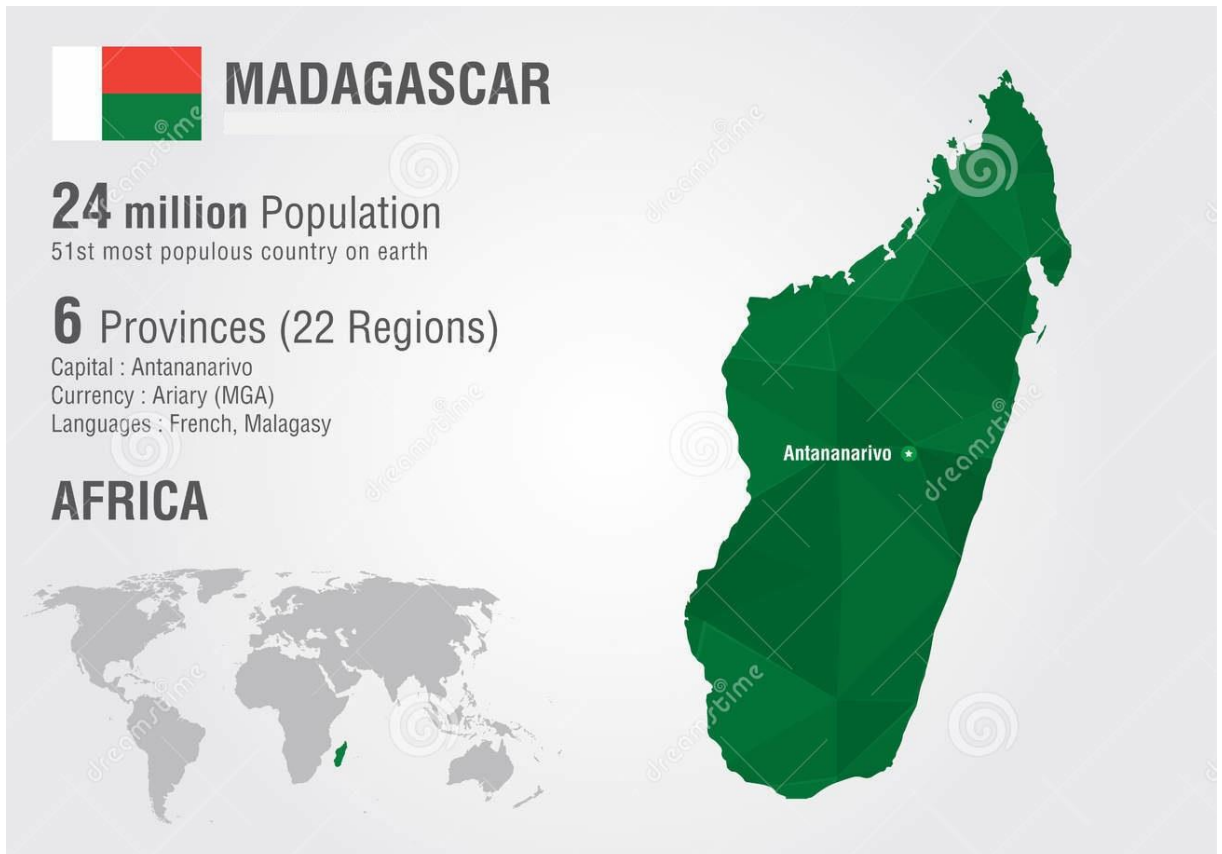


Figure 1 : Madagascar dans le monde

II.2. LES PRINCIPAUX GRANDS ECOSYSTEMES

Madagascar présente un ensemble d'habitats extrêmement variés, particulièrement dans la Région Occidentale malgache, résultant des variabilités climatiques liées aux différents facteurs comme les latitudes, les altitudes, les reliefs escarpés qui, associés aux effets de foehn liés aux alizés, concentrent les précipitations sur les versants orientaux des massifs. En outre, les paramètres géologiques et édaphiques extrêmement variés accentuent davantage l'hétérogénéité des habitats. Les situations biogéographique, climatique et écologique relativement complexes définissent à travers l'île quatre biomes (Est ; Hautes Terres Centrales ; Ouest ; Sud et Sud-Ouest), plusieurs régions écologiques avec différents centres d'endémisme et micro-endémismes et cinq grands écosystèmes. Ces principaux types d'écosystèmes sont en majeure partie anthropiques car les habitats naturels terrestres ne dépassent pas les 20 % de la superficie totale de Madagascar. Ils sont les suivants :

L'écosystème forestier

Cet écosystème englobe différents types de formations forestières climatiques et/ou édaphiques. Les données les plus récentes sur la superficie de chacune de ces formations proviennent de Moat & Smith (2007) qui ont établi une classification de la végétation incluant 10 principaux types phytosociologiques d'habitats forestiers continentaux et marins.

Tableau 1 : Ecosystèmes forestiers continentaux de Madagascar (source : 5^{ème} Rapport National, 2014)

Types d'écosystèmes forestiers	Superficie totale (km ²)	Couverture forestière (%)
Forêt humide	47 637	8,06
Forêt humide dégradée	58 058	9,81
Forêt humide de l'Ouest	72	0,01
Forêt de Tapia	1 319	0,22
Forêt subhumide de l'Ouest	4 010	0,68
Forêt sèche de l'Ouest	31 970	5,40
Forêt épineuse du Sud-Ouest	18 355	3,10
Forêt sèche épineuse dégradée du Sud-Ouest	5 427	0,92
Forêt littorale	274	0,05

L'écosystème de formations herbeuses

Cet écosystème est d'origine anthropique et présente des aspects écologiques plus ou moins arides dus aux fortes pressions. Il est représenté essentiellement par les savanes (herbeuses, arbustives et arborées), les pseudo-steppes et les « **Roranga** » (végétation herbeuse à dominance graminéenne occupée par des fougères herbacées humides de l'est de Madagascar). Ils occupent différentes régions phytogéographiques et couvrent environ 70 % de la superficie de Madagascar. Ces formations herbeuses s'observent sur les plateaux de l'ouest et du centre et les escarpements associés ainsi que les jachères du sud et de l'est, ces types de formation couvrent une superficie totale de 382 426 km² avec 4,51 % dans les aires protégées.

L'écosystème agricole

La superficie totale des champs agricoles a été estimée à 23 522 km² (Ministère de l'Agriculture, 2013). Suivant les types de culture, ils couvrent différents niveaux topographiques, en particulier dans les bas-fonds, les vallées, les bas de pente et les différents endroits escarpés.

L'écosystème aquatique

Les zones humides et eaux continentales s'étendent sur une aire de 5 339 km². Elles sont constituées par les milieux lenticules (lacs, marais, marécages) d'une superficie de

2 000 km², les milieux lotiques (fleuves, rivières, cours d'eau) d'une longueur de 3 000 km et les eaux souterraines qui proviennent des 8 zones hydrogéographiques et des principales nappes aquifères (5^{ème} Rapport National CDB, 2014). Les grands fleuves et rivières malgaches prennent généralement leur source en zones de haute altitude, au niveau des grands massifs de montagnes de l'île tels que Tsaratanana, Manongarivo, Ankaratra et Andringitra.

Ecosystème marin et côtier

Huit types d'habitats **des écosystèmes marins et côtiers** sont distingués à Madagascar. Le linéaire côtier de 5 600 km de Madagascar constitue un milieu naturel parmi les plus riches et les plus diversifiés de la région de l'Océan Indien, incluant les mangroves, les herbiers de phanérogames marins, les estuaires, les marais-littoraux et les récifs coralliens. Ces derniers renferment 86 unités géomorphologiques, représentant 24,43 % au niveau de l'Océan Indien. Leur superficie est estimée à 613 958 km², soit 24,83 % de celle de cette région.

II.3. CAUSES ET CONSEQUENCES DE LA PERTE DE BIODIVERSITE

La **déforestation** et la **dégradation forestière** comptent parmi les menaces les plus importantes pour les écosystèmes terrestres de Madagascar. Suite à une forte sensibilisation et une implication de la société civile malagasy dans la conservation de la biodiversité, essentiellement après la mise en œuvre du Programme National d'Actions Environnementales (PNAE), le taux de déforestation a baissé de moitié de 1990 à 2010. Il est passé de 0,83 % annuellement sur la décennie 1990-2000 et à 0,4 % entre 2005-2010. Quoique inférieur au taux observé au niveau mondial pour les forêts tropicales, ce niveau de déforestation est alarmant pour Madagascar où la couverture forestière naturelle est inférieure à 12 % du territoire

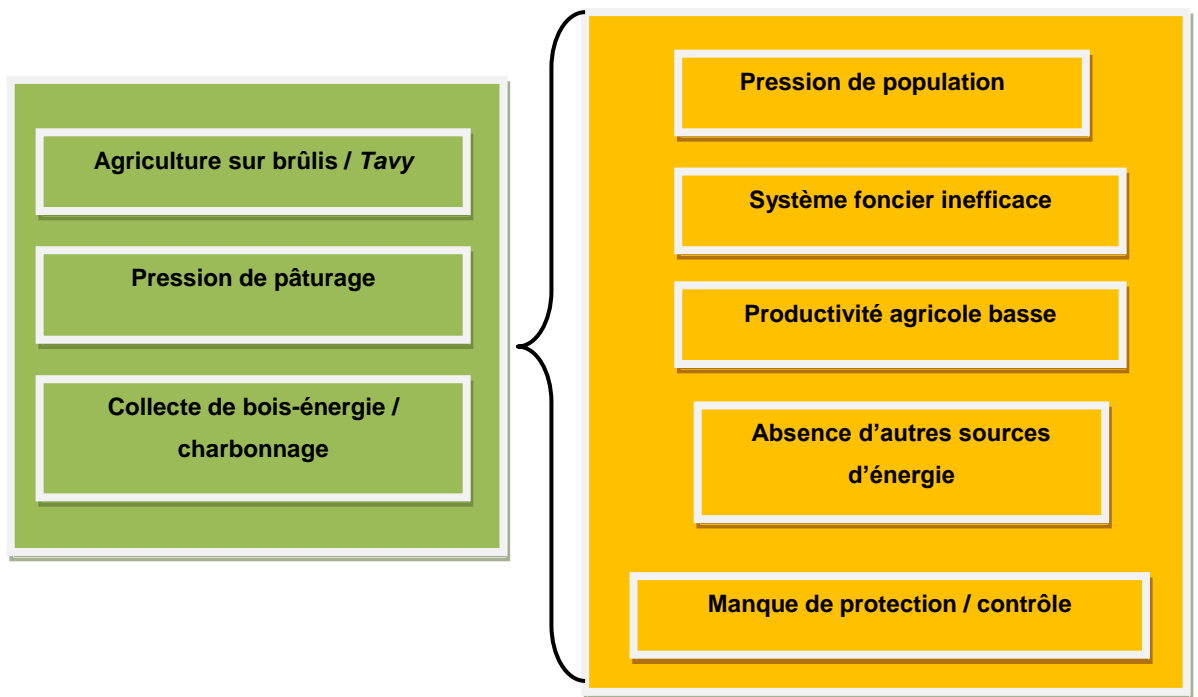


Figure 2 : Causes directes et indirectes de la déforestation à Madagascar

L'**exploitation illégale et/ou abusive des ressources naturelles** demeure aussi une préoccupation primordiale, car elle pourrait réduire les efforts de conservation de la biodiversité. A Madagascar, l'exploitation anarchique et illicite de la faune (gibiers sauvages, et espèces CITES et non CITES), des produits forestiers et des ressources naturelles, y compris dans les aires protégées, et plus particulièrement les bois précieux (bois de rose et d'ébènes), a augmenté d'une façon alarmante depuis les problèmes politiques de 2009 et constitue actuellement une menace inquiétante pour la conservation de l'ensemble de la biodiversité.

La **chasse** et la **consommation de viande de brousse (bushmeat)** représentent une menace considérable pour les petits mammifères (Tenrecs), les mégachiroptères, les tortues, les amphibiens (*Mantidactylus grandidieri*, *M. guttulatus*, *Boophis goudoti*), les oiseaux d'eau (Canards et Hérons sauvages) et les lémuriens (Primates).

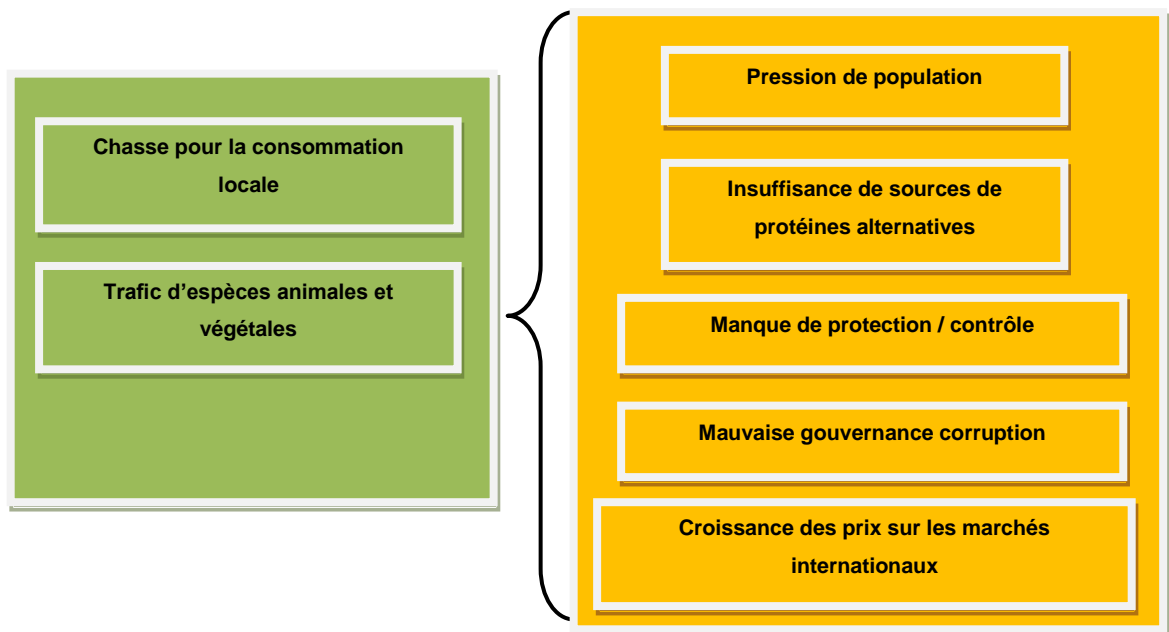


Figure 3 : Causes directes et indirectes de la surexploitation des espèces sauvages

Par ailleurs, les **feux** constituent une menace pour la biodiversité terrestre. Ils peuvent être d'origine naturelle ou anthropique, accidentelle ou intentionnelle. En outre, les feux allumés pour le tavy (cultures itinérantes sur brûlis) ou les pâturages se répandent parfois aux forêts naturelles voisines. A Madagascar, le Biome de l'Est et les différentes formations végétales des Hautes Terres comme la formation à Tapia et la formation rupicole de l'Itremo sont particulièrement menacées par les feux.

Concernant les **industries extractives**, elles représentent à l'heure actuelle une réelle menace pour la biodiversité de Madagascar. L'impact environnemental des exploitations minières à venir pourrait être considérable. Un enjeu actuel d'importance tient dans le chevauchement de certains permis miniers licites avec des aires protégées. Une quinzaine de sites sont concernés. Un Comité Interministériel a été mis en place pour gérer le problème d'empiètement entre les deux activités sectorielles.

L'impact du **changement climatique** le plus marqué dans la région est sans conteste le blanchissement des coraux. L'élévation du niveau de la mer et l'intensification des événements climatiques extrêmes pourraient entraîner une érosion des plages et des écosystèmes côtiers des îles de l'Océan Indien.

Au niveau terrestre, les impacts du changement climatique sur les écosystèmes sont plus difficiles à mesurer du fait du peu d'informations qui sont disponibles. Les quelques informations récentes ont avancé que l'élévation des températures entraînerait probablement une remontée

en altitude de certaines espèces et une disparition des forêts de crête ou de montagne. Cette déstructuration des habitats se fera au détriment des espèces indigènes et accélérera probablement la propagation des espèces envahissantes qui exercent déjà une pression forte sur les habitats indigènes de ces îles.

On note également la **surexploitation des ressources aquatiques, marines et côtières**. En effet, plusieurs espèces sont en situation de surpêche à Madagascar. Dans la majorité des cas, cette surpêche fait suite à un effet d'aubaine avec une forte demande au niveau des marchés nationaux et internationaux. D'autre part, des pratiques de pêche non-durables se développent au niveau des communautés de pêcheurs, comme l'utilisation de matériels non adéquats, tels que les moustiquaires, la dynamite et les substances chimiques (y compris les poisons végétaux : *Euphorbia* et *Mundulea*). Conjugées à l'augmentation du nombre de pêcheurs, ces pratiques peuvent être ravageuses sur les écosystèmes marins et côtiers.

Suite à la perturbation et à la dégradation de certains écosystèmes, les **espèces exotiques et envahissantes** qui sont nuisibles pour les espèces autochtones, colonisent facilement tous les milieux et se prolifèrent rapidement. Elles sont généralement des ravageuses et/ou des vecteurs des parasites et provoquent des dégâts considérables surtout sur la biodiversité, tels sont les cas de *Rattus rattus* (Rat noir), *Corvus splendens* (Corbeau, House crow), *Ophiocephalus striatus* (Poisson Fibata), *Duttaphrynus melanostictus* (Crapaud buffle), *Acridotheres tristis* (Martin triste), *Procambarus sp.*(Crustacé), *Opuntia spp.* (Cactus), *Eichhornia crassipes* (Jacinthe d'eau), *Psidium cattleianum* (Goyavier de chine).

II.4.TENDANCES RELATIVES A L'ETAT DE LA BIODIVERSITE

Les tendances évolutives de la biodiversité malagasy sont largement développées dans le 5^{ème} Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique (2014). Faisant suite aux diverses pressions essentiellement anthropiques, des perturbations écologiques liées à la perte et à la dégradation des habitats naturels y ont été mentionnées. Tels sont les cas de grands écosystèmes comme les formations forestières, les zones humides et les écosystèmes marins et côtiers. Pour certains écosystèmes dégradés abritant différentes espèces menacées de flore et de faune pour lesquels, des informations précises ne sont pas disponibles, mais il a été constaté que la dégradation est alarmante.

Les informations suivantes indiquent brièvement les points essentiels de ces tendances dans les écosystèmes riches en biodiversité mais qui sont les plus menacées et plus vulnérables que les autres écosystèmes.

Tendance positive :

La tendance positive en terme de l'état de la biodiversité est traduite par les différents efforts effectués sous les différentes activités de conservation et/ou de restauration mises en œuvre à Madagascar. Elles comprennent les approches suivantes :

- Maintien et extension du système des Aires Protégées (vision Durban, NAP-SAPM) ;
- Mise en œuvre de la vision « paysage terrestre » (Corridors), « paysage marin » (Seascape) et complexe d'écosystèmes lié à l'interdépendance écologique, pont biologique ;
- Restauration de populations de certains taxa endémiques menacés (tortues, amphibiens, plantes, oiseaux rapaces, etc.) ;
- Nouvel engagement de l'Etat lors du Congrès des Parcs à Sydney en 2014 et prise en considération des aires marines et côtières et les écosystèmes associés;
- Mise en œuvre des programmes de conservation et de valorisation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers « Changement climatique, Séquestration de Carbone et REDD+ ».

Tendance régressive :

Il existe cependant une tendance régressive assez préoccupante concernant l'état de la biodiversité :

- Dégradation liée à l'appropriation et aux modes d'utilisation de terres agricoles ;
- Perte progressive de l'écosystème aquatique liée à l'ensablement, à la sédimentation et au drainage des zones humides ;
- Perte de la biodiversité liée à la conversion de forêt et de zones humides en zones culturelles ;
- Perte de la biodiversité et des habitats liée à l'exploitation minière dans des zones naturelles et corridors forestiers riches en biodiversité ;
- Perte de la biodiversité liée au feu de brousse volontaire et au renouvellement annuel de pâturage ;
- Perte de la biodiversité liée au braconnage (bushmeat) de gibiers sauvages ;
- Perte de la biodiversité liée à l'exportation et/ou au commerce illicite (Flore et Faune) ;
- Réduction de la taille des populations d'espèces de bois précieux dans les Aires Protégées et dans les sites du patrimoine mondial : cas des bois de rose.

II.4.1.TENDANCE DES ECOSYSTEMES

- Ecosystèmes forestiers

A Madagascar, la diversité des écosystèmes terrestres est particulièrement déterminée par les facteurs climatiques, édaphiques, physiographiques (altitude et exposition) et anthropiques. La couverture de forêt naturelle en 2010 a été évaluée à 9 220 040 ha. En général, le taux national de déforestation des forêts naturelles a baissé. Il a été de 0,83% par an entre 1990 et 2000 et 0,53% par an entre 2000 et 2005. Pour la période de 2005 et 2010, le taux est estimé à 0,4%.

Durant les deux périodes, le taux de déforestation dans les aires protégées sont significativement plus bas que celui des forêts non protégées. Entre 2000 et 2005, le taux de déforestation à l'intérieur des aires protégées existantes a été de 0,12% par an, et le taux pour les forêts non protégées a été de 0,65% par an. Entre 2005 et 2010, le taux de déforestation à l'intérieur des AP gérées par le MNP a été de 0,2% par an.

Tableau 2 : Evolution de la couverture forestière et taux de déforestation par région entre 1990 et 2010

Régions	Couverture forestière estimée en hectares				Taux annuel de déforestation (%)
	1990	2000	2005	2010	2005–2010
AlaotraMangoro	544 420	486 653	477 364	461 122	0,7
Amaron'iamania	55 931	38 920	35 977	34 691	0,7
Analamanga	64 368	55 197	52 633	51 836	0,3
Analanjirifo	1 213 522	1 125 690	1 119 522	1 115 574	0,1
Androy	511 070	479 371	464 035	460 653	0,1
Anosy	541 463	515 327	489 699	484 016	0,2
AtsimoAndrefana	2 063 055	1 813 253	1 724 855	1 658 943	0,8
AtsimoAtsinanana	339 943	287 723	280 715	277 578	0,2
Atsinanana	454 818	383 850	372 190	367 486	0,3
Betsiboka	75 795	70 281	69 235	69 169	0,0
Boeny	397 335	354 519	346 298	331 004	0,9
Bongolava	8 382	8 380	8 358	8 358	0,0
Diana	609 779	563 710	545 536	543 219	0,1
HauteMatsiatra	80 581	61 887	61 603	61 124	0,2
Ihorombe	160 696	156 414	153 620	151 362	0,3
Itasy	496	51	36	36	0,0
Melaky	552 229	530 406	524 615	509 642	0,6
Menabe	941 852	888 059	861 059	835 229	0,6
Sava	919 996	885 253	873 372	870 186	0,1
Sofia	869 312	775 066	763 508	752 947	0,3
Vakinankaratra	14 062	8 971	7 082	7 073	0,0
VatovavyFitovinany	239 930	172 715	169 825	168 792	0,1
National	10 659 036	9 661 695	9 401 137	9 220 040	0,7

Tableau 3 : Evolution du taux de déforestation de 1990 à 2010 par région (% par an)

Régions	1990 - 2000	2000 - 2005	2005 - 2010
AlaotraMangoro	1,0	0,4	0,7
Amoron'Imania	3,0	1,5	0,7
Analamanga	1,3	0,9	0,3
Analanjirifo	0,3	0,1	0,1
Androy	0,6	0,7	0,1
Anosy	0,5	1,0	0,2
AtsimoAndrefana	1,2	1,0	0,8
AtsimoAtsinanana	0,9	0,5	0,2
Atsinanana	1,2	0,6	0,3
Betsiboka	0,4	0,3	0,0
Boeny	1,1	0,5	0,9
Bongolava	0,0	0,1	0,0
Diana	0,7	0,6	0,1
HauteMatsiatra	2,3	0,1	0,2
Ihorombe	0,3	0,2	0,3
Itasy	7,7	5,8	0,0
Melaky	0,3	0,2	0,6
Menabe	0,6	0,6	0,6
Sava	0,3	0,1	0,1
Sofia	0,9	0,3	0,3
Vakinankaratra	3,1	3,5	0,0
VatovavyFitovinany	1,5	0,2	0,1
National	0,8	0,5	0,4

- Zones humides

Les **zones humides** (lacs, lagunes, marais, mangroves, fleuves et rivières, baies, estuaires et zones deltaïques...) sont particulièrement importantes en termes de biodiversité endémique et pour les services environnementaux qu'elles rendent.

La disparition progressive de la superficie des zones humides s'accroît dont plus de 80% des marais à cause de leur conversion en rizières. La productivité de ces habitats naturels est réduite car leurs fonctions écologiques et socio-économiques sont perturbées. Il y a un risque de réduction de la taille des populations et d'extirpation locale de certaines espèces dans des zones humides.

L'assèchement progressif dû au changement climatique et l'envasement des zones humides, suite à la déforestation progressive de la couverture forestière aux alentours de ces zones et l'érosion de sols des bassins versants environnants, ont conduit à la diminution de leur surface et de leur profondeur, ainsi qu'au changement des paramètres physico-chimiques. Certains lacs et marais ont disparu et d'autres deviennent temporaires ou sont complètement

taris. Tels sont les cas des rivières de la région du Sud-ouest, du Lac Sahaka au Nord-est et de la rivière Mangarahara de la Sofia au Nord de l'île.

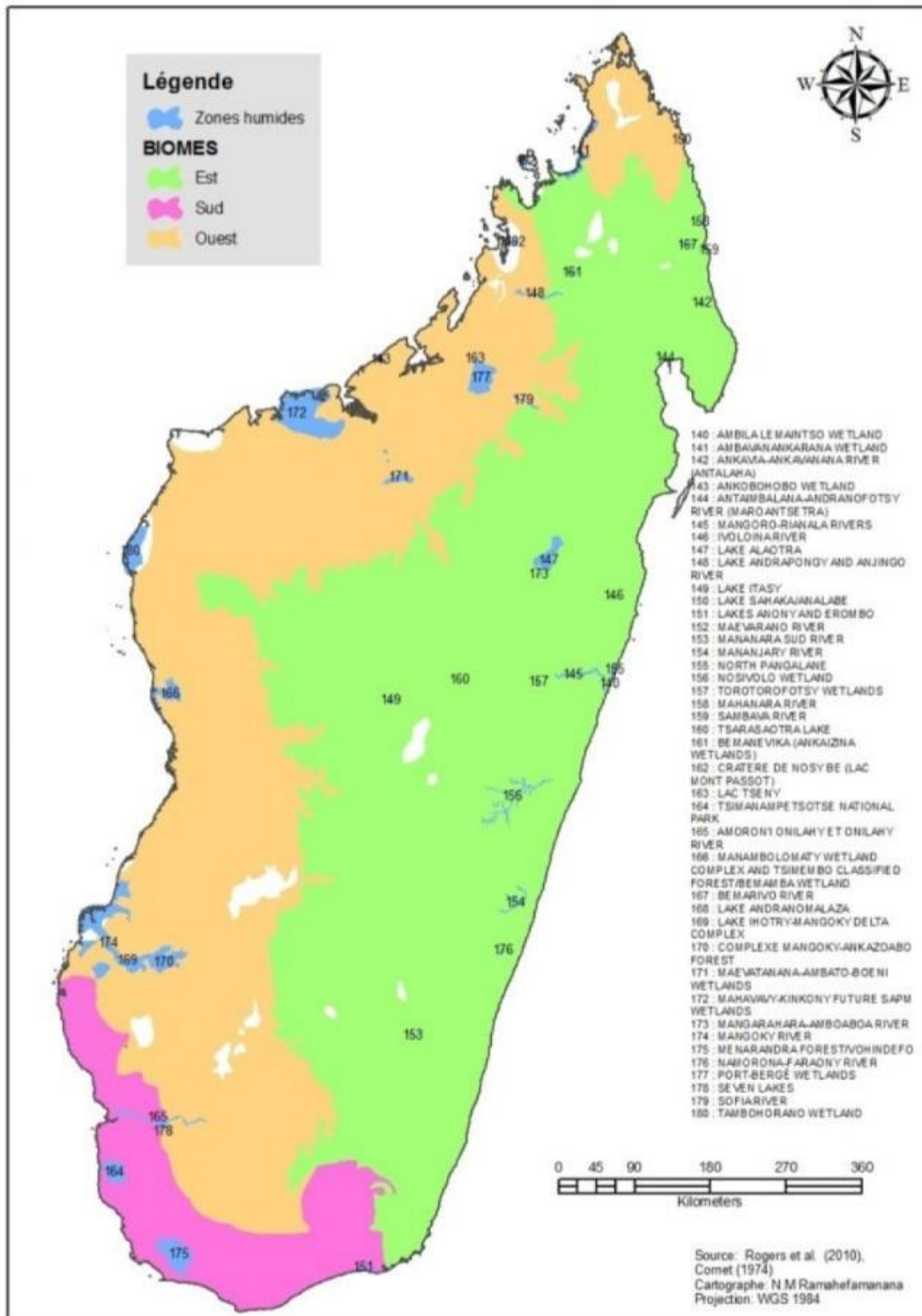


Figure 4 : Les zones humides inventoriées à Madagascar

- Ecosystèmes marins et côtiers

Les écosystèmes marins et côtiers sont interdépendants et marqués par une diversité spécifique en faune et flore autochtones et/ou endémiques. Pourtant, la dégradation de ces écosystèmes marins est plus marquée dans le Sud-ouest qu'au Nord-est de l'île.

Pour les mangroves, les informations disponibles ne concernent que celles provenant des études localisées qui donnent une tendance globale au niveau des sites. Dans la plupart des cas, le phénomène de dégradation l'emporte sur celui de reconstitution des mangroves : la superficie de différents types de mangroves en voie de dégradation, dégradées et des tannes augmente incessamment.

Les récifs coralliens et les écosystèmes qui leur sont associés (herbiers marins, mangroves) présentent une richesse importante en biodiversité marine et supportent les moyens de subsistance et l'économie des communautés côtières. L'importance des récifs coralliens de Madagascar, aussi bien en termes de conservation de la biodiversité que de réduction de la pauvreté, n'est plus à démontrer. Toutefois, les connaissances les concernant restent parcellaires alors que les pressions ne cessent de s'accroître.



Source : Masoala - MNP

II.4.2. TENDANCE DES ESPECES

Madagascar est reconnue par la diversité et l'endémicité spécifiques élevées de sa faune et de sa flore par rapport à sa superficie. Le tableau suivant résume cette biodiversité unique.

Tableau 4 : Biodiversité terrestre et des eaux douces de Madagascar (source : 5^{ème} Rapport National, 2014)

Taxa	Richesse spécifique	Endémicité des espèces autochtones (%)
Plantes	11 367 plantes vasculaires (estimation entre 13 000-14 000)	Environ 90 (dont 96 pour les arbres)
	619 Ptéridophytes	46
	201 Palmiers	98
	889 Orchidées	87
Reptiles	393	90
Amphibiens	Aux environs de 500 (278 décrits et 150 en instance de description)	100
Oiseaux	282	37
Mammifères	106 Primates	100
	60 Petits mammifères non-volants	92
	43 Chauves-souris	73
	13 Carnivores	77
Poissons d'eau douce	159	66
Invertébrés	8356	93
Insectes aquatiques	1257	87
Malacofaunes	993 escargots et limaces terrestres	97
	41 escargots d'eau douce	49
Fourmis	Plus de 1000 espèces	95
Crustacées (g. Astacoïdes)	7	100

- Flore

Madagascar est reconnue pour la richesse de sa flore autochtone, caractérisée par une grande diversité spécifique et une haute endémicité, tant au niveau des espèces, avec environ 90 % de plantes vasculaires endémiques de l'île, que des familles (5 familles endémiques). L'île fait partie des régions du monde qui ont la plus grande richesse d'espèces de plantes vasculaires (plus de 3 000 espèces / 10 000 km²) (*Barthlott et al, 2007*). En effet, plus de 11 200 espèces de plantes vasculaires sont connues actuellement et l'on estime qu'au moins 2 500 espèces restent à découvrir ou à être décrites.

La Liste rouge mondiale ne reflète qu'imparfaitement la réalité de la situation en termes de priorités de conservation pour les plantes dans le Hotspot. En effet, à peine plus de 900

évaluations (6 à 7 % de la flore) ont été formellement incorporées dans la Liste rouge mondiale, ce qui est bien peu au regard de la diversité botanique du Hotspot.

Les données issues de l'évaluation préliminaire du risque d'extinction d'environ 2 300 espèces endémiques font ressortir qu'une large proportion de 78 % de cet échantillonnage est menacée et qu'il y a une tendance générale à la décroissance des populations (*MBG, 2013*). La situation est très inquiétante pour certains taxons comme les orchidées (158 CR, 213 EN, 40 VU, pour les environs 890 espèces connues) ou les palmiers à 83 % d'espèces menacées (53 CR, 41 EN et 45 VU pour 201 espèces connues), les Pandanaceae (91 % d'espèces menacées).

En ce qui concerne les priorités de conservation pour les plantes de Madagascar, il convient de spécifier que, en 2013, parmi les 99 espèces qui appartiennent aux cinq familles endémiques, 12 ne sont pas incluses dans le système des aires protégées

Par ailleurs, une évaluation complète pour la liste rouge des plantes malagasy n'a pas eu lieu, mais des estimations récentes suggèrent que 54 % de la flore de Madagascar dans son ensemble est sous la menace (*Oldfield. & Wilson, 2014*).

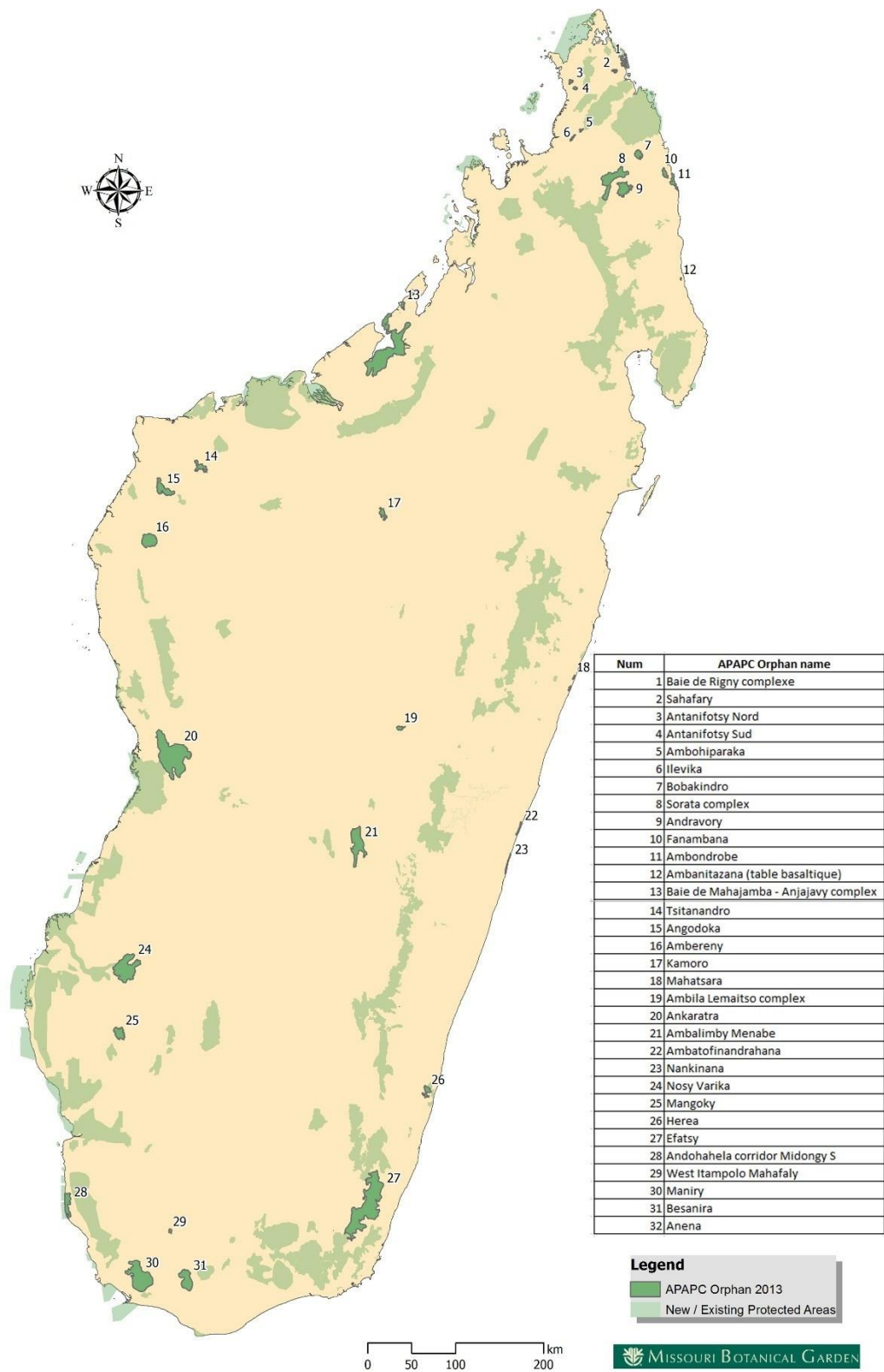


Figure 5 : Les Aires Protégées prioritaires pour la conservation des plantes (2013)

- **Faune**

Une grande proportion des espèces fauniques est étroitement liée à des habitats spécifiques tels que les écosystèmes forestiers et les zones humides. Bien que les informations disponibles soient encore insuffisantes pour évaluer d'une manière tangible ou quantitative la tendance des populations animales, différents taxons semblent évoluer vers une perte de la diversité biologique.

Avec la perte progressive de la couverture forestière et des habitats naturels, ainsi que la collecte illicite de certaines espèces pour le commerce international, la taille de certaines populations a tendance à diminuer dans la nature, et pour d'autres, l'étendue de leur aire de répartition devient de plus en plus restreinte.

Pour les **Mammifères**, presque 94 % des lémuriens sont menacés d'extinction et ils sont probablement les mammifères les plus en danger dans le monde actuellement. Comme la plupart des espèces de grande taille qui est dépendante de la forêt pour survivre, les populations de **Lémuriens** continuent à diminuer à Madagascar.

Pour les espèces des Petits mammifères, par rapport à la dégradation de l'habitat et au degré de la chasse, la tendance est plutôt négative et la perte est irrécupérable étant donné que la restauration des écosystèmes est quasiment impossible. En outre, la présence de l'espèce introduite *Rattus rattus* (Rat noir) contribue également à la diminution du nombre d'espèces endémiques dans les endroits colonisés par cette espèce. Grâce aux efforts pour la création des Nouvelles Aires Protégées, la plupart des espèces de mammifères malagasy sont bien représentées dans les Aires Protégées.

Même si la diversité des **Oiseaux** de Madagascar est faible, le degré d'endémisme est par contre élevé. 35 espèces d'oiseaux terrestres et des milieux humides sont menacées. La mise en place du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM), depuis 2004, a contribué à la sécurisation des espèces menacées et à distribution restreinte qui étaient auparavant non couvertes par les Aires Protégées. Il a été constaté que la majorité des espèces forestières dépendantes sont de plus en plus confinées dans des domaines spécifiques, avec une tendance à disparaître localement

A Madagascar, on compte actuellement 69 espèces d'**Amphibiens** menacées. Ces espèces sont toutes incluses actuellement dans le Système des Aires Protégées de Madagascar.

Au total 136 espèces de **Reptiles** sont menacées. La partie nord, ouest et le sud-est sont les régions dans lesquelles les reptiles à statut menacé sont les plus rencontrés. Sept espèces endémiques sont en dehors du Système des Aires Protégées.

La dernière évaluation du statut des **Poissons d'eau douce** de Madagascar a été réalisée par l'UICN en 2004. Des mises à jour sporadiques ont été réalisées entre cette date et l'année 2012. Actuellement 56 espèces d'eau douce sont menacées d'extinction. Très peu d'informations sont actuellement disponibles pour les poissons, ceci classe plus du quart des espèces malagasy

dans la catégorie Données Insuffisantes (DD). En outre, les aires protégées de Madagascar actuelles ne couvrent pas la plupart des zones humides, exposant ce groupe à une forte pression anthropique, en particulier la surpêche.

Pour les Mammifères marins, selon la Liste Rouge de l'UICN, plusieurs espèces de requins sont menacées :

- Le requin baleine (*Rhyncodon typus*) se trouve sur la liste comme étant « Vulnérable » ;
- La raie des eaux profondes (*Rostroraja alba*) est classée « En danger » et 17 autres espèces sont classées «Vulnérables ».

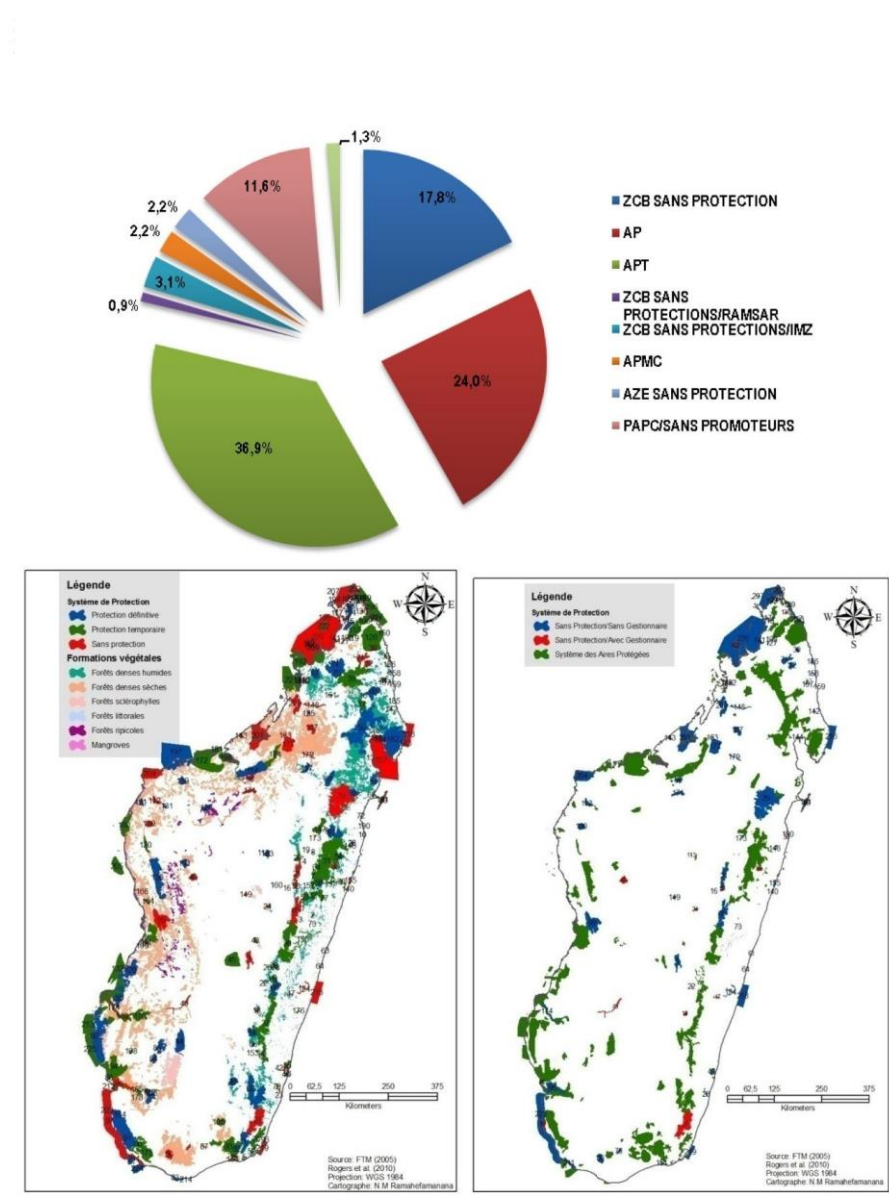


Figure 6 : Zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité

CHAPITRE III : POLITIQUE ET CADRE JURIDIQUE

Les politiques et stratégies de conservation de la biodiversité considèrent la réduction de la pauvreté comme un de leurs objectifs. De même, la majorité de programmes et projets des divers partenaires (bilatéraux, multilatéraux, ONGs internationales) intervenant dans les domaines des ressources naturelles est conçue pour réduire la pauvreté et initier un développement durable.

III.1. CADRE POLITIQUE RELATIVE A LA BIODIVERSITE

L'élaboration de la SPANB est une opportunité favorable permettant d'apporter des améliorations relatives au cadre politique national, en créant « ***un environnement institutionnellement favorable et en instaurant un cadre légal propice*** ».

Le cadre politique de conservation de la biodiversité en tant qu'outils de planification définit la vision et les objectifs stratégiques de conservation de la biodiversité.

III.1.1. STRATEGIE NATIONALE SNGDB 2002

Madagascar a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à travers le décret N°95-695 du 03 novembre 1995, en approuvant les objectifs suivants :

- Conserver la biodiversité ;
- Utiliser d'une manière durable et rationnelle les éléments constitutifs de cette biodiversité ;
- Partager de façon juste et équitable les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Durant les deux dernières décennies, la perception du secteur de conservation et son fonctionnement a apporté un changement significatif en associant la conservation de la biodiversité au développement de la population à travers la création des Aires Protégées

Terrestres (APT) et Marines (APM), constituant l'une des principales stratégies pour stopper la perte de la biodiversité et retenir les fonctions écologiques de l'écosystème naturel.

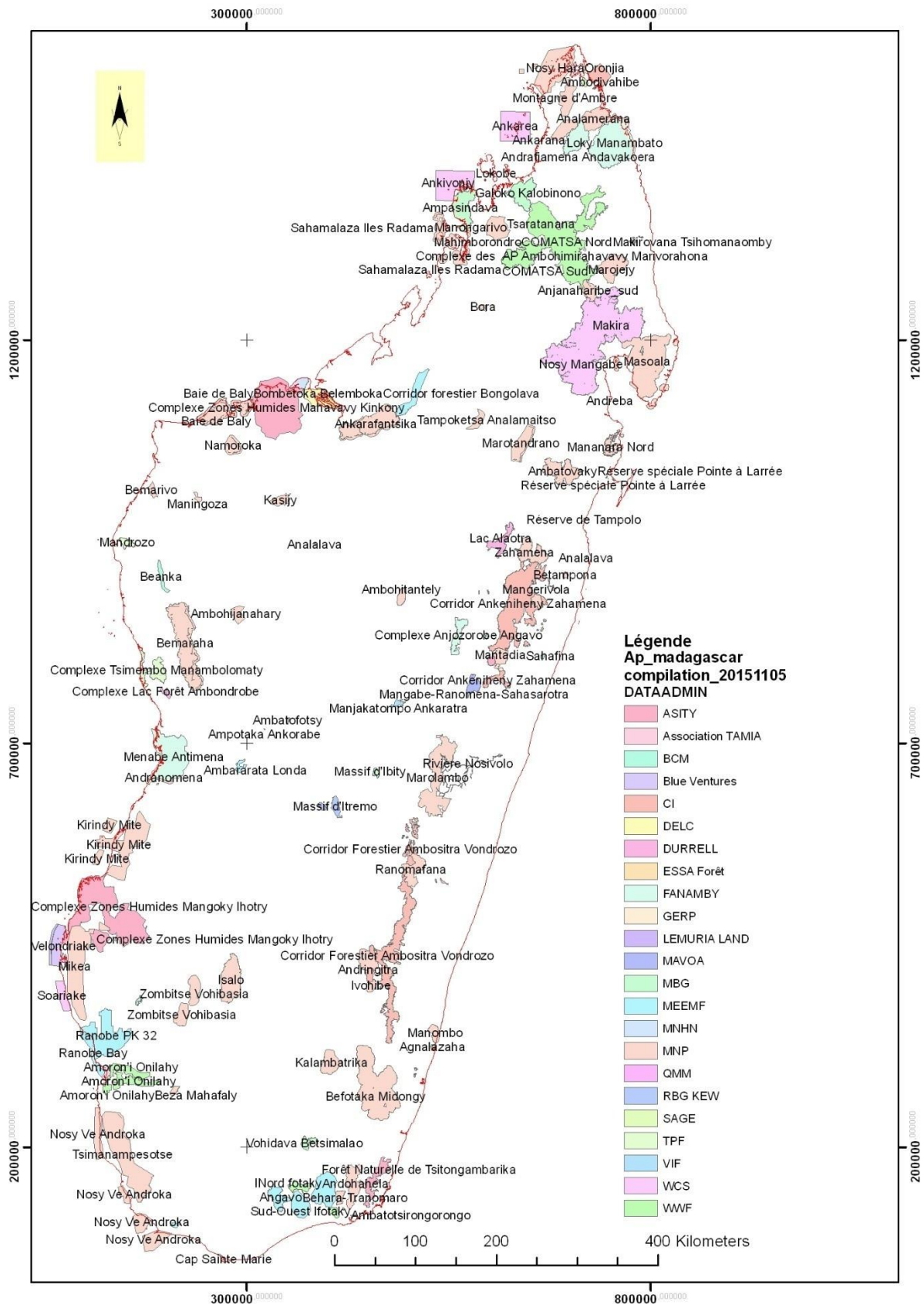


Figure 7 : Les Aires Protégées de Madagascar

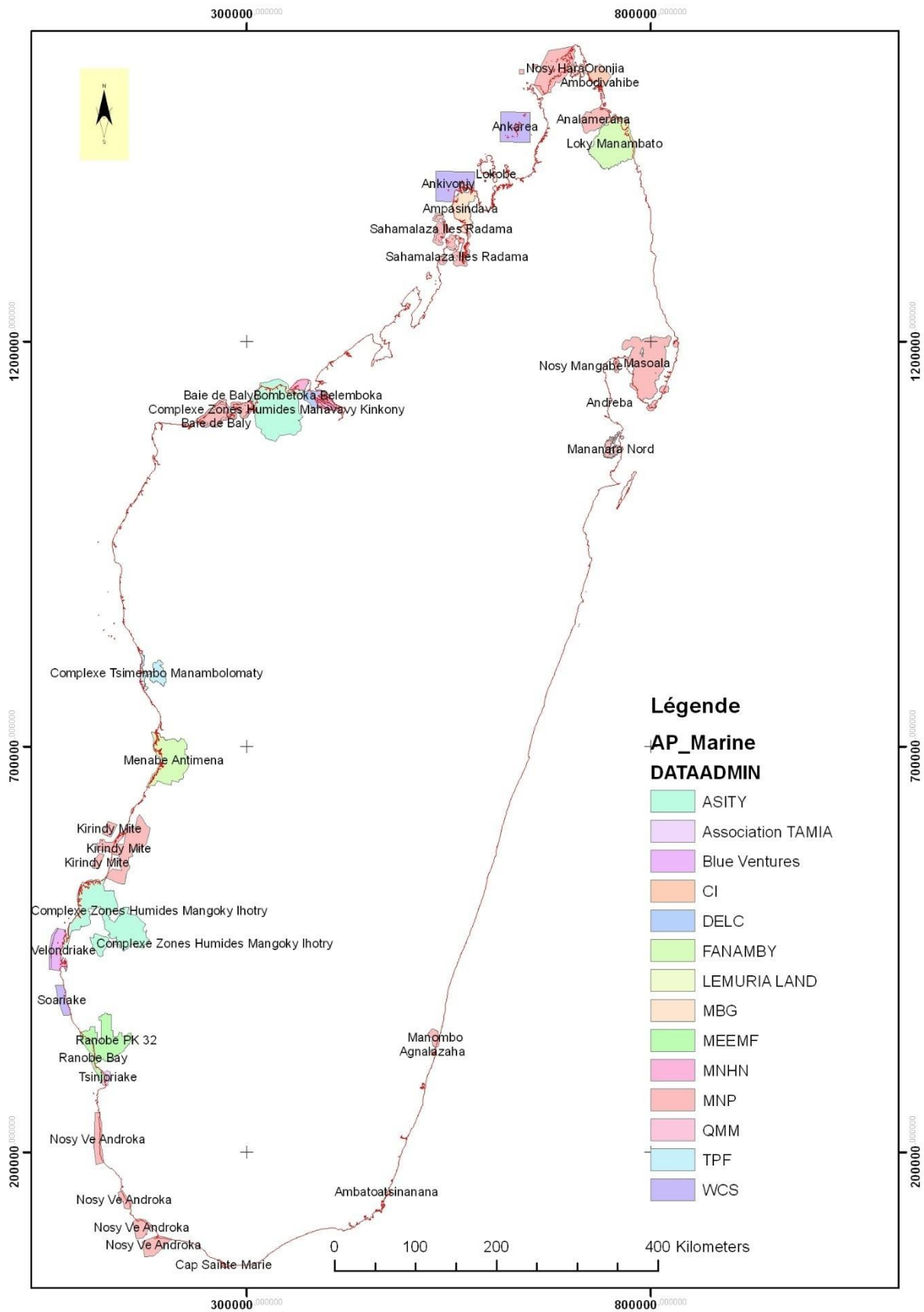


Figure 8 : Les Aires Protégées Marines et Côtières de Madagascar

Dans l'application de la Convention sur la Diversité biologique, Madagascar a adopté sa stratégie nationale et des plans d'actions pour la gestion de la biodiversité (2002–2012). Trois orientations ont été définies dans cette stratégie dont la conservation de la biodiversité, la valorisation durable de la biodiversité et la réduction des pressions sur les ressources de la biodiversité.

Actuellement, Madagascar fait la mise à jour de la Stratégie et des Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité. Cette nouvelle Stratégie Nationale sur la Biodiversité considère à la fois la PGE le PND et le PEDD. Elle respecte et applique les principes de bonne gouvernance qui sont traduits de la façon suivante:

- Gouvernance partagée avec les parties prenantes, qui repose sur des instances décisionnelles et consultatives tant au niveau national qu'au niveau local ;
- Participation effective et renforcée des acteurs, à toutes les étapes et le plus en amont possible ;
- Pilotage organisant l'expression des différents intérêts des parties prenantes et la coordination entre les différents niveaux de décision (international, national, local) ;
- Consultation du public pour développer sa participation à la prise de décision et son accès à l'information ;
- Transversalité des approches visant à rendre les politiques et les actions plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces ;
- Suivi et évaluation pour inciter les acteurs à agir, éclairer la décision et piloter le changement escompté.

III.1.2. STRATEGIE DE RECHERCHE ET INTEGRATION DE LA SCIENCE DANS LA DECISION

Depuis l'année 2013, Madagascar dispose d'une Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique qui a été développée afin de répondre aux besoins nouveaux du développement durable. L'économie verte où la lutte contre la pauvreté tient une place prépondérante. Compte tenu des atouts et des potentialités naturelles et des acquis du développement, la stratégie est basée sur la valorisation des ressources naturelles en favorisant les technologies vertes et les énergies propres, ainsi que les modes de gestion adaptés aux populations malagasy (*MESupRes, 2013*).

Dans les domaines spécifiques de la recherche relatifs à la conservation de la biodiversité, diverses organisations sont concernées : les Ministères, les universités, les centres nationaux de recherche, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales, et le

secteur privé comme les grandes entreprises minières. Différents partenariats sont aussi établis entre les organisations nationales (Organisations de la Société Civile ou OSC, Gestionnaires des Aires Protégées et Universités et Centres de recherche, Chercheurs nationaux) et les structures nationales et internationales.

III.1.3. STRATEGIES SECTORIELLES A MADAGASCAR

Pour appuyer le développement durable, les différents ministères sectoriels sont en train de développer des stratégies pour faire face à la dégradation des ressources et habitats naturels, et considèrent également les menaces que posent les actions de production sur la biodiversité.

III.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (**SNAT**) intègre toutes les politiques et actions de développement sur le territoire national. Il définit la problématique et les grands axes de développement spatial du pays à long terme. Le processus d'établissement du SNAT a été lancé en 2008, et le document définit une vision prospective de 30 ans. En 2013, le Schéma National d'orientations sectorielles et transversales (pour une période de 10 ans) a été établi d'une manière participative avec les différents secteurs de développement (économique et social), la société civile et le secteur privé. Sept régions administratives à savoir Itasy, Amoron'Imania, Haute Matsiatra, Alaotra Mangoro, Ihorombe, Diana, Anosy et Vatovavy Fitovinany ont déjà réalisé leur Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) respectif où les Aires Protégées et les types d'affectation des zones forestières (production durable, conservation) sont définis et considérés.

III.1.3.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Depuis 2009, dans un souci de développement rural durable, Madagascar a adhéré au Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en l'Afrique (PDDAA) dont l'un des objectifs est d'aligner le Programme Sectoriel Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP) sur les priorités régionales de la Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) qui sont basées sur 4 piliers : (i) la gestion des terres et eaux, (ii) l'accès aux marchés, (iii) l'approvisionnement alimentaire et (iv) la recherche agricole.

Le PSAEP, initié depuis 2007 et repris en 2011 à cause de la crise politique que traverse Madagascar pour la période 2014-2025, est en cours d'élaboration avec comme orientations : (i) une croissance économique assurée principalement par le secteur privé par le développement des zones d'investissements agricole, du partenariat public-privé ainsi que les filières d'exportation, (ii) une réduction de la pauvreté par l'amélioration de la productivité agricole aux niveaux des ménages ruraux (dont l'extension de la zone de production et la sécurisation foncière) et l'amélioration des revenus des ménages agricoles par la diversification. La démarche adoptée pour l'élaboration du programme tient compte des stratégies et orientations intersectorielles existantes comme l'adaptation des techniques et pratiques agricoles au changement climatique ou l'intégration d'une Evaluation Environnementale Stratégique dans le processus d'identification des grandes zones d'investissements.

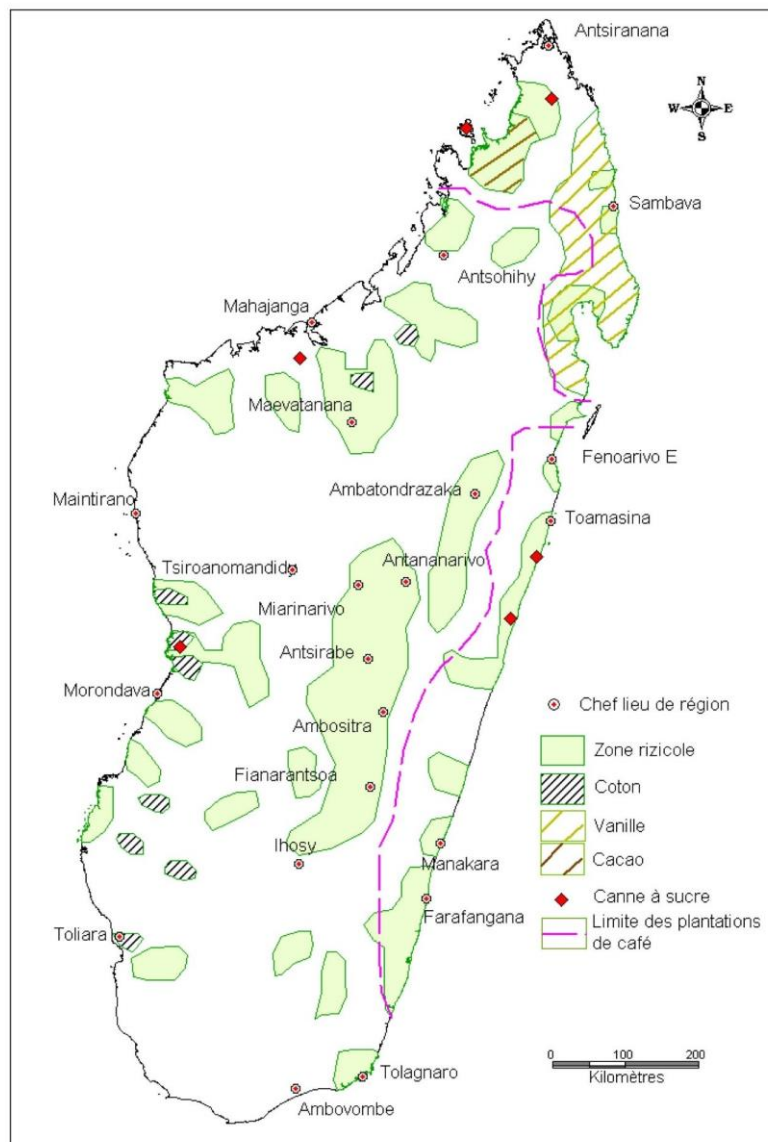


Figure 9 : Les principales cultures à Madagascar

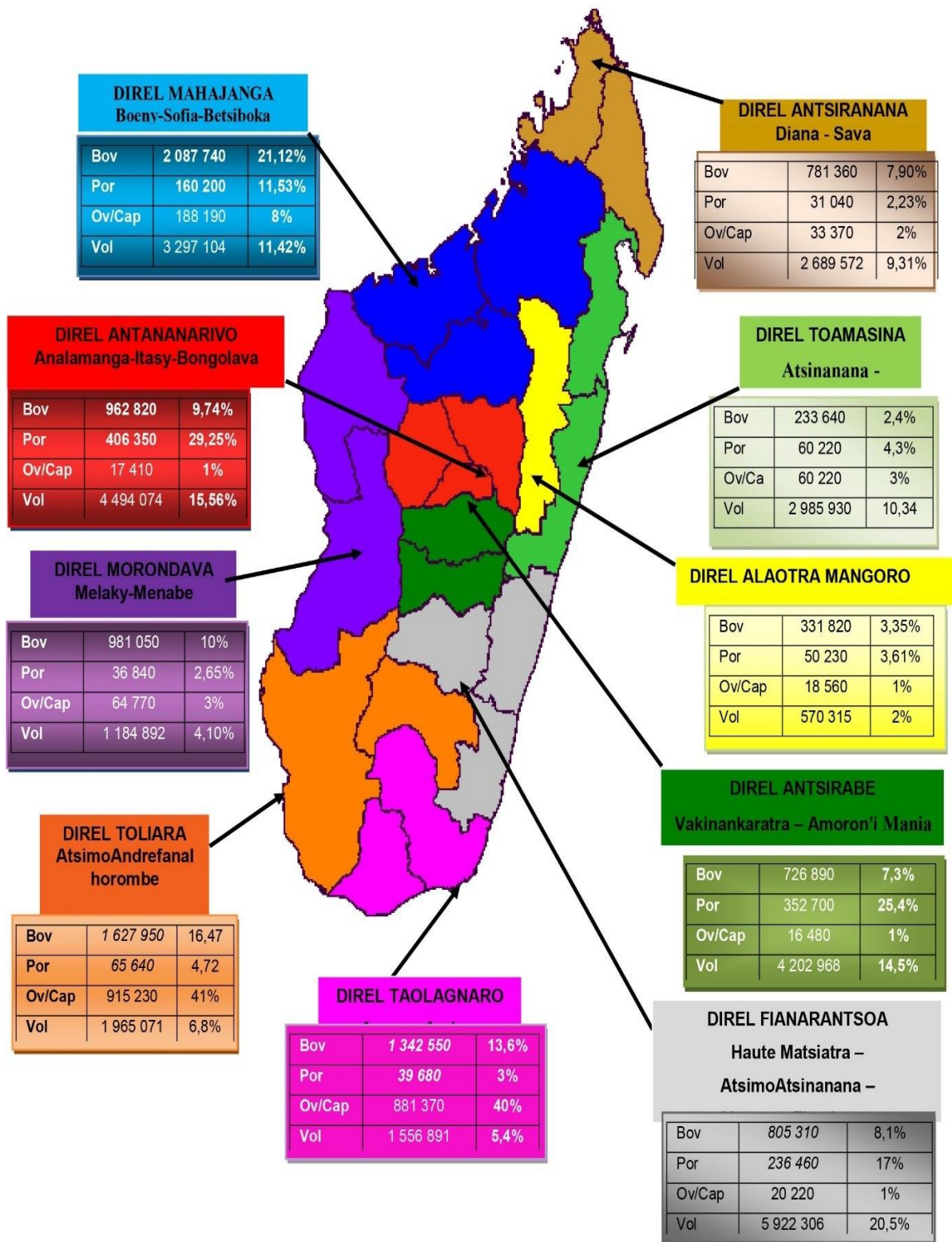


Figure 10 : L'élevage à Madagascar

III.1.3.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIE EXTRACTIVE

Le secteur mine est un des secteurs qui a adopté plusieurs textes réglementaires sur la nécessité de préserver l'environnement tout en développant le secteur : Loi n° 99-022 du 19/08/99 portant Code minier (modifié par loi n° 2005-021 du 17/10/2005) qui traduit déjà la volonté du secteur de préserver l'environnement ; Loi n° 2001-031 du 08/10/2002 établissant un régime spécial pour les grands investissements dans le secteur minier malagasy (modifié par la Loi n° 2005-022 du 17/10/2005) ; Arrêté interministériel n° 12032/2000 du 06/11/2000 sur la réglementation du secteur minier en matière de protection environnementale.

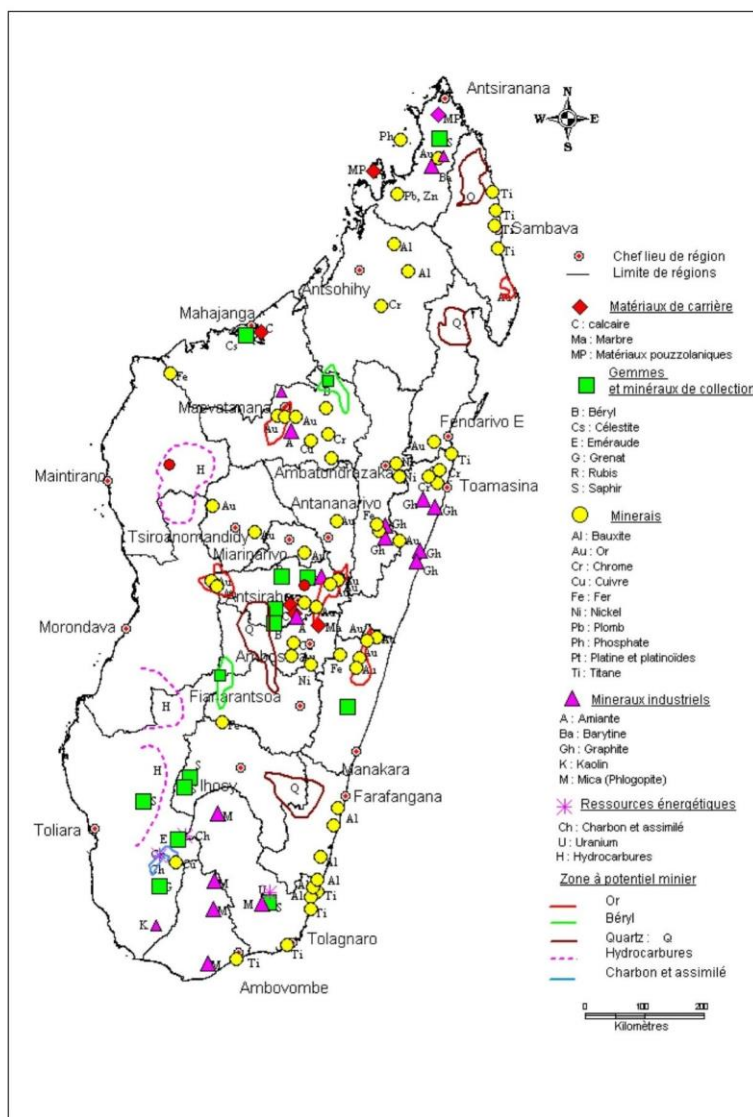


Figure 11 : Les principales ressources minières à Madagascar

III.1.3.4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ENERGIE

La Nouvelle Politique de l'Énergie pour la période 2015-2030, adopté par le Conseil du Gouvernement le 8 septembre 2015, a pour objectif global d'assurer un approvisionnement d'énergie en quantité suffisante, de bonne qualité au moindre coût. La stratégie, fondée sur une large participation du secteur privé, prévoit l'assainissement de la scène énergétique et l'établissement d'un cadre favorable aux investissements dans le secteur.

III.1.3.5. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISME

En se basant sur la Vision « Madagascar Naturellement », un Plan National du Tourisme a été adopté en 2005 qui vise à soutenir la croissance dans le secteur, tout en veillant à maîtriser les conséquences et l'évolution dans les différents court, moyen et long termes. Pour cela, un des objectifs spécifiques de ce plan est de faire du tourisme et surtout de l'écotourisme un levier aux bénéfices directs et durables pour les communautés villageoises tout en préservant l'environnement. Un Programme sectoriel Tourisme a vu le jour en 2008 qui a défini comme prioritaire l'élaboration d'une Politique Nationale intégrant le concept de tourisme durable et la stratégie nationale de l'Écotourisme dans les Aires protégées (stratégie non existante actuellement) et hors Aires Protégées (*Ministère du Tourisme, 2008*).

III.1.3.6. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PECHE ET HALIEUTIQUE

Le Programme Sectoriel Agricole ou PSA (2008) qui est basé sur la modernisation du secteur en vue de la croissance et du passage d'une économie de subsistance à une économie de marché intègre les sous-secteurs agriculture, élevage et pêche. Avec l'appui de la Food and Agricultural Office (FAO), un Plan de Développement Durable de l'Aquaculture (PDDA) a été développé en 2005.

En 2010, le Décret (N° 2010-137) sur la gestion intégrée des zones côtières et marines est sorti. Par la suite, la Politique Nationale pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières et son plan d'action national (2011-2015) a été établie et le comité national GIZC a été mis en place.

Des comités régionaux sont opérationnels, toutefois, faute de moyens la mise en œuvre des actions prévues sur le terrain reste limitée. Madagascar est actuellement en train d'établir le plan d'action de thon et des ASC et MSC mangrove et de mettre en place la certification d'aquaculture.

III.1.3.7. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAU

La Déclaration de la Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement ou PSEA (1997) et de la Politique et Stratégie Nationales de l'Assainissement ou PSNA (2009) donnent les grandes orientations stratégiques sur la gestion de l'eau relative à l'objectif d'accessibilité de l'eau à tous les citoyens, la gestion de l'eau sous contrôle étatique, et désengagement de l'Etat aux activités d'exploitation. Parmi les outils de mise en œuvre, on note l'existence du Code de l'eau (Loi 98 029 du 27 Janvier 1999) et ses décrets d'application, du manuel de procédures et le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA, 2008-2012). Le Code de l'eau tenant compte de la gestion du bassin versant ne prend pas spécifiquement en considération les problématiques de l'irrigation. Pour le cas relatif aux aspects paiements des services environnementaux, la législation prévoit des taxes pour tous prélèvement d'eau mais actuellement, ces taxes ne contribuent pas à la gestion des bassins versants ou des aires protégées concernées.

III.1.3.8. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Madagascar est fréquemment exposé aux catastrophes d'origine naturelles (cyclones tropicaux, inondations, sécheresses, séismes, invasions acridiennes et tsunamis) et d'origine anthropiques (épidémies, épizooties, déversements d'hydrocarbures, etc.).

Depuis l'an 2000, Madagascar dispose d'une Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (SNGRC) qui constitue le cadre de toutes les actions relatives à la Gestion des Risques et Catastrophes (GRC). Elle donne les orientations sur les mécanismes de gestion et de planification ainsi que des directives pour les mécanismes institutionnels efficaces en matière de GRC. La Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (Loi 2003-010) établit l'importance de la participation de tous les acteurs dans la GRC notamment l'Etat, les collectivités décentralisées, les organisations non gouvernementales légalement constituées, les opérateurs économiques, les communautés, et les citoyens. Des réflexions sont en cours pour une mise à jour de la SNGRC qui intégrerait les éléments du changement climatique, de l'environnement et du développement durable et promouvoir l'aspect « Réduction (au lieu de Gestion) des Risques et Catastrophes», qui pourrait mieux intégrer l'importance des écosystèmes dans la prévention des catastrophes.

III.2. CADRE LEGAL

La Charte de l'Environnement malagasy est un cadre légal qui définit les différents aspects de législations relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la gestion durable des zones marines et côtières et des Aires Protégées avec l'implication effective des communautés locales et aux études d'impact environnemental.

III.2.1. LEGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'enjeu de la Déclaration de Politique Nationale de l'Environnement - PNE (2010) est en cohérence avec le développement socio-économique et l'amélioration des conditions de vie du peuple malagasy.

La Charte de l'Environnement (Loi n° 90-033 du 21 décembre 1990, modifiée par les Lois n°97-012 du 6 juin 1997 et n°2004-015 du 19 août 2004) constitue la base juridique du plan d'action environnemental. A la fin de la phase 3 du programme environnemental, une Déclaration de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) a été élaborée par le Ministère de l'Environnement et des Forêts. Cette déclaration définit que la PNE vise à améliorer le cadre de vie de la population malagasy en milieux urbains et ruraux et a abouti à l'adoption d'une Charte de l'Environnement malagasy et des programmes d'actions y afférents.

III.2.2. LEGISLATIONS SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Pour Madagascar, la participation du public à la gestion de l'environnement est définie dans la Constitution Malagasy. La Charte de l'Environnement adoptée en 1990, précise les formes d'implication du public dans la gestion de l'environnement. Elle se manifeste suivant deux variantes : (i) le transfert de compétences comme le transfert de gestion des ressources naturelles, la gestion des aires protégées et (ii) la contribution pour la prise de décision par le biais des instruments de gestion de l'environnement comme l'étude d'impact environnemental. La constitution par le biais de Fokonolona et la Charte de l'environnement reconnaissent ainsi le rôle de la société civile dans la protection de l'environnement.

III.2.3. DEVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES MARINES ET COTIERES

Le décret N° 2010/137 du 23 mars 2010 incite le développement durable des zones côtières et marines par la mise en œuvre d'une gestion intégrée. Elle implique un processus de planification participative où les plans et schémas établis doivent inclure et préciser les valeurs limites de la zone côtière et les conditions d'affectation et d'utilisation des espaces terrestre et marins concernés. Les communautés locales sont associées aussi bien dans la planification et la mise en œuvre que le suivi.

III.2.4. LEGISLATION SUR LES AIRES PROTEGEES

Lors du Congrès Mondial sur les Parcs à Durban en septembre 2003, le Gouvernement de Madagascar avait pris l'engagement de tripler la superficie des aires protégées à Madagascar, en portant cette superficie de 1,7 millions d'hectares en 2003 à 6 millions d'hectares en 2012, soit au moins 10 % du territoire national. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Déclaration de Durban, un Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) a été mis en place.

Sur le plan juridique, Madagascar dispose d'un Code de gestion des Aires Protégées (COAP). Cette loi institue 3 catégories d'aires protégées : la Réserve Naturelle Intégrale (RNI), le Parc National (PN) et la Réserve Spéciale (RS). Pour mieux répondre aux objectifs du pays, la refonte du Code de gestion des Aires Protégées a été jugée indispensable. Ainsi, le 26 février 2015, la refonte du Code de Gestion des Aires Protégées a été adoptée (loi n° 2015-005). Ce cadre juridique donne une opportunité de la participation des autres acteurs que les institutions étatiques dans la gestion et la gouvernance des aires protégées (communautés locales, associations et ONGs, secteur privé et collectivités territoriales).

III.2.5. LEGISLATION SUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La Charte de l'Environnement de Madagascar adoptée en 1990, en son article 10, préconise la mise en place d'un cadre juridique pour les études d'impact environnemental. Elle est mise en œuvre par le décret n°99-954 (1999) modifiés par le décret 2004-167 (2004) relatif à la Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE). Le processus MECIE manifeste la considération de la participation des divers acteurs dans la prise de décision.

pour la gestion de l'environnement. Ce processus (cf. Annexe I) prévoit une étape pour l'évaluation du dossier d'EIE par le public.

Le MECIE s'applique aux investissements publics et privés qui sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Suivant l'envergure du projet et la sensibilité du milieu, la législation malagasy prévoit trois formes différentes d'études d'impacts : l'Etude d'Impact Environnemental (EIE), le Programme d'Engagement Environnemental (PREE) et la Mise En Conformité (MEC). La préparation du dossier d'EIE relève du promoteur du projet tandis que l'évaluation du dossier est coordonnée par l'Office National pour l'Environnement (ONE).

III.3. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX

III.3.1. CONVENTIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

Madagascar a ratifié la plupart des conventions internationales en relation directe avec la Convention sur la Diversité biologique (Loi n°95-013 du 09/08/95). Les différentes Conventions ratifiées sont traduites en législation nationale (cf. Annexe II).

A ce jour, le pays s'est adhéré à 17 Conventions internationales, dont la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de faune et de flore Sauvage menacée d'extinction ou CITES ; la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques- CCNUCC, la Convention sur la lutte contre la Désertification ; la Convention de Rio, la Convention relative à la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage ou CMS ; la Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; la Convention sur la Protection du Patrimoine Mondial culturel et naturel ; le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité ; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; le protocole de Kyoto et le Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Outre la législation nationale, différents outils sont mis en place pour rendre effectifs les engagements du pays comme les stratégies et plans d'actions. Toutefois les niveaux de réalisation et de mise en œuvre de ces différents outils varient selon les conventions compte tenu des ressources allouées et du niveau d'application de la législation nationale. Les principales lacunes constatées sont l'absence de la stratégie nationale pour le développement durable, l'absence d'une Politique Nationale sur la Biodiversité, malgré la ratification de la CDB par

Madagascar ainsi que les moyens limités alloués et la non effectivité de l'application des législations en vigueur.

III.3.2. ACCORDS REGIONAUX

Au niveau régional, Madagascar a ratifié :

- La Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Loi 70 004 du 23/09/70). Cette convention signée en 1968, a adopté des approches innovantes pour la conservation de la nature en instituant le principe de la responsabilité commune pour la gestion de l'environnement par les Etats Africains ;

- La Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et les zones côtières de la région d'Afrique orientale (Loi n°98-004 du 19/02/98) Elle offre un cadre de coopération multilatérale dans les domaines des habitats et écosystèmes marins et côtiers dans la zone de l'océan Indien occidental et constitue une plate-forme régionale d'échanges scientifiques et de collaboration avec les ONGs et les secteurs privés et quelques possibilités de conclure des accords inter-états régionaux ou sous-régionaux relatifs à la protection du milieu marin, ou d'adopter des protocoles additionnels à la convention ;

- La Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique est une déclaration politique qui fournit un cadre concerté et intégré de façon cohérente aux interfaces santé et environnement. Signée par 52 pays africains, elle a pour objectif de préserver les écosystèmes afin de diminuer la morbidité et la mortalité dues aux maladies liées à la dégradation de l'environnement dans chaque pays.

Madagascar s'intègre aussi dans la coopération régionale. Elle est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) depuis sa création en 1984, du marché commun de l'Afrique orientale et australe COMESA depuis 2000 et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) depuis 2005. Le principal objectif des différents états membres de ces coopérations est de faciliter le commerce et la coopération économique entre ces parties contractantes tout en considérant l'intégration de la dimension environnementale. Des initiatives sur la conservation de la biodiversité, notamment la surveillance des pêches et l'étude sur les impacts du changement climatique sont par exemple mises en œuvre par la COI.

CHAPITRE IV : STRATEGIE NATIONALE ET PLANS D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Comme il a été mentionné auparavant qu'à part la législation nationale, différents outils sont mis en place pour rendre effectifs les engagements du pays comme les stratégies et les plans d'actions. Cependant, les principales lacunes constatées sont l'absence de la stratégie nationale pour le développement durable et l'absence d'une Politique Nationale sur la Biodiversité, malgré la ratification de la CDB par Madagascar.

Dans le cadre d'élaboration du présent document SPANB Madagascar, des réflexions participatives à différents niveaux (Objectifs d'Aichi – CDB et Madagascar : nationaux et régionaux) ont été recueillies et considérées. Ces divers éléments d'informations orientent la définition et la structuration de la stratégie nationale et des plans d'actions pour la conservation de la biodiversité de Madagascar.

IV.1. VISION DE MADAGASCAR

La vision de Madagascar pour la conservation de la biodiversité et le développement économique durable se décline comme suit :

« Un peuple malagasy vivant en harmonie dans un pays où les milieux sont conservés et/ou restaurés, tirant profit pour son bien-être de l'utilisation et de la valorisation durables et raisonnées d'une biodiversité riche et valorisée, résiliente aux changements environnementaux. »

IV.2. MISSION

La réalisation de la vision définie impose une attention particulière aux mesures appropriées et solutions adéquates et efficaces, aux causes profondes de la perte de la biodiversité et de la pauvreté et aux attentes définies comme suit :

« D'ici à 2025, des mesures efficaces sont mises en place pour diminuer de manière effective la perte de biodiversité, pour assurer la provision des services écosystémiques essentiels et le partage équitable des avantages fournis par la biodiversité, et ce pour le bien-être social, économique et environnemental des générations actuelles et futures. »

IV.3. STRATEGIES NATIONALES

Les stratégies nationales et plans d'actions y afférents devraient s'attacher à divers écosystèmes du domaine terrestre, du milieu marin et côtier et des zones humides, mais l'approche stratégique offre également une importance capitale aussi aux espèces menacées aussi bien végétales qu'animales et au patrimoine biologique national comme les espèces endémiques, les ressources phylogénétiques et les races ou espèces animales autochtones.

Le lien entre l'amélioration de la biodiversité, des conditions de bien-être et la réduction de la pauvreté devraient être mis en avant.

Certaines mesures d'accompagnement relatives à la législation, à la sensibilisation, à l'éducation, à la recherche scientifique, à la coordination et à la coopération, qui sont jugées incontournables devraient avoir leurs parts d'intérêt dans ces stratégies et ces plans d'actions.

IV.3.1. PRINCIPES DIRECTEURS

En vue de concrétiser la vision et la mission déjà définies, et en s'inspirant des dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Objectifs de la Conférence d'Aichi, Promesse de Sydney, la Loi Cadre sur la Gestion de l'Environnement, les Documents de Stratégie pour la Conservation de la Biodiversité et Plans Nationaux de Gestion Environnementale, le Plan de Gestion Environnemental (PGE), CEPF Ecosystem Profile, la Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique (SNR), NR5, DSRP, PND, SNGDB, SANA, OMD, PEDD, REDD+, Rapport de consultation régional (Mars 2015), et toutes les activités liées à la biodiversité seront guidées par les principes mentionnés ci-après :

1-Maintenir la relation entre la conservation de la biodiversité et le développement économique, social et bien-être matériel et spirituel du peuple ;

2- Prévenir la perte de la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques en s'engageant aux défis nationaux sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles tout en adoptant les approches collaboratives et participatives afin d'obtenir le soutien de toutes les parties prenantes ;

3- Mettre en œuvre une éducation effective de toutes les parties prenantes sur les valeurs de la biodiversité et des ressources naturelles et sur les stratégies nationales et les plans d'actions de conservation de la biodiversité ;

4- Garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques pour inciter la conservation de la biodiversité et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et surtout acquérir le sens d'appropriation et le réflexe environnemental des citoyens ;

5- Intégrer la valeur de la biodiversité et de ses services écosystémiques dans tous les secteurs et processus nationaux de planification constitue un élément essentiel pour garantir un développement écologiquement et économiquement durable ;

6- Développer la connaissance du capital naturel à travers les recherches scientifiques, la valorisation des résultats des recherches et la valorisation des savoirs traditionnels ;

7- Assurer des mécanismes de financement durables pour respecter les engagements nationaux en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles ;

8- Voir toutes opportunités d'amélioration des conditions de vie des habitants à travers l'utilisation durable de biodiversité et des services écosystémiques ;

9. Sauvegarder les groupes sociaux vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui sont fortement tributaires des services de la biodiversité et des écosystèmes pour leur subsistance et prospérité ;

10. Mettre l'accent sur l'importance de l'intersectorialité et de la considération des facteurs holistiques ;

11. Mettre en exergue la place cruciale de l'IEC continue, adaptée et de proximité ;

12. Insister sur l'impérativité de renforcer les mesures pour stopper la spirale de dégradation de l'environnement en général, pour renforcer les résiliences face aux impacts des perturbations climatiques et pour maintenir ou restaurer les fonctions écologiques et économiques des écosystèmes.

IV.3.2. BUTS, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les objectifs nationaux définis sont fondés sur les enjeux, les menaces, les problématiques, les lacunes et les opportunités identifiées par une série de consultation des acteurs et parties prenantes et d'ateliers organisés à travers le pays. Ils sont également basés sur les résultats d'examen des derniers rapports et/ou plans d'action sur la biodiversité et guidé par les priorités nationales. La démarche méthodologique adoptée est guidée par la matrice de

buts et d'objectifs stratégiques d'Aichi qui a été mise en cohérence et alignée avec les objectifs nationaux. Ainsi, les orientations stratégiques ont été formulées à partir des objectifs déjà définis.

Les buts stratégiques visent à apporter des réponses appropriées et favorables aux causes sous-jacentes directes et indirectes de la perte de la biodiversité, qui sont dues notamment à l'insuffisance et/ou à l'absence de prise de conscience et de connaissances sur les valeurs et les potentialités de la biodiversité, la faiblesse de l'utilisation de la science pour guider la prise de décision et les modèles de production, à la croissance démographique, à la pauvreté, à la demande sans cesse et croissante des populations en matière de ressources naturelles, aux modes de consommation et de production non durables et à l'incohérence de la politique et de la législation. Ces différents facteurs ont grandement contribué à la conception des mesures prises pour l'approche systémique d'intégration de la biodiversité.

Cette intégration de la biodiversité dans l'ensemble de la gouvernance environnementale dépend nécessairement du changement de comportement de tous les acteurs à tous les niveaux. La disponibilité d'outils juridiques et de cadre institutionnel ne signifie pas que leur utilisation mènera à la réalisation du but stratégique. La gestion adaptative et adéquate, soutenue par des textes cohérents, fait partie des mécanismes les plus importants pour assurer son efficacité.

But Stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société : « stratégie d'intégration ».

OBJECTIF 1 : « En 2025, les décideurs politiques et 65 % du peuple malagasy sont conscients des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger et l'utiliser de manière durable »

Orientations stratégiques :

- Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation en matière de biodiversité et des ressources naturelles à tous les niveaux ;
- Déployer les campagnes de plaidoyer y relatives ;
- S'assurer de l'intégration gouvernementale dans la prise de décisions politiques et des actions de changement de comportement.

Justificatif :

Etant donné que Madagascar fait partie des 34 Hotspots de la biodiversité dans le monde avec des niveaux extraordinaires de biodiversité et d'endémisme taxonomique associés à un niveau extrêmement élevés de menaces. 80 % de la population Malagasy dépendent de la biodiversité et des biens et services environnementaux. Cette interaction permanente avec la nature exige des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale appropriés pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, pour faire comprendre l'importance de la biodiversité et enfin pour faire connaître les réglementations environnementales.

Des efforts ont été déployés par l'Etat Malagasy dans le domaine de la conscientisation des citoyens malagasy sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Dans le cadre de la présente stratégie nationale pour la biodiversité, il s'agit de cibler au moins 65 % de la population Malagasy dépendant directement de la biodiversité et des biens et services environnementaux mais aussi des autres décideurs politiques et les autres secteurs de développement pour qu'ils puissent utiliser de manière durable les ressources naturelles. Une stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation en matière de biodiversité sera élaborée. Les efforts seront axés principalement sur les communautés locales dynamiques et actives vivant à proximité des aires protégées et des zones d'intérêt biologique remarquable, les secteurs privés et les décideurs. Cette stratégie sera intégrée dans les programmes scolaires à tous les niveaux. A noter, qu'il existe déjà un décret Interministériel entre le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de l'Education Nationale, fixant le cadre général de la Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement (P.E.R.E).

OBJECTIF 2 : « En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays »

Orientation stratégique :

- Valoriser les données et mobiliser les capacités nécessaires pour intégrer les dimensions environnementale et sociale ainsi que les valeurs de la biodiversité dans la politique, les stratégies, les plans et programmes sectoriels nationaux et régionaux.

Justificatif :

De par sa grande richesse en termes de biodiversité et de ressources naturelles, Madagascar se doit de tenir compte de la valeur et de l'importance de ce capital naturel dans ses planifications étant donné le Paiement / Compensation des Services écosystémiques que nous rendent cette Biodiversité et ces ressources naturelles. Il s'agit particulièrement de tenir en

compte de la valeur fiduciaire de ce capital dans la planification budgétaire du pays parmi lesquels on peut citer le programme WAVES.

WAVES Madagascar a été lancé en 2011 et établit un éventail d'outils pour intégrer la valeur économique des ressources naturelles sélectionnées dans l'analyse et le suivi de la performance macro-économique, ainsi que les décisions et l'élaboration des politiques liées à la gestion des ressources naturelles.

La mise en œuvre de WAVES Madagascar, était axée sur des consultations et de sensibilisation avec les partenaires gouvernementaux, la société civile et de développement pour introduire le concept de la comptabilité du capital naturel dans l'analyse et le suivi de la performance macro-économie. À la suite de ces discussions, les questions prioritaires suivantes ont été sélectionnées pour examen pendant les activités WAVES: (i) distribution et réinvestissement dans le secteur minier ; (ii) planification intégrée de la gestion des ressources en eau ; (iii) gestion durable des ressources forestières ; (iv) contribution du secteur du tourisme à l'économie ; (v) financement durable du réseau national d'aires protégées; (vi) comptabilisation du capital naturel de la pêche et des ressources côtières et (vii) suivi de la performance macro-économique.

Les données préliminaires seront disponibles pour les secteurs des ressources minières, forestières et de l'eau, et les groupes de travail techniques commenceront à préparer les comptes initiaux avec le soutien d'un spécialiste international de la comptabilité environnementale.

Le grand défi sera l'incorporation de ces valeurs dans l'économie nationale, la planification et le processus politique de décision ainsi que le système comptable environnemental.

OBJECTIF 3 : « En 2025, au plus tard, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité seront éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs ; tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles seront développées et appliquées »

Orientation stratégique :

- Développer les incitations positives telles que le Paiement du Service Eco systémique (PSE) pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles tout en renforçant la collaboration avec le secteur privé.

Justificatif :

Plusieurs formes de mesures incitatives prévues dans les secteurs des ressources naturelles renouvelables visent principalement à améliorer les conditions de subsistance des populations locales. Même si ces incitations sont relativement faibles, elles sont considérées comme positives en termes de leur contribution, mais leurs impacts sur la pérennisation de la biodiversité et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont encore à évaluer.

La création ou le développement des incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pourraient aider à la mise en œuvre du Plan stratégique en fournissant des ressources financières ou d'autres motifs pour encourager les acteurs à entreprendre des actions qui pourraient bénéficier de la biodiversité.

La promotion de paiements des biens et services environnementaux commence à être implémentée à Madagascar pour la protection de la biodiversité. Malgré le potentiel, une faible participation du secteur privé a été constatée. Ainsi, il faut renforcer davantage les actions pour y faire face.

OBJECTIF 4 : « En 2025, l'État Malagasy et les parties prenantes à tous les niveaux prendront des mesures appropriées afin de mettre en œuvre des plans de gestion rationnelle des ressources et maintiendront l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres »

Orientations stratégiques :

- Déployer les moyens nécessaires pour adopter les pratiques qui soutiennent la promotion de la production et de la consommation durable des ressources naturelles dans les limites des impératifs écologiques à tous les niveaux sous une approche de dynamisme de concertation, de bonnes pratiques de gestion et de partage des expériences y compris la base de données scientifiques ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles basée sur la science.

Justificatif :

Des problèmes se posent le plus souvent sur le manque et/ou l'insuffisance de données et de connaissances pertinentes sur les limites écologiques favorables.

Les différentes pressions observées et constatées pourront avoir des conséquences graves, relativement irréversibles sur l'écosystème fragile et la biodiversité endémique, si aucune mesure n'est prise.

Les producteurs, les consommateurs et les principaux décideurs économiques doivent adopter des politiques et/ou pratiques qui visent à valoriser, à protéger et à gérer durablement le capital naturel. Et dans ce sens, il est indispensable que les principales parties prenantes

travaillent ensemble et de façon mutuelle en incluant tous les maillons supérieurs et inférieurs de la chaîne d'approvisionnement pour transformer le système de production et de consommation à l'échelle locale et/ou régionale rentable pour répondre aux besoins humains sans éroder le capital naturel critique.

Il est aussi impératif de développer un Plan d'Aménagement adéquat, renforcé par le cahier de charge pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles.

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable des ressources naturelles : « stratégie de conservation »

La finalité de ce but est de répondre aux conséquences majeures des pressions humaines et naturelles sur l'environnement écologique, notamment la modification des paysages et la fragmentation d'habitats qui réduisent la résilience des écosystèmes variés et perturbent la stabilité et les fonctions de ces écosystèmes. En conséquence, des espèces endémiques clés sont gravement menacées, en danger ou envahies, tandis que l'on enregistre la perte et la disparition des espèces ainsi que la perte du système des services rendus par ces écosystèmes.

Il s'agit de réduire et, si possible, d'éradiquer les pressions naturelles et humaines sur la diversité biologique en mettant en exergue des connaissances, des outils, de meilleures pratiques et des technologies efficaces pour renverser la tendance à la dégradation de la biodiversité malagasy.

Pour remédier ces situations, une attention particulière axée sur les efforts de prévention et de restauration doit prévaloir, afin d'améliorer l'état des écosystèmes, des espèces et des gènes. Ceci implique des approches préventives visant à réduire de manière significative la dégradation des écosystèmes et à améliorer le stock de produits halieutiques et la gestion des ressources marines et côtières ainsi que la réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables de Madagascar.

OBJECTIF 5 : « D'ici à 2025, le taux de dégradation, de fragmentation et de perte des habitats ou écosystèmes est réduit »

Orientations stratégiques :

- Cartographier, analyser et évaluer les habitats naturels à haute valeur de biodiversité en particulier ceux faiblement représentés dans le SAPM ;
- Réduire la perte d'habitats et d'écosystèmes ;
- Résoudre les principales causes de pertes d'habitats et d'écosystèmes ;

- Impliquer et responsabiliser de façon effective les acteurs et parties prenantes dans la gestion de la biodiversité.

Justificatif :

La plupart des écosystèmes vulnérables à haute valeur en biodiversité en particulier les forêts naturelles se trouvent déjà dans le système des aires protégées. Cependant, d'autres habitats, à haute valeur en biodiversité comme les zones humides, les zones marines et les zones riches en parents d'espèces sauvages cultivées sont encore à évaluer, analyser et cartographier afin de comprendre leur statut de conservation et mettre en œuvre des mesures de conservation appropriées.

Le développement du processus de mise en place des Nouvelles Aires Protégées (NAP) et l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles ralentissent significativement les pertes en habitats. Par ailleurs, l'application effective des textes et réglementations ainsi que la promotion des techniques d'utilisation durable des ressources s'avèrent essentielles.

OBJECTIF 6 : « En 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marins et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées »

Orientations stratégiques

- Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations et/ou outils nécessaires pour améliorer la gestion rationnelle et durable de pêche ;
- Mettre en place les cadres juridiques et législatifs relatifs à la gestion de pêche et renforcer de façon effective leur application.

Justificatif :

Les connaissances des habitats d'eau douce et des zones marines et côtières ainsi que de leur biodiversité sont encore insuffisantes et/ou lacunaires d'une part et d'autre part, peu de données et informations sont disponibles sur les stocks de poissons et des autres ressources biologiques aquatiques (crustacés, autres invertébrés, algues...).

Les diverses menaces (dégradation des habitats, surexploitation et utilisation des techniques destructrices des ressources, pollutions, développement des espèces envahissantes) qui pèsent sur la biodiversité marine et d'eau douce à Madagascar sont identifiées. Et parmi lesquelles, les pollutions des milieux marins et côtiers résultant de la dégradation des bassins versants et des déversements des divers déchets terrigènes sont importantes.

On note enfin le déclin des zones de frayère des différentes espèces halieutiques comme les mangroves et les récifs coralliens. De ce fait, le développement de projets de recherche qui apporteront les bases scientifiques pour la conservation des ressources aquatiques doit être prioritaire, y compris les études sur l'habitat et la biologie, le plan de gestion et d'aménagement des habitats et d'élevage en captivité (cas d'espèces endémiques menacées d'extinction).

La stratégie de gestion rationnelle de pêche a permis de stopper le déclin des espèces endémiques pendant quelques années, dans les zones marines et côtières, les lacs et les rivières et a même inversé la tendance pendant une période.

En outre, la gestion communautaire se développe de plus en plus. D'autant plus que pour toute exploitation des ressources halieutiques, l'application stricte de la loi constitue le principal mécanisme permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la récolte durable.

OBJECTIF 7 : « En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de production durable, en assurant l'approche intégrée de conservation de la biodiversité »

Orientation stratégique :

- Coordonner et piloter la gestion durable de la biodiversité, des ressources et écosystèmes agricoles, sylvicoles et halieutiques.

Justificatif :

La conservation et la valorisation de la biodiversité doivent être abordées et coordonnées avec une approche intersectorielle. La mise en œuvre effective des plans d'utilisation de terres est très importante pour réduire les utilisations conflictuelles. Le développement de plan d'aménagement et de gestion est aussi indispensable pour assurer la production et la valorisation durable des ressources naturelles.

Plus de 80 % de la population malagasy se consacre à l'agriculture. Cette activité est encore associée à des pratiques préjudiciables à la conservation de la biodiversité comme la culture itinérante sur brûlis pour le développement des champs de culture et/ou les feux de renouvellement de pâturage pour l'élevage du bétail.

A cet effet, il est aussi important de renforcer la capacité technique des populations et de diffuser les nouvelles techniques d'agriculture, aquaculture et sylviculture durable pour améliorer la production des ressources.

L'essor de l'aquaculture depuis environ une vingtaine d'années, et principalement celle des crevettes au niveau des mangroves, a causé la dégradation des zones de frai pour la biodiversité marine et côtière et la diminution des ressources halieutiques.

La gestion durable contribue non seulement à la conservation de la biodiversité mais aussi à l'amélioration du système de production et au bien être humain.

Enfin, l'exploitation forestière à Madagascar est très mal contrôlée et est caractérisée par une surexploitation et une exploitation illicite de nombreuses essences même au niveau des aires protégées, notamment celle des bois précieux. De ce fait, non seulement les espèces ligneuses forestières, mais aussi tous les habitats forestiers pouvant être exploités, sont menacés de dégradation et de disparition.

Il est donc primordial d'assurer que la gestion de ces zones sensibles et des ressources associées soit renforcée : (i) par la mise en place de plan d'aménagement et de gestion intégrée, en favorisant la participation des populations et des différents secteurs concernés et (ii) par le renforcement des capacités techniques des populations et des différents acteurs de chaque filière pour leur permettre d'augmenter leur production tout en restant respectueux de l'environnement.

OBJECTIF 8 : « D'ici à 2025, la pollution liée aux activités maritimes et terrestres est ramenée à des niveaux compatibles à la fonction écosystémique et à la pérennisation de la diversité biologique »

Orientation stratégique :

- Développer et renforcer des mécanismes et des programmes d'activités de réduction des facteurs de pollution.

Justificatif :

Vu la situation écologique alarmante sur la qualité de l'air et de la qualité de l'eau liée à l'urbanisation, aux occupations humaines et à l'exploitation anarchique des ressources du sous-sols, des stratégies et plans d'action appropriés s'imposent pour résoudre la problématique liée aux pollutions.

Les impacts des diverses pollutions sur la biodiversité terrestre et marine sont palpables à Madagascar. Il s'agit en particulier des pollutions générées par les activités agricoles et la déforestation (pollution tellurique, pollution chimique), par les activités industrielles (déversement d'eaux usées dans les rivières et en mer), par le développement des agglomérations, par les exploitations minières de diverses natures, par les activités portuaires et les déversements d'hydrocarbures ainsi que par la pollution des plages (installation d'hôtels, dépôts d'ordures, toilettes publiques).

Actuellement, l'augmentation de la charge de sédiments dans les rivières et les ruisseaux due aux mauvaises pratiques sur l'exploitation des ressources constitue une préoccupation majeure en raison des impacts potentiels sur la pérennisation de la biodiversité aquatique et le développement agricole.

Alors que Madagascar a déjà ratifié la convention et a pris des mesures juridiques pour gérer les pollutions de différentes sources, le manque et/ou l'insuffisance des moyens matériels/financiers reste encore une grande préoccupation pour assurer la mise en œuvre et le suivi selon les normes de l'environnement. Cet objectif se focalisera sur le renforcement des connaissances relatives aux pollutions et des mécanismes nationaux pour mettre en œuvre les contrôles des sources de pollution, y compris les agro-chimiques, la mine et les engrais ; sans oublier l'application des mesures à la mitigation ou à la suppression des impacts des pollutions.

OBJECTIF 9 : « D'ici à 2025, les espèces exotiques et/ou envahissantes ainsi que les voies d'introduction sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées ; des mesures de gestion sont en place afin d'empêcher l'introduction, gérer les voies de pénétration et mitiger l'établissement de ces espèces et de valoriser les espèces utiles »

Orientations stratégiques :

- Promouvoir des mécanismes de réglementation, de gestion et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes pour protéger les écosystèmes naturels ;
- Approfondir la connaissance des espèces envahissantes et valoriser les espèces envahissantes utiles.

Justificatif :

Des efforts ont été déployés dans la lutte contre les espèces envahissantes. Les cadres réglementaires et les dispositifs de contrôle existent mais leur application est encore insuffisante. En effet, la sensibilisation du grand public sur les espèces dites exotiques et/ou envahissantes reste encore à faire afin de permettre à tout un chacun de prendre les mesures adéquates face au fléau.

Par ailleurs, comme il n'existe pas encore d'inventaire détaillé et d'évaluation complète des Espèces Envahissantes Exotiques (EEE) à Madagascar, la connaissance est encore limitée. Par conséquent, cet objectif se focalisera sur la compréhension de la diversité des espèces exotiques envahissantes et de leurs impacts, instituant des mesures de contrôle et /ou l'éradication des EEE et le développement de capacité technique sur la lutte contre ces espèces.

Enfin, toute forme de valorisation rationnelle afférente aux EEE est à promouvoir. En effet, les espèces exotiques et/ou envahissantes peuvent avoir des vocations pour le développement par le biais de leur transformation. Ceci consiste en une forme de gestion desdites espèces.

OBJECTIF 10 : « D’ici à 2025, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l’acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement »

Orientation stratégique :

- Développer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire au minimum les diverses pressions (anthropiques et/ou climatiques) sur les écosystèmes marins et côtiers y compris les forêts littorales et leurs habitats associés contigus.

Justificatif :

De nombreuses actions ont été entreprises en vue de la conservation des récifs coralliens et des autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers à travers de restauration écologique. La continuité de cette initiative est déjà mise en exergue et entre dans les activités prioritaires du Ministère de l’Environnement et des Forêts.

Concernant les initiatives de réduction des pressions anthropiques telles que la réduction de la pollution, de la surexploitation et de collecte des ressources naturelles, certains problèmes liés à l’application des textes en vigueur et au manque de moyens pour faire le contrôle et suivi persistent. Cet objectif se focalisera sur le développement d’une stratégie claire pour minimiser les pressions anthropiques et la mise en œuvre des programmes de travail avec toutes les parties prenantes.

Le Plan d’Action Nationale d’Adaptation ou PANA se positionne stratégiquement comme une nouvelle orientation stratégique pour la gestion durable de la biodiversité et la conduite de la lutte contre la désertification. Ainsi, quelques objectifs de la Stratégie Nationale de gestion intégrée des zones côtières ont été mentionnés en vue d’améliorer la qualité environnementale afin d’assurer le maintien ou la restauration, la promotion de la diversité économique, sociale et écologique, ainsi que la productivité d’une zone écologique donnée. Cette approche peut également assurer la conservation de l’intégrité écologique des écosystèmes côtiers en vue de leur prise en compte dans tout projet de développement et d’aménagement.

But stratégique C : Améliorer l’état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique : « stratégie d’intervention »

Ce but vise à apporter une réponse aux conséquences humaines de la perte de biodiversité qui constituent des risques à la pérennisation de la biodiversité d’une part et d’autre part des freins au développement national et notamment la recrudescence de la pauvreté, des

maladies, des divers conflits, de l'insécurité alimentaire, de la baisse des revenus et du chômage au niveau des ménages et au niveau national.

L'atteinte de ce but exige de façon primordiale la mise en place des stratégies et plans d'actions pour réduire et/ou éradiquer la perte de la biodiversité et la fragmentation des habitats et la restauration des systèmes écologiques vulnérables et populations d'espèces menacées. Et tout cela devrait être associé à la compréhension des biens et services fournis par les ressources environnementales contribuant à l'acquisition des retombées bénéfiques et/ou avantages tirés à partir des éléments de la biodiversité afin de réduire la pauvreté et servir des mesures incitatives à la conservation de la biodiversité et à son utilisation durable. Ce but s'inscrit dans le sillage de l'option de développement actuel du pays dont l'un des moteurs est son capital naturel. L'une des priorités nationales est de veiller à ce que les avantages socioéconomiques des biens et services de la biodiversité et des écosystèmes contribuent à la lutte contre la pauvreté.

L'atteinte de ce but repose également sur l'importance accordée aux services fournis par la biodiversité et les écosystèmes ainsi que leurs valeurs économiques. La possibilité d'une nouvelle approche budgétaire nationale qui considère la biodiversité comme l'un des principaux programmes nécessite la réalisation d'une évaluation de l'importance économique de la biodiversité afin de soutenir le système budgétaire et comptable lié à la biodiversité, qui permettra de suivre efficacement la contribution de la biodiversité au développement et à justifier la nécessité d'investir dans la biodiversité.

Les interventions prioritaires comprennent aussi l'établissement d'un mécanisme national efficace pour le paiement des services fournis par les écosystèmes, y compris les services immatériels comme la séquestration du carbone, l'atténuation du changement climatique, la valeur culturelle des forêts, des paysages associés et des bassins versants. En outre, la mise en œuvre efficace de la nouvelle stratégie définie pour le partage des avantages générés par l'exploitation et/ou la valorisation des ressources biologiques et génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées, garantit l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales qui sont détentrices de ces connaissances et la contribution aux dépenses liées à la conservation de la biodiversité.

OBJECTIF 11 : « En 2025, 10% des écosystèmes terrestres et 15% des zones côtières et marines, principalement les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, sont conservées de façon adéquate dans des systèmes écologiquement représentatifs et dans les aires protégées et sont gérées efficacement par différentes approches stratégiques »

Orientation stratégique :

- Mettre en place des mécanismes de gestion et de financement durable, d'approche participative avec les communautés locales du Système des Aires Protégées terrestres et marines et côtières représentatives et uniques de Madagascar

Justificatif :

L'objectif de tripler la superficie des aires protégées de Madagascar est atteint. Le plus grand défi actuellement est la gestion efficace des Aires Protégées et la recherche de financement pérenne pour la gestion de ces aires protégées. Un autre défi est l'intégration de ces aires protégées dans des paysages écologiques vivants, soutenus par une vision intégrée dans laquelle les secteurs économiques ont pleinement intégré la valeur de notre capital naturel ; traduite par un aménagement concerté de l'espace, et une répartition équitable des ressources et une gouvernance transparente.

Les capacités technique et organisationnelle des communautés locales de base et les autres acteurs doivent être renforcées pour qu'elles puissent cogérer l'Aire Protégée avec les autres parties prenantes.

Un des défis est également le triplement du nombre et/ou de la superficie d'Aires Marines Protégées.

La question clé dans la gestion des aires protégées est le marquage et la matérialisation physique des limites pour limiter les incursions humaines, résultant dans la planification ad hoc des services / installations et l'extraction des ressources souvent en conflit avec les objectifs de conservation et les règles. Bien des corridors biologiques ont été déclarés, le manque d'un statut juridique pour la protection des activités de développement est également une question qui doit être mise en exergue et à résoudre. Le financement durable est aussi un défi majeur pour la gestion des aires protégées dans le pays.

Par conséquent, la mise au point de cet objectif est de maintenir le système des aires protégées actuelles opérationnel avec le renforcement de l'efficacité technique de la gestion et la pérennisation du mécanisme de financement.

OBJECTIF 12 : « D'ici à 2025, l'extinction d'espèces menacées est réduite et leur état de conservation est amélioré »

Orientation stratégique :

- Réduire les facteurs d'extinction des espèces endémiques, migratrices et menacées ainsi que les facteurs de destruction/dégradation de leurs habitats.

Justificatif :

Le pays a déjà effectué une évaluation au niveau national de l'état de conservation de certains groupes taxonomiques comme les vertébrés (poissons, lémuriers, micromammifères, carnivores, oiseaux, reptiles et amphibiens et quelques espèces de plantes vasculaires) mais beaucoup reste à faire surtout les espèces marines telles que : baleines, dauphins, tortues, requins, raies, corail, oiseaux marins, etc...) et à peine à commencer pour les invertébrés et les plantes vasculaires (12 000 à 15 000 espèces) et cryptogames (Ptéridophytes, Bryophytes, Algues, Champignons, Lichens et plantes des Herbiers marins). Les données de recherche et d'évaluation sur les espèces marines sont, très rares ou presque quasi nulle pour la plupart d'entre elles. La stratégie et plan d'action national relatifs à la conservation de ces espèces marines ne sont pas encore développés ainsi que la législation.

Quelques espèces de groupes de vertébrés (Lémuriens, Oiseaux et Amphibiens) et quelques espèces d'intérêt particulier ont déjà eu leurs plans de conservation et de gestion pourtant ces mesures de conservation ne couvrent pas la totalité des espèces menacées ou vulnérables. La stratégie et les plans d'action nationaux de conservation des plantes de Madagascar, y compris les zones prioritaires pour la conservation des plantes (APCP – IPA) ne sont pas encore en place.

Faisant suite à ces différents enjeux, des mesures alternatives et pérennes relatives aux programmes de conservation des espèces menacées sont indispensables pour assurer la protection suffisante et effective des espèces endémiques et globalement menacées de Madagascar

En outre, l'absence d'évaluation appropriée à l'échelle nationale rend difficile la connaissance du statut des autres espèces indigènes d'intérêt national et les actions subséquentes nécessaires pour améliorer leur état de conservation.

Madagascar veut s'intégrer parmi les sites de l'Alliance for Zero Extinction (AZE) étant donné que le pays comporte plusieurs espèces dangereusement menacées d'extinction et du fait que ces espèces sont pour la plupart uniques au monde.

Cet objectif se focalisera sur la compréhension de l'état de conservation et les menaces à l'échelle nationale et mondiale des espèces et d'autres groupes taxonomiques et les espèces importantes dans le pays.

Le Développement rural, qui concerne 80% de la population malagasy, joue un rôle important dans l'économie de Madagascar. Des apports faisant intervenir les technologies relatives aux microorganismes dans le domaine de développement rural et de lutte contre la pauvreté sont indispensables

Les techniques agro-écologiques sont des outils efficaces pour la restauration de la végétation dégradée et de la fertilité des sols, pour l'augmentation de la productivité et surtout pour la protection du capital "sol", notre principal capital. Par conséquent, elles contribuent

largement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment à l'amélioration de la sécurité alimentaire et du revenu des paysans.

OBJECTIF 13 : « D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement »

Orientations stratégiques :

- Elaborer des programmes d'activités de conservation de la diversité génétique de culture et d'élevage et celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et d'animaux domestiques ;
- Développer des programmes de conservation et d'utilisation et/ou de valorisation durable des ressources génétiques.

Justificatif :

La priorité de régénération des espèces endémiques et/ou d'une valeur culturelle et/ou culturelle et/ou historique dans les sites culturels est partiellement atteinte par rapport à l'objectif des 166 sites classés parmi les patrimoines génétiques nationaux. L'amélioration de la productivité agricole par le biais de la sélection variétale en matière d'agriculture conduit à une augmentation des revenus des agriculteurs utilisant les semences améliorées.

L'utilisation de l'Accord Type de Transfert de Matériels (ATT) dans le cadre du SML du Traités Internationales sur les Ressources Phylogénétiques Agro – Alimentaires pour les échanges et transferts de Ressources Phytogénétiques destinées à l'Agriculture et à l'Alimentation (RPGAA) y est de recours. Plusieurs études génétiques sur les espèces fauniques littorales sont en cours.

La documentation et la conservation des plantes cultivées et des animaux domestiques sont loin d'être complètes en raison principalement du manque de technique et de capacités institutionnelles. Considérant le rôle important que peut jouer l'agro biodiversité locale dans le développement d'un système agricole résilient. Cet objectif mettra l'accent sur le renforcement de la documentation concernant la diversité locale des plantes cultivées, y compris les espèces sauvages et les animaux domestiques. Ceci sera suivi de l'élaboration de plan d'action stratégique, du cadre politique et institutionnel et des mécanismes visant à améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'agro-biodiversité locale.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes: « stratégie d'opportunités de conservation et d'appui au développement »

Madagascar de par sa richesse en biodiversité pourra largement profiter des biens et services dans son actuelle quête de croissance et de développement.

La dégradation et la perturbation des écosystèmes ainsi que la disparition de certaines espèces ont des impacts hautement négatifs sur le bien-être social et économique de la population malagasy.

La valorisation des services et fonctions écologiques par la biodiversité est une des mécanismes permettant sa : conservation et valorisation pour le développement intégré de Madagascar.

Pour atteindre ces objectifs, il est crucial de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des hommes et des femmes en matière de biodiversité, avec un accent sur le groupe social le plus vulnérable.

OBJECTIF 14 : « En 2025, les écosystèmes terrestres dont les forêts, marins et côtiers, les eaux douces-saumâtres dont les mangroves et les milieux lenticques qui fournissent des services essentiels, en particulier l’approvisionnement en eau et ceux contribuant à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être humain sont protégés et restaurés. Et l'accès équitable aux services éco systémiques est assuré pour tous, en tenant compte de l'approche genre »

Orientation stratégique :

- Promouvoir la gestion durable des différents écosystèmes terrestres, marins et côtiers pour qu'ils puissent fournir les services nécessaires pour contribuer au développement socio-économique.

Justificatif :

Etant donné les valeurs des écosystèmes et de leurs services pour leur bien-être et leur subsistance, l'importance de la conservation de la biodiversité et de l'environnement écologique n'est plus à discuter. Le présent objectif en synergie avec d'autres objectifs sera focalisé sur l'identification des écosystèmes clés et/ou potentiels, l'évaluation des services fournis et enfin leur conservation. Mais d'ores et déjà, force est de constater qu'au sein des grands écosystèmes définis pour Madagascar, les forêts, les mangroves ainsi que les milieux lenticques dont la plupart sont importantes pour les femmes en tant que sources de matières premières montrent un état avancé de dégradation réduisant ainsi les biens et services qu'ils peuvent fournir. Leur

restauration constitue une priorité pour le pays. Cet objectif considèrera également les actions pour la mise en place des Aires Protégées Marines (création définitive) démarrée en 2014.

Un élément important sera également l'accès équitable aux services environnementaux en particulier les gens pauvres, les vulnérables, les femmes et les communautés locales. Par la suite, des stratégies appropriées seront mises en place pour la sauvegarde de ces écosystèmes et des services écosystémiques pour le bien-être des populations surtout les communautés locales à travers les activités de restauration.

OBJECTIF 15 : « En 2025, la capacité d'adaptation des écosystèmes et la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marine à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont renforcées, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés et la lutte contre à la désertification »

Orientation stratégique :

- Mettre en place des mécanismes de restauration des écosystèmes dégradés (terrestres, marins et côtiers, zones humides) pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification y compris la dégradation des terres.

Justificatif :

Il est amplement prouvé que le changement climatique affecte la biodiversité, les ressources environnementales et leurs services écosystémiques. Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, le changement climatique est susceptible de devenir l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité d'ici la fin du siècle. Le changement climatique a déjà obligé la biodiversité à s'adapter soit en changeant d'habitat, évolution des cycles de la vie, soit en développant de nouveaux traits physiques.

Conserver les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins et la restauration des écosystèmes dégradés (y compris leur diversité génétique et des espèces) est essentiel pour les objectifs globaux de la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques parce que les écosystèmes jouent un rôle clé dans le cycle global du carbone et de l'adaptation au changement climatique.

Dans cette stratégie globale d'adaptation, les stratégies de conservation et de gestion qui entretiennent et restaurent la biodiversité peuvent réduire certains des effets négatifs du changement climatique. Ainsi, l'intégration de l'utilisation de la biodiversité et des écosystèmes peut être rentable et peut générer des bénéfices économiques et culturels et sociaux tout en contribuant à la conservation de la biodiversité.

OBJECTIF 16 : « D'ici 2025, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale et au besoin effectif du peuple malagasy »

Orientation stratégique :

- Etablir des structures et mettre en œuvre des programmes d'activités pour rendre opérationnel le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources.

Justificatif :

Madagascar a ratifié le Protocole de Nagoya sur l'accès et le Partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en 2014. Certaines mesures de mise en œuvre ayant été considérées auparavant, il poursuit ainsi l'application des aspects relatifs à l'accès et au partage des avantages par la mise en place de législation, par l'amélioration de la compréhension du Protocole et les renforcements des capacités par les différentes parties prenantes permettant ainsi une mise en œuvre en harmonie avec les besoins du pays et les objectifs du Protocole.

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités : « stratégie de mise en œuvre et de financement de la SPANB »

Il est important d'aborder le problème du cadre réglementaire afin de créer des dispositions et des mécanismes opérationnels. Le cadre de coordination doit être révisé et soutenu, afin de promouvoir une meilleure cohérence entre les divers secteurs et les parties prenantes pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces.

Bien que le changement de comportement soit un résultat à long terme, il est crucial d'améliorer les connaissances et compréhensions des acteurs ciblés et de la population malagasy en général, sur les causes et les conséquences de la perte de biodiversité, afin de garantir que la biodiversité soit utilisée de façon durable.

Le renforcement des capacités humaines, financières et techniques s'avère essentiel à la réalisation efficace de la vision nationale et des objectifs définis pour la biodiversité et la mise en œuvre de ses actions prioritaires.

Un partenariat solide avec les partenaires au développement et toutes les parties prenantes impliquées dans les activités liées à la biodiversité demeure une priorité

OBJECTIF 17 : « En 2017, l'Etat Malagasy a adopté un instrument politique et juridique de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et des plans d'action efficaces »

Orientations stratégiques :

- Partager et diffuser des informations relatives au SPANB pour assurer sa mise en œuvre à différents niveaux hiérarchiques ;
- Mettre en place un mécanisme de synergie d'actions au niveau national mettant en exergue une coordination interministérielle et intersectorielle pour la mise en œuvre du SPANB (administrative, technique, organisationnelle, juridique, financement).

Justificatif :

Vu la problématique relativement complexe de l'harmonisation des plans d'action des différents secteurs et les enjeux sur la conservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, le développement durable et l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, il est indispensable que la mise à jour du SPANB se fait à travers une approche globale, interactive et consultative et d'une manière inclusive et participative avec toutes les parties concernées.

Pour atteindre les objectifs nationaux, le SPANB sera adopté en tant que document cadre pour la planification et la gestion de la biodiversité. Une coordination efficace du mécanisme de mise en œuvre du SPANB, y compris le suivi et l'évaluation systématique, sera également mise en place.

OBJECTIF 18 : « En 2025, les initiatives mises en place pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales sont pertinentes pour la biodiversité. L'utilisation traditionnelle durable de la biodiversité et leur contribution à la conservation sont respectées, préservées et maintenues »

Orientations stratégiques :

- Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et l'usage coutumier relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Justificatif :

Globalement, le soutien du Gouvernement malagasy, à travers une approche inclusive et participative, de l'intégration de la connaissance traditionnelle et coutumière dans la gestion des ressources naturelles favorise la promotion des bonnes pratiques utilisées par les communautés dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Vu l'importance effective des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, cet objectif focalisera sur l'identification de programme d'activités indispensable pour documenter, protéger et utiliser les savoirs traditionnels et coutumiers des communautés locales, en matière de conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

OBJECTIF 19 : « En 2025, les connaissances et la base de la science relative à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et son état sont largement partagées avec les décideurs et appliquées et toutes les tendances et conséquences de sa perte sont atténuées et améliorées »

Orientation stratégique :

- Promouvoir les processus de capitalisation, de partage et de valorisation des connaissances et de données et des technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Justificatif :

Plusieurs informations taxonomiques, biologiques, écologiques, biogéographiques, socio-économiques, anthropologiques, ethnoécologiques, phylogénétiques, et autres sont disponibles dans différents documents stratégiques et littératures scientifiques mais parfois ces données ou informations ne sont pas partagées.

Malgré l'engagement incontestable du Gouvernement et du peuple malagasy à la conservation de son patrimoine naturel, des lacunes persistent en termes d'appropriation et d'application des connaissances scientifiques et technologies liées à la biodiversité.

Ainsi pour développer les connaissances scientifiques et les technologies liées à la biodiversité, le partenariat avec les Universités, Centres de recherche, ONGs nationales et les organisations internationales/agences régionales de conservation est une option pour améliorer l'expertise technique et les connaissances pour combler les lacunes.

Cet objectif focalisera sur la promotion de partage, diffusion et adoption des informations utiles pour la prise de décisions, les changements de politique, la sensibilisation et d'autres programmes d'éducation à travers le Clearing House Mechanism (CHM) ou Centre d'échanges d'informations sur la biodiversité afin de faciliter l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement.

OBJECTIF 20 : « En 2020, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs de la SPANB »

Orientation Stratégique :

- Mettre en place des mécanismes de financement durable et des programmes de renforcement de capacité pour les ressources humaines pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation du SPANB.

Justificatif :

La disponibilité de ressources financières adéquates sera cruciale pour la mise en œuvre de la SPANB et la réalisation des objectifs nationaux. Atteindre les objectifs nationaux ira au-delà de la conservation de la biodiversité et contribuera au développement socio-économique durable et au bien-être humain.

Une estimation provisoire du besoin en financement pour la mise en œuvre de la SPANB devrait être faite ainsi que le développement de stratégie pour la mobilisation des ressources financières. Par conséquent, il est primordial et important d'intégrer la mise en œuvre de la SPANB dans les plans nationaux et établir un cadre institutionnel pour la coordination de SPANB et la mobilisation des ressources.

A propos du renforcement de capacité des ressources humaines, des priorités au niveau systémique, institutionnel et individuel ont été identifiés dans le cadre du projet d'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer ou ANCR pour assurer la mise œuvre des Accord Multilatéraux sur l'Environnement.

Les tableaux ci-après constituent les récapitulatifs de base qui facilitera l'orientation et la traduction de ces objectifs en action concrète

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectifs stratégiques		Orientations stratégiques
1.	<i>En 2025, les décideurs politiques et 65 % du peuple malagasy sont conscients des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger et l'utiliser de manière durable</i>	Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation en matière de biodiversité et des ressources naturelles à tous les niveaux
		Déployer les campagnes de plaidoyer y relatives
		S'assurer de l'intégration gouvernementale dans la prise de décisions politiques et des actions de changement de comportement
2.	<i>En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays</i>	Valoriser les données et mobiliser les capacités nécessaires pour intégrer la dimension environnementale et sociale ainsi que les valeurs de la biodiversité dans la politique, les stratégies, les plans et programmes sectoriels nationaux et régionaux
3.	<i>En 2025, au plus tard, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité seront éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs. tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles seront développées et appliquées</i>	Développer les incitations positives telles que le Paiement du Service Eco systémique (PSE) pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles tout en renforçant la collaboration avec le secteur privé
4.	<i>En 2025, l'État Malagasy et les parties prenantes à tous les niveaux prendront des mesures appropriées afin de mettre en œuvre des plans de gestion rationnelle des ressources et maintiendront l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</i>	Déployer les moyens nécessaires pour adopter les pratiques qui soutiennent la promotion de la production et de la consommation durable des ressources naturelles dans les limites des impératifs écologiques à tous les niveaux sous une approche de dynamisme de concertation, de bonne pratique de gestion et de partage des expériences y compris la base de données scientifiques.
		Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles basée sur la science

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectifs stratégiques		Orientations stratégiques	
5.	<i>D'ici à 2025, le taux de dégradation, de fragmentation et de perte des habitats ou écosystèmes est réduit</i>	Cartographier, analyser et évaluer les habitats naturels à haute valeur de biodiversité en particulier ceux faiblement représentés dans le SAPM	
		Réduire la perte des habitats et écosystèmes	
		Résoudre les principales causes de pertes d'habitats et d'écosystèmes	
		Impliquer les acteurs et parties prenantes	
6.	<i>En 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marines et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées</i>	Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations nécessaires pour améliorer la gestion rationnelle et durable de pêche	
		Mettre en place les cadres juridiques et législatifs relatifs à la gestion de la pêche et renforcer leur application effective	
7.	<i>En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de la production durable, en assurant l'approche intégrée de la conservation de la biodiversité</i>	Coordonner et piloter la gestion durable de la biodiversité, des ressources et écosystèmes agricoles, sylvicoles et halieutiques	
8.	<i>D'ici à 2025, la pollution liée aux activités maritimes et terrestres est ramenée à des niveaux compatibles à la fonction éco systémique et à la pérennisation de la diversité biologique</i>	Développer et renforcer des mécanismes et des programmes de réduction des facteurs de pollution	
9.	<i>D'ici à 2025, les espèces exotiques et envahissantes ainsi que les voies d'introduction sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées ; des mesures de gestion sont en place afin d'empêcher l'introduction, gérer les voies de pénétration et mitiger l'établissement de ces espèces et de valoriser les espèces utiles</i>	Promouvoir des mécanismes de réglementation, de gestion et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes pour protéger les écosystèmes naturels	
		Approfondir la connaissance des espèces envahissantes, valoriser les espèces envahissantes utiles	
10.	<i>D'ici à 2025, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement</i>	Développer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire au minimum les diverses pressions (anthropiques ou climatiques) sur les écosystèmes marins et côtiers y compris les forêts littorales et leurs habitats associés contigus	

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectifs stratégiques		Orientations stratégiques
11.	<i>En 2025, 10% des écosystèmes terrestres et 15% des zones côtières et marines, principalement les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, sont conservées de façon adéquate dans des systèmes écologiquement représentatifs et dans les aires protégées et sont gérées efficacement par différentes approches stratégiques</i>	Mettre en place des mécanismes de gestion et de financement durable, d'approche participative avec les communautés locales du Système des Aires Protégées terrestres et marines et côtières représentatives et uniques de Madagascar
12.	<i>D'ici à 2025, l'extinction d'espèces menacées est réduite et leur état de conservation est amélioré</i>	Réduire les facteurs d'extinction des espèces endémiques, migratrices et menacées ainsi que les facteurs de destruction/dégradation de leurs habitats
13.	<i>D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement</i>	Elaborer des programmes d'activités de conservation de la diversité génétique de cultures et d'élevages et celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et d'animaux domestiques
		Développer des programmes de conservation et d'utilisation/valorisation durable des ressources génétiques

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectifs stratégiques		Orientations stratégiques
14.	<i>En 2025, les écosystèmes terrestres dont les forêts, marins et côtiers, les eaux douces-saumâtres dont les mangroves et les milieux lentiques qui fournissent des services essentiels, en particulier l'approvisionnement en eau et ceux contribuant à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être humain sont protégés et restaurés ; l'accès équitable aux services éco systémiques est assuré pour tous, en tenant compte de l'approche genre</i>	Promouvoir la gestion durable des différents écosystèmes terrestres, marins et côtiers pour qu'ils puissent fournir les services nécessaires pour contribuer au développement socio-économique
15.	<i>En 2025, la capacité d'adaptation des écosystèmes et la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marines à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont renforcées, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés et la lutte contre la désertification</i>	Mettre en place des mécanismes de restauration des écosystèmes dégradés (terrestres, marins et côtiers, zones humides) pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification y compris la dégradation des terres
16.	<i>D'ici 2025, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale et au besoin effectif du peuple malagasy</i>	Etablir des structures et mettre en œuvre des programmes d'activités pour rendre opérationnel le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectifs stratégiques		Orientations stratégiques
17.	<i>En 2017, l'Etat Malagasy a adopté un instrument politique et juridique de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et des plans d'action efficaces</i>	Partager et diffuser des informations relatives au SPANB pour assurer sa mise en œuvre à différents niveaux hiérarchiques Mettre en place un mécanisme de synergie d'actions au niveau national mettant en exergue une coordination interministérielle et intersectorielle pour la mise en œuvre du SPANB (administrative, technique, organisationnelle, juridique, financement)
18.	<i>En 2025, les initiatives mises en place pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales sont pertinentes pour la biodiversité. L'utilisation traditionnelle durable de la biodiversité et leur contribution à la conservation sont respectées, préservées et maintenues</i>	Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et l'usage coutumier relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles
19.	<i>En 2025, les connaissances et la base de la science relative à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et son état sont largement partagées avec les décideurs et appliquées et toutes les tendances et conséquences de sa perte sont atténuées et améliorées</i>	Promouvoir les processus de capitalisation, de partage et de valorisation des connaissances et de données et des technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité
20.	<i>En 2020, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs de la SPANB</i>	Mettre en place des mécanismes de financement durable et des programmes de renforcement de capacité pour les ressources humaines pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation du SPANB

IV.4. PLANS D' ACTIONS

Après l'établissement du 5^{ème}Rapport National sur la Biodiversité qui a permis de mettre en exergue l'état des lieux de diverses composantes de la biodiversité malagasy, vient l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité, avec ses orientations et ses objectifs, qui est suivie du plan d'action, correspondant à la traduction de ces objectifs et ces orientations stratégiques en faits réels et en mesures de terrain.

Ces plans d'actions, constitués par de nombreuses orientations stratégiques, qui sont basées sur des objectifs stratégiques, visent l'identification, tout d'abord, des causes de la dégradation de la biodiversité nationale et l'amélioration de son état de conservation, ensuite, la réduction des pressions exercées sur cette dernière et enfin, le renforcement des capacités et avantages retirés ainsi que la mobilisation des ressources et l'établissement des mécanismes financiers pour sa mise en œuvre.

Pour chacune de ces actions, il propose des programmes et des solutions pour éliminer ou, du moins, réduire les impacts sur cette biodiversité.

Présentation des plans d'actions nationaux pour la biodiversité

Chacun des plans d'actions présentés par But Stratégique est précédé par un rappel des objectifs et des orientations stratégiques.

Pour chacune des actions proposées a été attribué:

- Un justificatif, où sont exposées les raisons de l'élaboration de chaque action ;
- Un échéancier précisant le délai de sa réalisation ;
- Un maître d'œuvre correspondant généralement au département d'état ou à l'organisme national le plus spécialisé dans cette action et qui pourrait jouer le rôle de coordinateur dans sa mise en œuvre ; et
- Des partenaires, correspondant aux secteurs concernés par l'action.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectif stratégique 1 : En 2025, les décideurs politiques et 65 % du peuple malagasy sont conscients des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger et l'utiliser de manière durable					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation en matière de biodiversité et des ressources naturelles à tous les niveaux ; Déployer les campagnes de plaidoyer y relatives ; S'assurer de l'intégration gouvernementale dans la prise de décisions politiques et des actions de changement de comportement					
1.1.Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de Communication, Éducation et Sensibilisation du Public (CESP) en matière de biodiversité	Cette stratégie CESP est un outil utilisé pour intégrer la biodiversité au niveau communal et local et pour incorporer les priorités en matière de biodiversité dans le processus de planification et la prise de décision des autres secteurs	1.1.1.Le document de stratégie CESP en matière de biodiversité est élaboré	2020	Ministère en charge de la biodiversité Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.2.Nature et nombre d'outils CESP en matière de biodiversité élaborés	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.3.Promotion de la formation et conscientisation citoyenne en matière de la conservation de la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.4.Nombre de formation et de séance de sensibilisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF

		1.1.5.Cartographie / Spatialisation institutionnelle des acteurs et parties prenantes en matière de biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF autres Projets de développement
		1.1.6.Nombre des domaines prioritaires en matière de biodiversité intégrés dans les outils de planification multi-sectorielle et réglementaires	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
1.2.Mettre en œuvre la Stratégie nationale de l'information et de la communication environnementale pour le développement durable à Madagascar	La gestion des informations environnementales est la base du suivi-évaluation de la réalisation des défis sur l'intégration de la dimension environnementale dans l'optique du développement durable. Elaborée en 2014 et faisant suite aux recommandations de Rio+20, cette stratégie nationale jouera un rôle important pour aider les différents cibles à acquérir de nouvelles connaissances environnementales sur les effets néfastes des changements climatiques, de la déforestation et de la dégradation de l'Environnement sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur la planète.	1.2.1.Disponibilité, accessibilité, gratuité et fiabilité des informations environnementales en ligne.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.2.2. Nombre de communications assurant le transfert des connaissances environnementales pour le développement durable	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.2.3.Nombre de fortes manifestations de sensibilisations des citoyens malagasy pour un changement de comportement et d'attitudes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

		1.2.4.Nombre des domaines prioritaires en matière de gestion de l'environnement intégrés dans les outils de planification multisectorielle et réglementaires	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
1.3.Intégrer la Stratégie CESP sur la biodiversité dans les programmes scolaires à tous les niveaux scolaires	Cette activité permet d'intégrer des informations relatives à la biodiversité et donne des exemples dans les programmes d'éducation nationale sur la manière dont cette action est utilisée dans la pratique et démontre comment celle-ci peut promouvoir un développement économique durable	1.3.1.Nombre d'institutions scolaires ayant intégrés des éléments de conservation de la biodiversité dans leurs programmes scolaires	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère de l'Education, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
		1.3.2.Nature et Nombre de programmes scolaires sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère de l'Education, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
1.4.Entreprendre des activités de sensibilisation ciblées avec les décideurs et les planificateurs dans les secteurs socio-économiques pour le secteur privé à intégrer la dimension environnementale	Le partage d'expérience et la création de réseau d'échange de pratiques qui facilitent l'intégration dans les différents secteurs sont assurés par cette activité de sensibilisation et de renforcement des capacités	1.4.1.Un programme d'engagement du secteur privé est établi	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Secteur Privé
		1.4.2.Nombre d'initiatives en matière de biodiversité soutenues par le secteur privé	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Secteur Privé

1.5. Renforcer la sensibilisation du public sur les politiques et législations environnementales, les règles, les normes et les arrangements institutionnels connexes, en donnant une attention particulière à l'application de la loi	L'inclusion dans les institutions des questions en matière de la biodiversité influence les politiques de conservation et de développement à l'échelle régionale et communale et favorise la planification multisectorielle et réglementaire.	1.5.1. Nombre d'outils d'informations sur la biodiversité fournis (cartes et directives correspondantes)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
	Ces différents outils de gestion n'ont pas de sens et se sont toujours détournés et contournés s'ils ne sont pas suivis par des actions de sensibilisation, riche en informations. Par conséquent, cette action est prise pour partager des informations, instaurer des relations inter-institutionnelles, et favoriser l'ouverture aux autres pour augmenter leur compréhension en rendant utile à l'exécution des solutions de problèmes d'incertitude et d'ambiguïté	1.5.2. Nombre de participants conscients de la conservation de la biodiversité et qui appuient l'initiative de l'Etat sur la conservation de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
		1.5.3. Promotion de la gestion de proximité : Gestion communautaire (Terrestre, Marine et Côtière)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.5.4. Nombre de réseaux d'échange de pratiques créés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.5.5. Nombre d'encadrements et d'assistance en milieu de travail	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

Objectif stratégique 2 : En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique: Valoriser les données et mobiliser les capacités nécessaires pour intégrer la dimension environnementale et sociale ainsi que les valeurs de la biodiversité dans la politique, les stratégies, les plans et programmes sectoriels nationaux et régionaux</i>					
2.1.Prendre en considération les valeurs de la biodiversité dans les stratégies et programmes sectoriels	En connaissance, au préalable, de la valeur de la biodiversité, cette action procède déjà à une importante contribution à toutes initiatives de conception des stratégies et programmes sectoriels liés aux écosystèmes et aux ressources naturelles	2.1.1.Nombre de plans et stratégies sectoriels intégrant et mettant en œuvre les stratégies de mise en valeurs de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.2.Élaborer et mettre en œuvre des programmes pilotes pour intégrer la biodiversité dans les plans des collectivités locales décentralisées y compris les plans de l'aménagement du territoire ;	Les programmes pilotes sont des solides outils d'intégration qui offrent un cadre rationnel et constructif propice à l'engagement de ces secteurs déconcentrés pour la mise en œuvre des plans de l'aménagement de territoire	2.2.1.Guide d'inté-gration de la bio-diversité dans les plans des collectivités locales décentralisées élaboré	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.2 .Nombre de Régions / Communes ayant des objectifs et des plans d'action liés a la conservation de la Biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.3. Nombre de programmes et projets pilotes sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par les Régions / Communes;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.4.Nombre de programmes et projets sur la biodiversité exécutés par le MEEMF en partenariat avec les Régions / Communes;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

2.3. Communiquer et valoriser les résultats obtenus dans le cadre du WAVES pour aider à la prise de décision par les autorités compétentes et pour assurer une bonne gouvernance des ressources naturelles et une durabilité de la croissance économique.	La promotion de la mise à disposition du maximum de données sur le WAVES contribue considérablement à assurer l'accès aux outils de planification de la biodiversité à un grand nombre d'utilisateurs	2.3.1. Etude et rapport valide sur le WAVES validés et diffusés au niveau régional et national	2018	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.4. Comptabiliser les capitaux naturels de l'écosystème et des services écosystémiques	La considération des outils d'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques y afférents permet des planifications de développement sur les valeurs économiques et écologiques apportées par ces écosystèmes	2.4.1. Rapport sur l'étude de comptabilisation des écosystèmes terrestres marins et côtiers	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.4.2. Nombre et type de secteurs impliqués dans le processus	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.4.3. Planification préalable au niveau national disponible pour servir d'outil de décision politique et économique	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.5. Planification et budgétisation par la tutelle et les secteurs clés afin de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les budgets des programmes nationaux et sectoriels.	Cette planification et budgétisation est efficace dans la mobilisation de financements pour les activités des programmes nationaux afin d'obtenir de financements catalytiques important auprès des organismes nationaux et internationaux donateurs, ce qui est important pour la viabilité financière	2.5.1. Programmes sectoriels sur la biodiversité ayant des budgets d'investissement disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF autres Projets de développement
		2.5.2. Allocation budgétaire au profit du ministère en charge de la biodiversité pour les programmes et projets sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

Objectif stratégique 3 : En 2025, au plus tard, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité seront éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs. Tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles seront développées et appliquées					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Développer les incitations positives telles que le Paiement du Service Eco systémique (PSE) pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles tout en renforçant la collaboration avec le secteur privé					
3.1.Démontrer des systèmes de PSE promouvant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	<p>Pour préserver les acquis jusqu'ici et rendre les outils facilement utilisables, cette action permet de procéder à la formation et l'encadrement des acteurs en leur milieu de travail, et au renforcement du réseau d'échange de pratique de gestion partenariale. Ces deux instruments de gestion offrent des avantages en faveur de la réalisation des objectifs en matière de gestion de la biodiversité.</p> <p>Les différents mécanismes du PSE ont le grand d'avantage d'intégrer la question de la durabilité de l'utilisation de la biodiversité récompensant essentiellement les communautés locales. Cette action de démonstration est très utile pour les communautés, car ces mécanismes leurs permettent de requérir de véritables compétences en gestion de la biodiversité, et la capacité à comprendre le marché international en la matière</p>	3.1.1.Système élaboré pour assurer la cohérence et la complémentarité du PSE et biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Autres Ministères, Secteur privé
3.2.Impliquer, responsabiliser et inciter le secteur privé dans l'utilisation durable de la biodiversité	L'implication, la responsabilisation et l'incitation sont importantes et nécessaires pour maintenir intactes le fonctionnement écologique qui assure la prestation continue des services de l'écosystème sur lequel est basé le développement des secteurs privés	3.2.1.Nombre d'initiatives privées et/ou publiques sur l'utilisation durable de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Secteur privé
		3.2.2.Promotion du tourisme durable	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

<p>3.3. Identifier et analyser les politiques et les lois contradictoires relatives à la biodiversité et assurer la révision à des fins de cohérence</p>	<p>Il existe des cadres de planifications, de politiques et juridiques spécifiques pour la gestion et la conservation de la biodiversité qui sont corrélés à la législation concernant la gestion de l'environnement en général. Cette action constitue une occasion de leurs améliorations en les rendant plus cohérents, afin de surmonter les obstacles qui entravent leur mise en œuvre, et de soutenir la gestion durable de la biodiversité</p>	<p>3.3.1. Nombre de textes sectoriels révisés comportant des dispositions relatives à la biodiversité et la prévention ou le règlement des conflits y compris la réglementation et cadrage juridique relatifs au BBOP</p>	<p>2022</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF,</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objectif stratégique 4 : En 2025, l'État Malagasy et les parties prenantes à tous les niveaux prendront des mesures appropriées afin de mettre en œuvre des plans de gestion rationnelle des ressources et maintiendront l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Déployer les moyens nécessaires pour adopter les pratiques qui soutiennent la promotion de la production et de la consommation durable des ressources naturelles dans les limites des impératifs écologiques à tous les niveaux sous une approche de dynamisme de concertation, de bonne pratique de gestion et de partage des expériences y compris la base de données scientifiques ; Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles basée sur la science.					
4.1. Identifier et promouvoir l'utilisation des options énergétiques alternatives favorables aux écosystèmes ;	L'utilisation des options énergétiques alternatives peut notamment contribuer à réduire la concurrence qui s'exerce sur la biodiversité et les écosystèmes naturels, et à modeler une économie énergétique qui soit compatible avec l'écosystème naturel	4.1.1. Type d'énergie alternative promu;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Energie	Autres Ministères, Société Civile
		4.1.2. Nombre de personnes utilisant les énergies alternatives;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Energie	
4.2. Partager les bonnes pratiques sur l'exploitation minière, l'exploitation industrielle, l'exploitation forestière ayant une incidence positive sur la biodiversité forestière, la gestion des aires protégées pour promouvoir la production durable ;	Cette action de partage de bonne pratique permet de se pencher davantage sur les questions relatives aux activités d'exploitation menées par chaque secteur de production en ce qui concerne les forces, les compromis, les lacunes d'outils de gestion et les progrès technologiques en vue de réduire l'impact environnemental et de promouvoir la conservation de la biodiversité. Elle facilite également la communication effective entre tous les acteurs et les paysages pour aborder les enjeux et partager des expériences	4.2.1. Nombre d'outils d'exploitations des ressources naturelles ayant une impacte positive sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
4.3. Elaborer des plans d'aménagement et de cahier de charge pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles ;	La mise en place de directives des pratiques de production, à travers de la production et du suivi, fournit des engagements spécifiques aux secteurs permettant de commencer à renforcer les paysages de production durable. Ces engagements font partis également de partenariats de conservation qui fonctionnent à une plus grande échelle et des divers secteurs économiques	4.3.1. Nombre de plans d'aménagements et de cahier de charges de mise en œuvre, suivis et évalués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

4.4.Faire les études de la filière pour les produits porteurs et faire l'étude de marché approprié.	Cette action développe la création de marchés pour les produits porteurs compatibles avec le maintien de la biodiversité afin d'assurer l'objectif commun au maintien des entreprises économiques viables à la réduction des incidences écologiques, au maintien des services fournis par les écosystèmes et au renforcement de la résilience face au changement climatique	4.4.1.Nombre de filières porteuses mises en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement, chercheurs
4.5.Concevoir et appliquer l'outil de gestion et de réglementation relatifs aux ressources naturelles au niveau communal, local et/ou régional : le Dina et/ou les droits coutumiers.	Cette action contribue à l'implication active de toutes les parties prenantes à tous les niveaux dans les projets de conservation et de développement depuis l'adoption du concept leur permettant de s'approprier l'initiative afin qu'elles s'autogèrent et s'autocontrôlent	4.5.1.Nombre de réglementations appliquées et mises en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
4.6.Développer et assurer la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres afin de réduire des utilisations conflictuelles	Pour réduire l'utilisation conflictuelle des terres, cette action permet d'introduire des principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres : tels que la sécurité juridique de la terre ; l'engagement des communautés dans des accords relatifs à la gestion des terres avec les autorités en charge de la conservation ; la reconnaissance des besoins des populations et enfin le renforcement des partenariats locaux	4.6.1.Plan d'utilisation des terres ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		4.6.2.Nombre et nature de gestion de conflits enregistrés entre les différents acteurs;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		4.6.3.Nombre et type d'acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et Ministère chargé de l'aménagement du territoire	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif stratégique 5 : D'ici à 2025, le taux de dégradation, de fragmentation et de perte des habitats ou écosystèmes est réduit					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique:</u> Cartographier, analyser et évaluer les habitats naturels à haute valeur de biodiversité en particulier ceux faiblement représentés dans le SAPM ; Réduire la perte des habitats et écosystèmes ; Résoudre les principales causes de pertes d'habitats et d'écosystèmes ; Impliquer les acteurs et parties prenantes.					
5.1. Inventorier et cartographier et caractériser tous les écosystèmes à haut potentiel de biodiversité (en particulier ceux des zones humides, des zones marines et côtières)	La réalisation des évaluations de la biodiversité permet d'indiquer l'importance des zones critiques de biodiversité et des zones de soutiens écologiques qui devraient être maintenues dans un état naturel, ainsi que des zones qui conviennent aux activités de développement	5.1.1. Nombre d'institutions réalisant des inventaires et l'évaluation de la biodiversité des habitats naturels	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.1.2. Cartographie de tous les écosystèmes réalisés	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
5.2. Déterminer le statut de conservation des écosystèmes à haut potentiel de biodiversité	Une étude approfondie devait être effectuée sur l'état des écosystèmes vu que Madagascar a suivi l'approche par écosystème sur la conservation de la biodiversité depuis une dizaine d'année.	5.2.1. Statut de conservation des écosystèmes à haut potentiel de biodiversités identifiées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
5.3. Evaluer l'étendue et les taux de perte d'habitat dus à la dégradation et à la fragmentation	Comme la conservation des espèces, l'habitat aussi est d'une importance vitale pour les espèces. Une évaluation de la perte est utile afin de prendre des mesures efficaces pour réduire la dégradation et la fragmentation	5.3.1. Perte d'habitats évalués : superficie, taux de perte	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.3.2. Mises à jour et alertes effectués en matière de biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

5.4. Intensifier les programmes en cours ou mettre en place de nouveaux programmes sur la restauration et la gestion des mangroves et des zones humides en général ainsi que les autres écosystèmes de la zone côtière,	Ces programmes de restauration comprennent des mesures anticipées pour le bon maintien des écosystèmes des zones humides et la gestion des mangroves	5.4.1. Superficie (en ha) de forêts de mangroves replantées et/ou régénérées annuellement	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		5.4.2. Nombre de pépinières créées et groupements végétaux y existants;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		5.4.3. Superficie de mangroves faisant l'objet d'une utilisation durable;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
5.5. Mettre en place des programmes de formation sur l'utilisation durable des produits de ces écosystèmes	L'intensification de la formation vise à mettre l'accent sur la réhabilitation, la protection et l'utilisation durable des mangroves qui font parties des zones humides.	5.5.1. Nombre d'ateliers effectués	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
5.6. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des habitats naturels sous protection avec les acteurs responsables	Madagascar abrite une large variété d'habitat naturel et une forte biodiversité biologique. Pour cette raison, il est important d'élaborer un plan de gestion qui peut aider à indiquer les zones d'importance pour la biodiversité à des fins de conservation et à guider la planification du développement socio-économique dans tous les secteurs.	5.6.1. Nombre de plans de gestion mis au point pour les aires protégées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.6.2. Nombre d'habitats naturels sous protection ayant des plans de gestion fonctionnels;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.6.3. Superficie totale sous protection et/ou sous gestion protégée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

5.7. Renforcer l'application effective des textes sur la biodiversité et l'environnement	Le renforcement de l'application effective des textes sur la biodiversité permet d'apporter des améliorations sur la planification et le contrôle de la biodiversité ainsi que la gestion coordonnée et son utilisation durable à travers tout le pays	5.7.1. Augmentation des mesures prises pour réduire la dégradation des habitats naturels, avec une gestion intégrée des ressources	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, autres secteurs , sociétés civiles
		5.7.2. Réduction des délits sur l'exploitation illicite dans les habitats naturels	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, autres secteurs , sociétés civiles
5.8. Mettre en place ou renforcer les programmes visant à intensifier le contrôle des feux de brousse et en minimiser l'impact dans les zones à biodiversité sensible et/ou les bassins versants ayant un lien écologique avec des écosystèmes clés pour la conservation et/ou le développement durable	Cette action met l'accent sur la gestion des incendies involontaires des paysages forestiers et la réduction de la pauvreté ainsi que le développement des formations en vue d'acquérir des compétences requises pour la lutte contre les feux de brousse	5.8.1. Nombre d'aires protégées/d'aires agricoles avec des zones tampons effectivement créées pour les protéger contre les feux de brousse et servir à d'autres fins	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé, Fédération et/ou Associations des éleveurs
		5.8.2. Nombre de formations - d'ateliers de renforcement des capacités techniques organisés à l'intention des communautés locales cibles pour la gestion des zones rouges de feux de brousse et/ou de végétation	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé, Fédération et/ou Associations des éleveurs
5.9. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables alternatives adaptées à l'écosystème de savane tropicale herbeuse et/ou boisée et aux différentes zones écologiques de Madagascar	Les énergies renouvelables alternatives sont utilisées pour les besoins énergétiques des ménages afin de réduire les pressions sur les écosystèmes de savanes. La promotion de leurs utilisations offre des avantages majeurs en produisant de l'énergie sur site et à faible coût, et en réduisant l'utilisation de bois de feu qui se traduit par moins de déforestation et de dégradation de ces écosystèmes	5.9.1. Nombre de foyers améliorés fabriqués et distribués aux ménages vulnérables;	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		5.9.2. Nombre de projets de biogaz mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

5.10. Promouvoir le développement des techniques/pratiques locales en matière d'énergies renouvelables alternatives	La promotion de développement des techniques/pratiques locales permet de développer et de renforcer des technologies scientifiques pour atténuer les effets du changement climatique en assurant le développement économique et le bien-être social des communautés	5.10.1. Nombre d'ateliers de renforcement des capacités techniques organisés pour la promotion des techniques/pratiques locales en matière d'énergies renouvelables alternatives	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		5.10.2. Nombre de techniques/pratiques locales identifiées et promus	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
5.11. Impliquer et responsabiliser davantage les organisations de la Société Civile, en particulier les communautés locales dans le suivi et le contrôle des habitats naturels	L'implication des organisations de la société civile dans les activités de suivi et de contrôle, en tant que partenaires, justifie les efforts investis dans la création et le maintien de partenariat interinstitutionnel innovateur	5.11.1. Nombre de Plaidoirie effectuée par la société civile sur la transparence de la gestion des ressources naturelles	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, Société civile
		5.11.2. Nombre d'intervention et de collaboration entre la société civile et l'administration sur le suivi et le contrôle des ressources naturelles	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, Société civile

Objectif stratégique 6 : En 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marines et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations nécessaires pour améliorer la gestion rationnelle et durable de pêche ; Mettre en place les cadres juridiques et législatifs relatifs à la gestion de la pêche et renforcer leur application effective.					
6.1. Mener des études et compléter les informations et données nécessaires pour améliorer la gestion de la pêche	Cette action oriente et oblige tous les acteurs à l'adoption des moyens sous forme de guide pratique de gestion et de fiche d'information en vue de les sensibiliser davantage aux questions de conservation de l'écosystème marin et à son adhésion à un certain nombre de directives sur la meilleure pratique qui favorisent également la participation de toute les parties prenantes à la gestion	6.1.2. Etat des lieux des connaissances sur les écosystèmes aquatiques disponible	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.2. Programme de recherches élaboré et mises en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.3. Publication des résultats de recherches et autres études pertinentes	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.4. Système de bases de données sur la recherche et la gestion des ressources marines mise en place et exploitée	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

6.2. Établir des normes et des directives pertinentes pour une Stratégie nationale de gestion de la qualité de l'eau : définition des normes et des quotas de pêches	Promouvoir cette pratique de normalisation nécessite un meilleur développement méthodologique pour la mise en œuvre de l'interdisciplinarité sur la gestion de l'eau, qui assure à la fois le devenir environnemental des pathogènes de l'homme et le fonctionnement des écosystèmes pour la survie de la biodiversité	6.2.1. Document ou Manuel sur les normes et directives sur la qualité de l'eau;	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.3. Mettre en place et renforcer l'application stricte des lois relatives à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques	L'application stricte de lois sur la biodiversité permet d'assurer la conservation et la gestion judicieuse de la biodiversité marine	6.3.1. Textes réglementant la pêche inventoriée et évaluée (force et faiblesse)	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.3.2. Nouveaux textes élaborés et vulgarisés	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.3.3. Nombre des mesures prises pour réduire l'exploitation illicite des produits halieutiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.4. Instaurer le calendrier d'activités de pêche, notamment pour stopper le déclin des ressources halieutiques	L'instauration du calendrier d'activités de pêche constitue un engagement avec les processus de planification de la production des ressources halieutiques	6.4.1. Augmentation de stocks de produits halieutiques dans les sites potentiellement importants pour les espèces endémiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.5. Favoriser et promouvoir la mise en place de la gestion communautaire des ressources marines	La gestion communautaire des ressources marines constitue un mécanisme important permettant l'équité sociale tout en poursuivant leur développement durable	6.5.1. Outils nécessaires élaborés pour la gestion communautaire des ressources marines	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 7: En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de la production durable, en assurant l'approche intégrée de la conservation de la biodiversité					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Coordonner et piloter la gestion durable de la biodiversité, des ressources et écosystèmes agricoles, sylvicoles et halieutiques</i>					
7.1. Développer et assurer la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres afin de réduire des utilisations conflictuelles et anarchiques des zones destinées à l'agriculture, la sylviculture et l'aquaculture tout et en s'intégrant dans les schémas directeurs et les plans nationaux, régionaux ou communaux	Pour réduire l'utilisation conflictuelle des terres, cette action permet d'introduire des principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres : tels que la sécurité juridique de la terre ; l'engagement des communautés dans des accords relatifs à la gestion des terres avec les autorités en charge de la conservation ; la reconnaissance des besoins des populations et enfin le renforcement des partenariats locaux. Ces plans sont très indispensables pour éclairer les processus de planification de l'utilisation des terres et de prise de décision dans tous les secteurs afin de réduire les conflits de tout problème d'intérêts. Une collaboration étroite doit être élaboré entre l'aménagement du territoire sur l'utilisation des terres selon leur vocation tout en considérant les autres secteurs stratégiques et de développement	7.1.1. Plan d'utilisation des terres considérant les aspects sectoriels de développement et la conservation	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées et STD, ONGs, secteur privé, PTF
		7.1.2. Nombre de structure(s) de coordination multipartites établie(s) pour l'attribution des terres et pour le suivi des activités y relatives ;	2019	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		7.1.3. Nombre et type d'acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire avec le Ministère chargé de l'aménagement du territoire	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.1.4. Nombre et nature de gestion de conflits enregistrés entre les différents acteurs;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.1.5. Schéma directeur des zones agricoles intégré dans les SCAT, SRAT, SNAT et PLOF	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privéAutres

		7.1.6. Plan d'aménagement d'aquaculture élaboré et mise en œuvre	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de la pêche et des ressources halieutiques	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.1.7. Nombre de projets sectoriels intégrant l'approche de la biodiversité effectuées	2019	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères en particulier le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
7.2. Réglementer l'accès aux ressources et écosystèmes naturelles pour la valorisation des options sectorielles	<p>Cette action présente la viabilité qui constitue la clef de la bonne gestion des écosystèmes permettant à la communauté de tirer profit de la conservation de la biodiversité à travers les partenariats stratégiques en appuyant la planification, la gestion et le renforcement des capacités.</p> <p>Ceci afin d'utiliser durablement et rationnellement les ressources naturelles et biologiques : tout activité de développement économique rurale est considéré comme une action qui propulse des impacts environnementaux et sociaux positifs et durables</p>	7.2.1. Nombre de plans de gestion environnementale et sociale approuvés et suivis conjointement par tous les acteurs/parties prenantes ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		7.2.2. Nombre de plans de gestion environnementale et sociale approuvés et suivis conjointement par tous les acteurs/parties prenantes ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
7.3. Promouvoir l'agriculture de conservation : adopter des pratiques d'agriculture durable épargnant la biodiversité et diffuser les nouvelles techniques appropriées	<p>Etant conscient de la valeur de la biodiversité et même la santé humaine, il est important de conserver, d'améliorer et de rendre plus efficace l'utilisation des ressources naturelles par le biais de la gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources biologiques. Cette pratique d'agriculture durable favorise et permet d'introduire des approches innovantes, d'utiliser les engrais biologiques afin de réduire l'impact des produits chimiques sur l'alimentation de la population et pour favoriser une agriculture biologique de conservation et de développement pérenne</p>	7.3.1. Agriculture biologique appliquée à la norme de production et moindre impact sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.3.2. Nouvelles techniques d'agriculture appropriées diffusées et vulgarisées	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.3.3. Utilisation d'engrais biologiques au niveau local vulgarisée	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé

7.4. Renforcer le contrôle des intrants et rejets des zones d'agricultures, d'aquaculture, sylvicultures	Le contrôle de la qualité des rejets devaient être assuré par les services concernés en l'occurrence l'environnement et le secteur pêche et ressources halieutiques tout en considérant la population qui vit aux alentours des fermes aquacoles.	7.4.2.Mesures incitatives de préservation de l'environnement élaborées et mises en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.2.2.Nombre de contrôles sur les rejets des fermes effectués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
7.5. Promouvoir des activités de compensations et/ou restaurations écologiques dans les environs des zones d'aquacultures, agricultures et sylvicultures	Les zones périphériques et les mangroves sont des zones sensibles surtout par rapport aux écosystèmes vulnérables à la pression anthropique. Une restauration est primordiale donc il faut rétablir ces zones aux alentours des zones d'aquacultures pour mieux gérer la durabilité de l'activité. L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagements et de gestion portent de plus en plus sur l'amélioration de la gestion de l'aquaculture, ainsi que sur l'intégration de la conservation de la biodiversité et sur le maintien des services fournis par l'écosystème	7.5.1. Outils ou Manuel de conservation et/ou de Restauration écologique des différents types de forêt tropicaux existants élaborés.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.5.2.Superficiés des mangroves reboisées et restaurées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.5.3. Nombre de systèmes de gestion durable des forêts (Corridors ou Paysages forestiers opérationnels) mis en place et mis en œuvre dans le secteur forestier informel.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
7.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion (conservation in-situ et/ou Restauration écologique) pour tous les types forêts (forêt humide ou zonale, forêt azonale, forêt littorale, forêt-galerie, forêt sèche, forêt de Tapia, forêt épineuse), et les écosystèmes modifiés	L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion portent de plus en plus sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, ainsi que sur l'intégration de la conservation de la biodiversité dans la gestion de la forêt et sur le maintien des services fournis par cet écosystème où se situe la zone d'activité	7.6.1.Etats des lieux sites de conservations et/ou site d'utilisation et exploitation dotées de plans de gestion efficaces élaborés qui sont intégrés dans des programmes de conservation de la biodiversité et ses habitats	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires
		7.6.2. Nombre d'Associations villageoises ou groupements communautaires jouissant d'une certification de gestion forestière (GCF) et /ou transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN)	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de la population	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires

		7.6.3. Nombre et Superficie de types de forêts vulnérables restaurés activement selon l'approche ONE-MECIE / MEEMF / Compagnies minières	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Organisations de conservation, Organisations communautaires
7.7. Renforcer et assurer la mise en œuvre de systèmes de gestion durable et de systèmes de suivi réciproques des engagements environnementaux en particulier dans le secteur forestier informel	La mise en place de systèmes de suivi des engagements réciproques renforce et développe des partenariats qui constituent un élément central de la gouvernance forestière. La préconisation de cette action peut favoriser la mise en œuvre de l'approche paysage de conservation de la biodiversité et faciliter le travail en partenariats pour trouver une solution globale aux problèmes auxquels sont confrontés la biodiversité et la société	7.7.1. Nombre de Contrôle du respect des permis de coupe et du cahier de charge attribués aux divers opérateurs de la filière effectué dans les GCF et TGRN	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Organisations de conservation, Organisations communautaires, secteur privé
		7.7.2. Normes d'utilisation et d'exploitation des ressources forestières élaborées et mises en œuvre dans les GCF/TGRN ou autres	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.7.3. Systèmes de suivi des engagements environnementaux des acteurs concluants liés à la gestion durable des forêts (Corridors ou Paysages forestiers opérationnels) mis en place et opérationnel.	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé

Objectif stratégique 8: D'ici à 2025, la pollution liée aux activités maritimes et terrestres est ramenée à des niveaux compatibles à la fonction éco systémique et à la pérennisation de la diversité biologique					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Développer et renforcer des mécanismes et des programmes de réduction des facteurs de pollution</i>					
8.1. Mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion de pollution	Une stratégie nationale de gestion de pollution a été élaborée en 2013. Le défi consiste en sa mise en œuvre. La mise en place d'outils de suivi permettra sûrement la mise en œuvre de cette stratégie et le suivi des engagements de chaque partie prenante.	8.1.1. Outil de suivi de mise en œuvre élaboré	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.1.2. Projets de mise en œuvre de la stratégie établis	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.2. Renforcer les connaissances et la communication en vue de prévenir la pollution	Des actions d'études et de recherches sont importantes pour avoir des informations sur la pollution dans les différentes zones (air, eaux, sols...), des sites, des mesures préalables afin de gérer les effets des différentes catégories de pollutions	8.2.1. Etudes et recherches sur la pollution de l'air, des eaux continentales et maritimes, des sols élaborées et effectuées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.2. Base de données nationale sur la pollution	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.3. Sites pollués identifiés et évalués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.4. Indicateurs de pollution au niveau des habitats et de la biodiversité étudiés, identifiés et déterminés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.2.5. Pourcentage et nombre de population sensibilisée et éduquée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.3. Renforcer les études d'impact environnemental et mettre en conformité tous les projets / investissements afin de refléter l'état de la biodiversité basée sur aucune perte	Réaliser l'étude impact environnemental permet de connaître et d'évaluer les menaces et risques potentiels à la santé des communautés et à celle de l'environnement aux alentours des investissements projetés	8.3.1. Nombre d'EIE dans le cadre des projets de développement qui reflètent l'état de la biodiversité (sur la base d'«aucune perte nette») par les promoteurs de projets réalisées	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.3.2. Nombre de PGE mis en œuvre de manière efficace et efficiente par an	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.4. Intensifier la prévention et le suivi et le contrôle environnemental des sources majeures de pollution et de leurs impacts sur l'environnement, particulièrement les activités du Secteur et/ou du Département marin et côtier ayant des effets polluants	La pollution environnementale incontrôlée induit les effets et impacts désastreux, à la fois, sur la vie de l'humanité et la biodiversité. Le renforcement des capacités, lié à l'action de suivi et évaluation, constitue effectivement des grands défis pour y faire face. Cette action concerne les mesures de prévention afin de diminuer la pollution de l'air. Elle prévoit une réduction préalable et une application des plans d'actions nationaux sur la gestion des pollutions industrielles : air, eaux usées et sols La fonction de surveillance qui peut enrichir ou mettre en péril les écosystèmes marins et côtiers par les effets des polluants, a besoin d'une structure de contrôle, de soutien qui peut la renforcer. Cette action permet, alors, de mettre en place cette structure en fonction de la complexité des risques que chaque Secteur/Département Marin et Côtier peut générer	8.4.1. Nombre d'inspections / contrôles et de constats d'infractions et/ou d'irrégularités	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.2. Nombre de séances de formations techniques sur les capacités de suivi et évaluations des impacts environnementaux	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.3. Visite et contrôles techniques des véhicules renforcés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.4. Textes sur les écotaxes basées sur le principe pollueur – payeur élaborées et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.4.5. Nombre de postes de contrôle de l'environnement fonctionnels créés en milieu côtier ou zone marine	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		8.4.6. Application stricte des textes règlementaires et des plans d'action contre le déversement des hydrocarbures	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Ministre en charge des hydrocarbures
8.5.Elaborer et assurer la mise mettre en œuvre des plans de gestion des déchets (types et catégories)	La gestion des déchets permet de réduire énormément les dégâts occasionnés aux écosystèmes naturels. La mise en place et la mise en œuvre des outils adéquats contribuent effectivement à définir le contenu fonctionnel, les solutions techniques et organisationnelles pour rendre sain l'environnement	8.5.1. Nombre de collectivités territoriales décentralisées (CTD) et d'autres institutions ayant des plans de gestion des déchets fonctionnels approuvés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.2. Quantité de déchets collectés, traités et/ou recyclés annuellement	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.3. Mise en place des stations d'épuration des eaux usées effectuée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.4. Bassins versants des cours d'eaux aménagés pour lutter contre la pollution	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.5. Unités de traitement des eaux usées et de leurs effluents mises en places	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Eau	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.5.6. Laboratoires d'analyse des eaux usées mise en place au niveau régional afin de prendre des mesures urgentes	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Eau	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.7. Activités de veille menées contre le développement des pollutions et les déversements des déchets toxiques et chimique	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge l'Eau Ministère en charge de la population	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

Objectif stratégique 9: D'ici à 2025, les espèces exotiques et envahissantes ainsi que les voies d'introduction sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées ; des mesures de gestion sont en place afin d'empêcher l'introduction, gérer les voies de pénétration et mitiger l'établissement de ces espèces et de valoriser les espèces utiles					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Promouvoir des mécanismes de réglementation, de gestion et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes pour protéger les écosystèmes naturels : Approfondir la connaissance des espèces envahissantes, valoriser les espèces envahissantes utiles.</i>					
9.1.Capitaliser les acquis au niveau national et régional en matière d'espèces envahissantes et élaborer la base de données y afférente	Des études ont déjà été effectuées ou sont en cours sur certaines espèces envahissantes et exotiques. Des stratégies de gestion de ces espèces peuvent être capitalisées afin de les copier pour des espèces similaires. Par ailleurs, l'existence de base de données y relatives constituerait un atout majeur pour la gestion de ces espèces envahissantes.	9.1.1. Nombre de données sur l'état des espèces exotiques envahissantes disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.1.2. Cartographie de l'état des espèces inventoriées disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
9.2.Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale et des programmes de lutte contre l'introduction des espèces envahissantes et pour les éradiquer, en insistant sur la prévention et le contrôle tout en impliquant la communauté locale dans ces processus	Les modes de vie des espèces exotiques et envahissantes sont tributaires de l'organisation, du fonctionnement et du développement des écosystèmes, qu'elles occupent et recouvrent. La conduite de cet inventaire est utile et urgent pour caractériser les relations principales entre la végétation et son milieu, décrire les ensembles structuraux de la végétation, et recenser les différentes formations végétales. Les potentialités locales de gouvernance sont un facteur clef dans le développement des zones rurales. Ainsi, faut-il impliquer encore plus des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion appropriés, pour leur aider à la création d'un environnement favorable à l'émergence des moyens de subsistance plus stables. La stratégie ainsi élaborée intégrera des séances de sensibilisation massive des communautés locales.	9.2.1. Nombre d'espèces identifiées et caractérisées selon leurs impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.2. Nombres d'espèces catégorisées et cibles de suivi écologiques	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.3. Stratégie Nationale et des programmes de lutte contre l'introduction des espèces envahissantes et pour les éradiquer éradiquée	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.4. Nombre de séance de sensibilisation sur les espèces envahissantes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets

9.3. Promouvoir un mécanisme de réglementation et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes : élaboration de textes juridiques et réglementaires et arrangements institutionnels	L'élaboration de ce plan d'action permet de prévenir la dégradation de l'environnement causée par l'envahissement des plantes exotiques, de suivre régulièrement les changements environnementaux, et d'améliorer le contrôle en vue de réduire leur impact sur les moyens de subsistance	9.3.1. Nombre de plans d'actions élaborées et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.3.2. Nombre de stratégies de contrôles et de prévention	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.3.3. Superficie faisant l'objet de suivi et contrôle	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
9.4. Encourager les recherches pour la valorisation des espèces envahissantes et mettre en place des programmes de diffusion / vulgarisation	Les processus d'éradication des espèces envahissantes, comme tout autre action de conservation devra aller de pair avec le développement économique. Suivant des études et recherches appropriées, certaines espèces, même exotiques et envahissantes peuvent fournir des matières premières, base d'un développement économique. Tel sont par exemple le cas des transformations en huiles essentiels et des exploitations des essences ligneuses.	9.4.1. Nombre et type de recherches sur les espèces exotiques et envahissantes effectués	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.4.2. Nombre et type de recherches sur les espèces exotiques et envahissantes capitalisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.4.3. Techniques innovantes sur la valorisation des espèces exotiques et envahissantes vulgarisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets

Objectif stratégique 10 : D'ici à 2025, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique: Développer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire au minimum les diverses pressions (anthropiques ou climatiques) sur les écosystèmes marins et côtiers y compris les forêts littorales et leurs habitats associés contigus					
10.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie afin de minimiser les diverses pressions sur les récifs coralliens résultant de pollution/sédimentation d'origine terrestre et de la pêche non durable, y compris les activités récréatives	Le suivi et évaluation des différentes pratiques de gestion et de leurs impacts est indispensable pour tirer profit de la richesse de connaissance accumulée et pour pouvoir entraîner d'importants changements dans les approches et les technologies innovantes favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie y afférente. A cela s'ajoute la pratique de pêche non viable et les effets du changement climatique qui réduisent les avantages socio-éco-éco qu'offrent les écosystèmes marins et côtiers. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie permet de mettre au point des technologies renouvelables de valorisation et des mesures de nature à réduire les sources de pollution marine et assurer la gestion intégrée et la régénération des écosystèmes côtiers	10.1.1. Connaissance de l'état et tendance des récifs coralliens, informations à jour	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.1.2. Stratégie de lutte contre la pollution élaborée et mise en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

10.2.Développer et mettre en œuvre des Stratégies et des programmes visant la réduction de l'érosion côtière, des bassins versants et des zones critiques, (et limitant l'avancement des dunes) et réduisant les pressions sur les récifs coralliens	Il s'agit de maintenir et d'améliorer les services fournis par les écosystèmes naturels en vue de garantir les moyens d'existence et de subsistance et renforcer la sécurité dans le domaine de l'alimentation pour la population qui vit directement ou indirectement des ressources naturelles des zones côtières et marines.	10.2.1. Nombre d'études supplémentaires sur l'érosion côtière menées	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.2. Référentiel établi sur l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.3. Nombre de projets mis en place pour lutter contre l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.4. Superficie des terres protégées et sauvées de l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
10.2.Renforcer et encourager l'utilisation des techniques locales pour restaurer, remettre en état et gérer toutes les plages côtières érodées	Le renforcement et l'encouragement de l'utilisation des techniques locales développent les approches multisectorielles qui permettent de réunir tous les savoirs disponibles dans les différentes disciplines, institutions et secteurs privés, et les pratiques adaptées aux situations locales à prendre favorisant la participation locale	10.2.1. Superficie de plages érodées remises en état annuellement grâce à l'utilisation de techniques locales	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif stratégique 11 : En 2025, 10% des écosystèmes terrestres et 15% des zones côtières et marines, principalement les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services éco systémiques, sont conservées de façon adéquate dans des systèmes écologiquement représentatifs et dans les aires protégées et sont gérées efficacement par différentes approches stratégiques.					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Mettre en place des mécanismes de gestion et de financement durable, d'approche participative avec les communautés locales du Système des Aires Protégées terrestres et marines et côtières représentatives et uniques de Madagascar					
11.1. Assurer la sécurisation des aires protégées vis-à-vis d'autres activités sectorielles	Cette action consiste à assurer la sécurisation foncière des aires protégées créées légalement et à en réglementer l'accès. Elle implique également que l'Etat malagasy et les secteurs concernés ont pris les dispositions politiques, stratégiques, juridiques et techniques afin de résoudre les litiges engendrés par la superposition des aires protégées avec d'autres activités sectorielles. La sécurisation des aires protégées nécessite également la diminution des pressions directes à l'intérieur et autour des aires protégées, en alliant conservation et développement socio-économique durable dans les zones périphériques	11.1.1. Nombre d'aires protégées titrées et bornées au nom de l'Etat et dont les limites externes sont matérialisées	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère chargé de l'aménagement du Territoire	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.1.2. Nombre d'aires protégées dotées de système de gestion, de surveillance et de contrôle fonctionnel et efficace	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.1.3. Nombre d'aires protégées dans lesquelles les litiges liés à la superposition des aires protégées avec d'autres activités sectorielles ont été réglées, en collaboration avec les secteurs et parties prenantes concernés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère chargé de l'aménagement du Territoire, Ministère chargé des mines et du pétrole, Ministère chargé des Ressources halieutiques, Ministère chargé de l'Energie, Ministère chargé de l'Agriculture, Ministère chargé de l'Elevage, Ministère chargé du Tourisme
		11.1.4. Nombre / Superficie de zones de protection et/ou de corridors forestiers créés autour des aires protégées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

		11.1.5. Nombre de plans de sauvegardes sociales et environnementales élaborées, mises en œuvre et pérennisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
11.2.Élaborer et mettre en œuvre des programmes de restauration des écosystèmes dégradés d'aires protégées et valoriser leur biodiversité	D'une part, cette action de restauration permet d'assurer la remise en état des écosystèmes dégradés et/ou de la biodiversité vulnérable des aires protégées ainsi que la protection des habitats naturels et des services écosystémiques. D'autre part, elle permet de promouvoir des stratégies de valorisation durable des ressources naturelles dans le contexte de la restauration des habitats naturels	11.2.1.Inventaire et évaluation des superficies dégradées effectués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.2.2. Nombre de programmes de restauration des écosystèmes d'aires protégées dégradées élaborés et mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.2.3.Nombre d'espèces de la biodiversité valorisées dans la restauration	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
11.3. Intégrer les Aires Protégées dans un paysage environnemental global harmonieuxalliant développement et conservation	Cette action d'intégration des aires protégées dans un paysage environnemental permet d'identifier les éléments cruciaux de l'approche, tels que les partenariats entre divers acteurs, l'intégration effective des considérations relatives à la biodiversité dans la planification de l'exploitation foncière et les activités des différents secteurs	11.3.1. Principes et mécanismes de mise en œuvre de l'approche paysage identifiés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.2. Nombre d'Aires protégées inclus dans les schémas globaux d'aménagement du territoire et adoptant les principes et les mécanismes du paysage harmonieux	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

<p>11.4. Créer et/ou Gérer efficacement les Aires Protégées pour préserver les écosystèmes fragiles et les zones à forte biodiversité sensible et/ou critique</p>	<p>Pour répondre aux engagements du pays lors des congrès mondiaux des parcs, les actions à mener porteront principalement sur la création des aires protégées marines. Elles seront également focalisées sur la gestion effective et pérenne des aires protégées déjà créées légalement.</p> <p>Elle priorise également la valorisation des acquis précédents et l'implication effective des communautés locales dans la gestion des aires protégées.</p> <p>La pérennisation des activités de gestion nécessite le développement de partenariats avec les parties prenantes, la mobilisation de financements novateurs, notamment ceux provenant du secteur privé</p>	11.4.1. Nombre et superficie d'aires protégées créées légalement	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.2 Nombre d'outils de gestion adoptés et mis en œuvre par les parties prenantes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.3. Expériences et acquis sur la mise en place et la gestion des aires protégées capitalisées, diffusées et exploitées	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.4. Nombre de séances de formation et d'information sur la gestion d'aires protégées effectuées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.5. Nombre de partenariats stratégiques, techniques et financiers développés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

Objectif stratégique 12 : D'ici à 2025, l'extinction d'espèces vulnérables et/ou menacées est réduite et leur état de conservation est amélioré					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Réduire les facteurs d'extinction des espèces endémiques, migratrices et menacées ainsi que les facteurs de destruction/dégradation de leurs habitats					
12.1.Mettre en œuvre des programmes in- situ et ex-situ de conservation et de rétablissement des populations d'espèces cibles concernées	La mise en œuvre de ces programmes permet d'avoir des informations pertinentes sur les espèces ciblées et d'orienter les interventions futures de l'homme Cette action permet également d'établir la corrélation probable entre la conservation et le rétablissement des espèces in-situ et ex-situ	12.1.1.Nombre d'arboretums fonctionnels et de zoos aménagés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Ministère chargé de la Communication, Ministère chargé de l'Education, Ministère de la Population, Universités , Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF et ONGs
		12.1.2.Taille de population d'espèces ciblées rétablies	2025	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Ministère chargé de la Communication, Ministère chargé de l'Education, Ministère de la Population, Universités , Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF et ONGs
12.2. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie / le programme d'activités pour le contrôle et la prévention des envahisseurs biologiques (Espèces étrangères envahissantes, organismes vivants modifiés)	Les plantes exotiques envahissantes constituent l'une des menaces majeures pour la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes à Madagascar Ainsi, cette action permet, tout d'abord, d'apporter aux décideurs politiques des éclaircissements concernant les différents impacts de ces plantes sur les bassins hydrographiques et le fonctionnement écologiques des écosystèmes. Et ensuite, elle permet d'avancer des suggestions nouvelles, de résoudre les problèmes en matière de contrôle et d'élaboration d'outils préventifs	12.2.1. Une stratégie nationale de suivi et de contrôle des envahisseurs biologiques rendue opérationnelle	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, Projets
		12.2.2.Nombre et type d'OVM et/ou d'OGM autorisés et sous contrôle	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, Projets
		12.2.3.Superficie occupée par les espèces étrangères envahissantes faisant l'objet de suivi et de contrôle;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets

12.3. Elaborer et mettre en œuvre un programme / un projet / une planification pour la gestion des espèces (flore et faune) endémiques, vulnérables et menacées	Ces différents outils de gestion constituent de cadre des directives qui sont destinés pour ralentir la perte d'habitats naturels et pour protéger les écosystèmes pour le maintien de la biodiversité menacée au niveau des sites	12.3.1. Nombre de projets opérationnels mis en place pour gérer les espèces (flore et faune) endémiques et menacées;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.3.2. Nombre d'espèces (flore et faune) endémiques menacées par groupes taxonomiques, par biome, par habitat, in and out des Aires Protégées ;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
12.4.Promouvoir et intégrer les Zones Prioritaires pour la Conservation (ZPC) et les Zones Critiques pour la Conservation (ZCC) dans le cadre institutionnel national de la conservation de la nature et de la gestion des ressources naturelles	Cette action constitue une opportunité pour la mise en place de cadre institutionnel national de la conservation et d'intégration de la biodiversité dans la planification, de l'utilisation des terres et de la prise de décision liée à la gestion des ZPC et des ZCC. Il s'agit également d'instaurer des outils stratégiques, de planification et de gestion des groupes taxonomiques vulnérables et/ou menacés	12.4.1.Cartographie de la distribution des espèces (flore et faune) endémiques, vulnérables et menacées élaborée;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.2.Cartographie et priorisation des Zones Prioritaires et/ou Clés pour la conservation de la biodiversité (tous groupes taxonomiques) réalisées;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.3.Nombre de stratégies / plans d'actions sur la gestion des groupes taxonomiques endémiques vulnérables et menacés développés et mis en œuvre;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.4.Nombre d'outils de gestion des groupes taxonomiques endémiques menacés mis en œuvre et opérationnels.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets

12.5.Élaborer et mettre en œuvre des programmes/projets de gestion des espèces menacées et en voie de disparition en partenariat avec les collectivités locales décentralisées	L'implication des communautés de base facilite la gouvernance locale et aide la conduite opérationnelle des programmes de gestion des espèces menacées. Elle contribue également à la conscientisation des communautés locales sur les conséquences socio-économiques, environnementales de la disparition desdites espèces menacées	12.5.1.Nombre de programmes/projets communautaires développés et mis en œuvre	2019	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		12.5.2.Nombre de collectivités locales décentralisées pilotes dotées de programmes de gestion participative des espèces menacées et en voie de disparition.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.5.3.Taux de croissance des populations des espèces menacées et en voie de disparition dans les ZPC	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
12.6. Améliorer la gestion des écosystèmes terrestres marins et côtiers et intégrer la conservation des espèces migratrices vulnérables / menacées par les pressions anthropiques, les catastrophes naturels et le changement climatique	Cette action constitue un moyen novateur permettant de traiter conjointement les questions de la biodiversité, de développement et de changement climatique dans le cadre de la gestion intégrée des écosystèmes naturels, qui repose essentiellement sur la protection et la restauration des écosystèmes et les habitats naturels ainsi que les services qu'ils fournissent. Egalement, elle permet d'identifier les zones prioritaires de biodiversité, et veiller autant que possible, à conserver la connectivité de ces différents écosystèmes	12.6.1.Nombre de projets de conservation sur les espèces migratrices des écosystèmes terrestres, marins et côtiers;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.2.Nombre de d'habitats et/ou de zones pour la concentration ou le passage habituel des espèces migratrices	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.3.Nombre d'outils de gestion ou de mesures de conservation par zone, afin de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et le fonctionnement des habitats des espèces migratrices cibles ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.4.Tendances des populations des espèces migratrices vulnérables et/ou menacées des écosystèmes terrestres, marins et côtiers	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

		12.6.5.Tendances des habitats des espèces migratrices y compris leurs endroits de frayère et/ou de reproduction, face aux différents facteurs (naturels - CC et anthropiques – Exploitation des engrais).	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
12.7.Promouvoir et améliorer la mise en place d'une gestion communautaire des écosystèmes cavernicoles et inselbergs et intégrer la gestion des espèces cibles vulnérables / menacées et des catastrophes naturelles dans les zones à biodiversité sensible	La gestion communautaire des écosystèmes cavernicoles et inselbergs peut générer l'action collective et la convergence des réalités biologique, socio-économique et institutionnel qui facilite l'intégration de la gestion des espèces cible dans les zones à biodiversité sensible	12.7.1.Nombre de projets communautaires (suivi-écologique participatif, recensement et localisation des habitats potentiels, etc.) mis en place et prenant en compte la gestion conservatoire des espèces des écosystèmes cavernicoles et Inselbergs vulnérables	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.2.Tendances des populations des espèces vulnérables et/ou menacées des écosystèmes cavernicoles (faune endémique) et Inselbergs (flore endémique) identifiées;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.3.Tendances des habitats des espèces migratrices y compris leurs endroits de frayère et/ou de reproduction face aux différents facteurs (naturels - CC et anthropiques – Collecte des engrais).	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.4.Mise à jour réalisée du statut de conservation selon UICN des espèces cavernicoles vulnérables et des espèces menacées cibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 13 : D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique: Elaborer des programmes d'activités de conservation de la diversité génétique de cultures et d'élevages et celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et d'animaux domestiques ; Développer des programmes de conservation et d'utilisation/valorisation durable des ressources génétiques.					
13.1.Réaliser l'inventaire des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques, de leurs parents sauvages,, des Produits Forestiers Non Ligneux et des espèces à forte potentielle de commercialisation	La réalisation de l'inventaire des ressources génétiques menacées permet de renforcer les connaissances y afférentes. Cette action permet d'avoir des informations pertinentes pour éclairer les décisions futures et instaurer système de surveillance	13.1.1.Base de données élaborée sur les espèces génétiques, les plantes cultivées, les animaux domestiques, les parents sauvage, les Produits Forestiers Non Ligneux et des espèces à forte potentielle de commercialisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères, PTF
		13.1.2 Système de surveillance mis en place et fonctionnel	2020		
13.2.Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques et de leurs parents sauvages	Ces outils permettront d'encourager et de promouvoir des pratiques d'utilisation durable de la diversité biologique en vue de leur préservation et du développement socio- économique du pays	13.2.1.Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
		13.2.2.Nombre d'espèces génétiques menacées maintenues et valorisées;	2025		Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
13.3.Promouvoir la valorisation des espèces ayant des potentialités pour la commercialisation et la culture des espèces menacées commercialisables	Cette action permet de mieux gérer la valorisation des espèces menacées et de promouvoir leur utilisation durable tout en permettant aux communautés locales d'améliorer leur qualité de vie	13.3.1.Nombre d'espèces valorisées ayant des potentiels pour la commercialisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
		13.3.2.Nombre d'espèces menacées commercialisables cultivées;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères

<p>13.4. Inclure les programmes de conservation in-situ de la diversité génétique de cultures et d'élevage, des espèces à forte valeur socio-économique, , des espèces sauvages de plantes et d'animaux, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité</p>	<p>Cette action permet de soutenir des modèles et des processus de conservation in-situ et offre également des opportunités pour un développement durable, fondé sur la valorisation de la diversité biologique</p>	<p>13.4.1. Stratégies et plans d'actions considérant la conservation in-situ de la diversité génétique des plantes et d'animaux élaborés et mis en œuvre</p>	<p>2025</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif stratégique 14 : En 2025, les écosystèmes terrestres dont les forêts, marins et côtiers, les eaux douces-saumâtres dont les mangroves et les milieux lentiques qui fournissent des services essentiels, en particulier l'approvisionnement en eau et ceux contribuant à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être humain sont protégés et restaurés ; l'accès équitable aux services éco systémiques est assuré pour tous, en tenant compte de l'approche genre.					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Promouvoir la gestion durable des différents écosystèmes terrestres, marins et côtiers pour qu'ils puissent fournir les services nécessaires pour contribuer au développement socio-économique					
14.1.Procéder à une évaluation des services fournis par les différents écosystèmes	Cette action constitue un élément clé d'un meilleur support décisionnel pour la gestion des écosystèmes naturels	14.1.1.Etude d'évaluations des services fournis par les différents écosystèmes disponibles (y compris la quantité estimative du stock de carbone par écosystème en tonnes d'équivalent CO2)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.2.Nombre d'études et de programmes de mise en œuvre sur l'utilisation et l'exploitation des services fournis par les écosystèmes selon les besoins de la population locale surtout les femmes	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.3.Mécanisme de compensation, élaboré et mis en œuvre (REDD+)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.4.Revenu total généré par la vente des stocks de carbone (REDD+)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation

14.2.Encourager les initiatives des entreprises et du secteur privé à l'effet d'entreprendre des autres mécanismes de PSE	Cet encouragement des initiatives d'entreprendre des mécanismes du PSE, qui constitue de nouvelle tendance et d'opportunité émergente, est très promoteur pour la mise en valeur et la reconnaissance des rôles des utilisateurs en amont dans l'amélioration et le soutien des écosystèmes qu'ils gèrent	14.2.1.Mécanisme de paiement des entreprises et du secteur privé pour l'utilisation de la biodiversité et des services éco systémiques établi	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.2.2.Total des revenus générés par les paiements pour l'utilisation de la biodiversité et des services éco systémiques par les initiatives des entreprises et du secteur privé	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
14.3.Compile et valoriser les informations sur les services fournis par les écosystèmes et les avantages reçus par les habitants, notamment les communautés locales	<p>Le système de conservation de la biodiversité met l'accent sur les écosystèmes naturels qui fournissent de biens et services divers, sous-produits des processus écologiques, très utiles pour les communautés locales.</p> <p>Cette compilation et valorisation permettent de connaître davantage la valeur socio-économique de ces services à travers les reçus par ces communautés locales</p>	14.3.1.Informations sur les services et fonctions Eco systémiques ayant des avantages pour la population évaluées, capitalisées, valorisées ainsi qu'exploitées à des fins pérennes	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population, Ministère de l'Energie, Ministère de l'eau, Ministère de la Santé	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
14.4.Développer des stratégies ou des politiques nationales pour un approvisionnement et un accès améliorés et équitables aux services éco systémiques essentiels en tant que contribution à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction de la pauvreté et aux stratégies de développement durable	<p>Il est notoire que les services fournis par les écosystèmes sont cruciaux pour le bien être de la population.</p> <p>Servant de base à maintes activités socio-économiques et considérés comme une sorte de capital naturel, ces services éco systémiques devraient être gérés des outils politiques et stratégiques appropriés</p>	14.4.1.Outils et instruments nationaux sur l'accès et partage équitables des avantages de l'utilisation des services Eco systémiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population, Ministère de l'Energie, Ministère de l'eau, Ministère de la Santé	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation

14.5.Procéder à une évaluation de toutes les zones humides dans le pays (Ramsar et Non Ramsar), élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion appropriés et conformes aux principes de gestion de la Convention de Ramsar sur les zones humides	L'évaluation de toutes les zones humides dans le pays est indispensable pour tirer profit de la richesse des connaissances accumulées et pour améliorer les compétences en gestion et en support décisionnel. Elle peut, également, contribuer à sensibiliser sur les acquis et guider les prises de décisions ultérieures	14.5.1.Nombre et superficie des zones humides reconnues d'importance internationale;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.2.Nombre et pourcentage de zones humides Ramsar et autres reconnues d'importance internationale dotées de plans de gestion;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.3.Pourcentage d'habitats significatifs des oiseaux d'eau couverts par les plans de gestion des différents sites, les plans de conservation des espèces, les accords en matière de conservation et d'autres programmes de conservation;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.4.Nombre de compensations en matière de biodiversité pour répondre aux demandes croissantes et aux utilisations des zones humides dans le cadre des projets de développement durable.	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.5.Chiffres économiques relatifs aux biens et services fournis par différents types d'écosystèmes humides et à la dégradation ou perte de l'écosystème d'eau douce (WAVES)	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 15 : En 2025, la capacité d'adaptation des écosystèmes et la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marines à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont renforcées, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés et la lutte contre la désertification					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre en place des mécanismes de restauration des écosystèmes dégradés (terrestres, marins et côtiers, zones humides) pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification y compris la dégradation des terres					
15.1.Développer et/ou renforcer les bonnes pratiques permettant l'adaptation aux et l'atténuation des phénomènes dus au changement climatique	Les efforts actuellement déployés à Madagascar pour faire face au changement climatique portent essentiellement sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) à travers des projets privilégiant des approches de l'atténuation et de l'adaptation basées sur les écosystèmes et le capital naturel, visent à améliorer et assurer la gestion plus durable des ressources et des habitats naturels. Afin de faciliter l'adoption de ces acquis, des mesures incitatives doivent être instaurées, comme l'identification et la reproduction	15.1.1.Etudes de bonnes pratiques de gestion des écosystèmes ayant des programmes d'adaptation et d'atténuation disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		15.1.2.Fiches d'information sur le changement climatique publiées régulièrement	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		15.1.3.Nombre de normes / directives élaborées	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation
		15.1.4.Nombre de programmes d'adaptation et d'atténuation valorisés et capitalisés, diffusés pour les acteurs de développements	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation

15.2. Développer les programmes communautaires de remise en état des écosystèmes clés y compris les aires protégées zones de conservation et d'utilisation durable pour renforcer la capacité d'adaptation et de mitigation face au changement climatique	La réhabilitation des écosystèmes semi-aride dans ou hors aire protégée produira des avantages importants, tant environnementaux que socio-économiques en créant des opportunités d'offres de moyens de subsistance qui permettent de générer des revenus pour les communautés locales. C'est pourquoi qu'on préconise cette action d'intensification de programme de remise en état de ces écosystèmes et les aires protégées	15.2.1.Superficie de zones dégradées / inondées remises en état	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.2.2.Nombre de stations opérationnelles pour les pépinières des espèces candidates cibles pour la restauration	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.2.3.Nombre de foyers améliorés distribués annuellement liés à la gestion rationnelle des ressources en bois de combustion	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
15.3. Développer et mettre en œuvre un plan national de restauration des écosystèmes prioritaires vulnérables à l'effet du changement climatique et de la désertification y compris les zones de refuge	La restauration de ces écosystèmes prioritaires, vulnérables à l'effet du changement climatique, contribue à renforcer leur santé et leur résistance. Avoir un plan national de restauration garantit leur utilisation efficace	15.3.1.Plan national de Restauration des écosystèmes prioritaires vulnérables élaborés	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.3.2.Plan National de restauration mise en œuvre	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales

15.4. Compiler et valoriser les informations sur la contribution potentielle de tous les écosystèmes au stockage et à la séquestration du carbone	Les écosystèmes permettent de stocker et de piéger de carbone en grande quantité. Pour pouvoir mieux saisir ces faits naturels, il est nécessaire de disposer plus d'informations sur cette contribution de l'écosystème naturel, notamment pour tirer profit des opportunités pour savoir tout programme d'atténuation et d'adaptation éco systémique	15.4.1. Evaluation des stocks de carbone dans tous les écosystèmes	2023	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
15.5. Etudier et diffuser des méthodes et des outils améliorés et adéquats pour soutenir l'adaptation basée sur les écosystèmes face au changement climatique	L'adaptation repose essentiellement sur la protection et la restauration des écosystèmes et des habitats naturels, des ressources naturelles et des services qu'ils fournissent. Cette action contribue, donc à toutes ces bases, y compris le développement des services éco systémiques essentiels et la réduction de la dégradation du capital naturel	15.5.1. Plan d'Action National sur les écosystèmes	2024	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
Objectif stratégique 16 : D'ici 2025, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale et au besoin effectif du peuple malagasy					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique: Etablir des structures et mettre en œuvre des programmes d'activités pour rendre opérationnel le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources.</i>					
16.1. Elaborer une stratégie nationale de mise en œuvre APA	Ce cadrage de mise en œuvre est important pour une politique et vision nationale sur la mise en œuvre prochainement de l'utilisation et exploitation des ressources génétiques ainsi qu'au partage des avantages à tous les niveaux	16.1.1. Stratégie de mise en œuvre APA disponible	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Gouvernement, Assemblée Nationale, Comite APA, autres acteurs
		16.1.2. Lettre de politique nationale APA formalisée	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Gouvernement, Assemblée Nationale, Comite APA, autres acteurs

16.2. Mettre en place les instruments juridiques, institutionnels et réglementaires pour l'APA	Le Protocole APA a été formalisé au niveau du gouvernement, l'Etat Malagasy l'a déjà ratifié. Les cadrages législatifs et juridiques devraient être élaborés sur la mise en œuvre de l'APA. Les ressources sont d'autant plus en danger sans avoir des textes réglementaires sur leurs utilisations. Actuellement, des mesures transitoires s'avèrent nécessaires pour gérer les problématiques avant de finaliser les textes nationaux sur l'application du Protocole APA.	16.2.1. Mesure transitoire sur l'APA élaborée et formalisée	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.2 Législation et textes réglementaires élaborés et adoptés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.3 Autorité(s) nationale(s) compétente(s) désignée(s) et fonctionnelle(s) pour l'APA	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.4 Etudes de cas et développement de modèles standards pour l'APA	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.5 Systèmes interministériels pour les Protocoles de Nagoya établis	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF ET ONGs de conservation
16.3.Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour un régime APA.	Vu l'importance de l'utilisation des ressources génétiques (APA) à Madagascar, des opportunités ne sont pas à négliger sur la sensibilisation, renforcement de capacité de tous les acteurs pour faciliter la mise en œuvre de ce protocole.	16.3.1 Programme de renforcement des capacités en matière d'APA élaboré	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.2 Nombre et type d'outils pour le renforcement des capacités APA	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.3 Nombre et type d'ateliers de renforcement des capacités	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.4 Nombre et catégorie de personnes formées à l'APA;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.4. Lancer une initiative pilote visant la protection et la valorisation du savoir traditionnel associé aux ressources génétiques et biologiques	La sécurisation du savoir traditionnel est d'une importance capitale sur les processus de la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA, vu que c'est la connaissance de base de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques	16.4.1.Étude sur la protection et la valorisation du savoir traditionnel;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.4.2. Protection pilote du savoir traditionnel	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

16.6. Encourager les activités de recherches sur les ressources génétiques et instaurer les systèmes de traçabilité pour le bénéfice de tous mais surtout des communautés locales	La mise en œuvre du protocole APA exige un mécanisme que tous les acteurs et les utilisateurs ainsi que les exploiters obtiennent des bénéfices partagés et équitables à tous les niveaux	16.6.1. Nombre de projets APA	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.6.2. Mécanismes d'accès et de partages des avantages élaborés et appliqués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.7. Promouvoir au niveau national les recherches sur les ressources génétiques pour le bénéfice de tous mais surtout des communautés locales	Une collaboration entre les institutions de recherches et les autres centres sont envisageables pour planifier des programmes de recherches sur les ressources génétiques et leurs utilisations afin que les utilisateurs et les autres acteurs/ communautés locales puissent en bénéficier	16.7.1. Capacités des centres de recherche nationaux renforcés Résultats de recherches ayant pu être faire l'objet d'application	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.8. Soutenir la stratégie de valorisation des ressources génétiques et biologiques	L'élaboration des outils de la valorisation des ressources génétiques et biologiques est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de l'APA, une stratégie nationale est de mise vu l'approche participative et collaborative entre tous les acteurs durant des années de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique	16.8.1 Stratégie de valorisation des ressources génétiques et biologiques élaborée et appliquée.	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une Planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif stratégique 17 : En 2017, l'Etat Malagasy a adopté un instrument politique et juridique de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et des plans d'action efficaces					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Partager et diffuser des informations relatives au SPANB pour assurer sa mise en œuvre à différents niveaux hiérarchiques ; Mettre en place un mécanisme de synergie d'actions au niveau national mettant en exergue une coordination interministérielle et intersectorielle pour la mise en œuvre du SPANB (administrative, technique, organisationnelle, juridique, financement).</i>					
17.1. Responsabiliser les acteurs en termes de gestion de la biodiversité à tous les niveaux d'organisation hiérarchique (Politique Stratégique, Organisationnel, Opérationnel)	Cette action de responsabilisation de tous des acteurs constitue une approche fondamentale permettant l'opérationnalisation de l'administration afin d'atteindre rapidement l'autonomisation, à tous les niveaux, des responsables capables d'être tout à la fois auteurs et acteurs, tout en favorisant et facilitant l'auto-organisation en réseau.	17.1.1. Document SPANB connu et approprié par les décideurs politiques	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
		17.1.2. Acteurs conscients sur la gestion de la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
		17.1.3. Collaboration établie et effective entre les hiérarchies de l'administration	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
17.2. Créer et rendre opérationnelle la Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité en collaboration effective avec des unités régionales sectorielles et locales afin d'assurer la cohérence et mener à bien le suivi et l'établissement des rapports sur les questions de la biodiversité	Cet outil SPANB mis sur pied, à tous les niveaux hiérarchiques, permet de coordonner et d'harmoniser les efforts de plusieurs organismes impliqués dans la conservation et la gestion de la biodiversité à Madagascar	17.2.1. Un Comité National de la Coordination de la Biodiversité (CNCB) fonctionnel	2015	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.2. Nombre de personnes ressources, points focaux sectoriels et régionaux désignés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.3. Nombre de rapports nationaux, sectoriels et régionaux validés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.4. Nombre de réunions du CNCB organisées annuellement	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

17.3. Mettre en place des mécanismes de coordination (administratifs, techniques, organisationnels, juridiques, charte relative au partage de rôles et responsabilités, financement) interministérielle et intersectorielle.	La prise en considération des enjeux des différents secteurs de production nécessite des approches pluridisciplinaires et intégrées qui exigent un mécanisme promouvant l'interdisciplinarité pour répondre aux problèmes de coordination des actions environnementales.	17.3.1. Mécanisme de mise en œuvre et de coordination sur l'opérationnalisation de la SPANB élaboré et mise en œuvre, et officialisée	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
17.4. Impliquer la Société Civile et les Communautés locales à l'utilisation d'outils de planification, de mise en œuvre et de suivi (Entreprise, Société civile,...)	Cette implication de la Société Civile constitue un appui potentiel à la mise en œuvre de la SPANB et une contribution à la gestion rationnelle de la biodiversité et des écosystèmes et permet d'œuvrer au côté de l'Etat dans la subsidiarité et la complémentarité en tant que facilitateur de partenariat	17.4.1. Implication de la société civile dans la prise de décision sur la gestion durable de la biodiversité : interpellation et incitation à la bonne gouvernance; solutions proposées et exploitées par les acteurs de la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
		17.4.2. Participation effective de la société civile dans la planification de la biodiversité surtout au niveau régional.	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
17.5. Intégrer la gestion de la biodiversité dans les outils de planification (SCAT, SRAT, SNOPS,) : suivi des engagements des acteurs.	Cette approche d'outils de planification permet d'intégrer les informations importantes relatives à la biodiversité et ses distributions spatiales dans la planification d'utilisation des terres à l'échelle régionale et communale et de guider la prise de décision.	17.5.1. SCAT et SRAT élaborés consensuellement entre les différents acteurs considérant et intégrant la biodiversité et le développement durable.	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile

Objectif stratégique 18 : En 2025, les initiatives mises en place pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales sont pertinentes pour la biodiversité. L'utilisation traditionnelle durable de la biodiversité et leur contribution à la conservation sont respectées, préservées et maintenues					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et l'usage coutumier relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles					
18.1.Réaliser un examen analytique de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, de l'état et des tendances de l'usage coutumier des ressources biologiques	Cette action permet d'identifier les bonnes pratiques à travers l'utilisation des connaissances, l'innovation et les pratiques traditionnelles qui impliquent toutes les parties prenantes, y compris les femmes rurales par des Approches participatives en appliquant la méthode multicritères et multi-acteurs en collaboration avec les communautés autochtones et locales	18.1.1. Etats des lieux sur les connaissances traditionnelles au niveau régional et au niveau national : informations et connaissances effectuées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
		18.1.2. Bases de données informatisées effectuées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
18.2.Mettre en place des mesures adéquates pour respecter et protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, l'usage coutumier et les droits des communautés autochtones et locales	Cette action par la mise en place des règles légales permet à toutes les parties prenantes, de se référer sur l'utilisation des pratiques existantes des connaissances traditionnelles, comprendre leurs avantages et inconvénients,	18.2.1. Cadre juridiques et législatives sur les connaissances traditionnelles élaborées et formalisées	2019	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation, Société Civile
18.3.Mettre en place des règles permettant de promouvoir et valoriser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, avec l'approbation des détenteurs de connaissances	Renforcer la confiance et la collaboration entre les parties prenantes concernées : notamment détenteurs de connaissances traditionnelles, chercheurs et exploitants Ceci est d'avoir une règle universelle entre toutes les parties prenantes pour l'utilisation et la valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, et en conformité avec leurs droits, à travers la conservation, la gestion durable et la recherche sur la biodiversité	18.3.1. Outils sur la Connaissance traditionnelle valorisées, exploitées, capitalisées et diffusées afin de mieux conserver la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile

Objectif stratégique 19 : En 2025, les connaissances et la base de la science relative à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et son état sont largement partagées avec les décideurs et appliquées et toutes les tendances et conséquences de sa perte sont atténuées et améliorées

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Promouvoir les processus de capitalisation, de partage et de valorisation des connaissances et de données et des technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité					
19.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des parties prenantes clés en matière de biodiversité	Afin de faciliter l'adoption et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière de la gestion de la biodiversité, des programmes de renforcement des capacités doivent être mis en place en vue de la pérennisation de la biodiversité : Finalité de la recherche sur la biodiversité pour la conservation et la gestion durable, sans oublier le développement socio-économique locale	19.1.1. Nombre de modules de formation en matière de biodiversité élaborés et validés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.2. Types de modules de formation en matière de biodiversité mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.3. Nombre d'ateliers de formation sur la biodiversité organisés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.4. Nombre de parties prenantes formées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.5. Planification de recherches sur la biodiversité élaborée et mise en œuvre (habitats, écosystèmes, services et fonctions écologiques) (Fondamentales, expérimentales et appliquées)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.6. Bases de données de recherches mise en place	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.7. Résultats de recherches capitalisés : valorisés, diffusés et exploitables	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.8. Collecte et ré inventaire des données de recherches sur la biodiversité effectuée : rapatriement des données	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation

19.2. Elaborer et mettre en œuvre les outils de formation et de sensibilisation sur les objectifs et le plan d'actions nouvellement adoptés en matière de biodiversité	Les outils de sensibilisation mis en œuvre augmentent les occasions de diffusion opportunes des informations utiles ainsi que le développement des pratiques de la gestion de la biodiversité	19.2.1. Nombre d'outils de formation et de sensibilisation élaborés;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.2.2. Nombre d'ateliers de diffusion de la SPANB organisé;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.2.3. Nombre de bénéficiaires / destinataires	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
19.3. Assurer la formation et accorder des bourses d'études à l'effet d'élargir les connaissances sur les aspects clés de la biodiversité	La gestion de la biodiversité nécessite une formation adéquate en la matière et un partage et transmission des savoirs à travers des coopérations multiples : internationales, nationales et décentralisées requises	19.3.1. Nombre d'acteurs formés	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.3.2. Nombre d'ateliers organisés	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.3.3. Nombre et types de bénéficiaires de bourses d'études sur la biodiversité et selon les thèmes;	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

19.4. Elaborer et mettre en œuvre des outils de sensibilisation et d'intégration de l'égalité des genres au cours de la réalisation de tous les objectifs de la SPANB, valoriser les informations y afférentes	De nombreuses femmes en milieu rurale comptent sur l'utilisation des ressources naturelles pour leur subsistance. Ainsi, elles ont besoin d'une bonne compréhension de tous les aspects de la gestion de la biodiversité. C'est pourquoi, cette action de collecte de données et d'information est très indispensable leur permettant d'exploiter et de connaître les pratiques et savoirs, qui sont devenus d'important créateur d'emplois, Les savoirs et pratiques bien exploités offrent aux communautés locales la population locale des opportunités leur permettant d'être responsabilisés au cours de la réalisation de tous les objectifs de la SPANB à travers des outils de sensibilisation élaborés et mis en œuvre	19.4.1. Etats des lieux sur les liens entre la biodiversité élaborés	2017	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	PTF et ONGs de conservation
		19.4.2. Rapport sur l'étude sur la biodiversité et le genre effectué et capitalisé	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	PTF et ONGs de conservation
		19.4.3. Nombre d'outils de sensibilisation élaborés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		19.4.4. Nombre d'objectifs en matière de biodiversité prenant en compte l'aspect genre recensé et valorisé	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		19.4.5. Nombre et types d'acteurs ayant participé à la mise en œuvre de projets et programmes sur la biodiversité recensés et informations valorisées	2022	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
19.5. Réaliser un examen des connaissances et technologies pertinentes disponibles dans le pays ainsi que des lacunes dans les connaissances et les technologies nécessaires pour mettre en œuvre la Convention sur la Diversité Biologique	La priorité de cette action consistant à une évaluation des connaissances doit être donnée à l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre de la CDB	19.5.1. Etats des lieux des informations et connaissances sur la mise en œuvre de la CDB effectués et élaborés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.5.2. Propositions d'améliorations de mises en œuvre établies selon les besoins nationaux afin de mieux gérer la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
19.6. Rendre opérationnel le centre d'échanges (CAE ou Plate-forme d'échanges environnementale) pour améliorer l'accès aux connaissances et aux technologies	L'accès aux connaissances doit être assuré par cette plateforme qui va assumer l'établissement des savoirs et des compétences techniques en matière de la gestion de la biodiversité	19.6.1. Centre d'échange sur la biodiversité et l'environnement en général accessible exploitée pour tous	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

19.7. Mettre en place les cadres réglementaires sur la recherche en faune et en flore et élaborer un système de rapatriement des données sur la biodiversité	Les données de recherches sur la biodiversité de Madagascar font partie du Patrimoine national. Ces données sont utiles et importants dans la recherche et permettent d'accumuler, d'évaluer et de partager les expériences acquises sur la gestion de la biodiversité de Madagascar.	19.7.1. Système interinstitutionnel régissant le mode de rapatriement des résultats issus des recherches sur les ressources et biologiques et génétiques instaurés et exploités	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,	PTF et ONGs de conservation
		19.7.2. Base de données nationale des pratiques liées à la gestion de la biodiversité compilées, répertoriées, capitalisées	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,	PTF et ONGs de conservation
19.8. Renforcer les capacités techniques des différents acteurs concernés pour assurer et soutenir la gestion durable des ressources naturelles	Le renforcement des capacités techniques favorise et permet d'impliquer les différents acteurs et parties prenantes de travailler ensemble pour que la planification, les prises de décisions et la mise en œuvre de la gestion durable des ressources naturelles soient un succès	19.8.1. Nombre d'acteurs formés issus des différentes institutions environnementales	2020	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.8.2. Nombre d'ateliers organisés sur différentes thématiques de la biodiversité et de l'environnement	2020	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

Objectif stratégique 20 : En 2020, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs de la SPANB

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre en place des mécanismes de financement durable et des programmes de renforcement de capacité pour les ressources humaines pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation du SPANB					
20.1. Renforcer, développer et élargir les partenariats (collaboratifs et transparents) avec les organisations régionales, sous-régionales et internationales sur les questions de biodiversité ;	Des partenariats qui rassemblent divers acteurs autour des objectifs communs favorisent la mise en œuvre de cette SPANB.	20.1.1. Nombre et types de partenariats impliqués dans les questions de biodiversité effectués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
	Cette action permet de renforcer la coordination des activités de conservation de la biodiversité à toute échelle d'intervention et faire participer un grand nombre de parties prenantes dans la mise en œuvre directe de la SPANB L'approche est de renforcer les partenariats stratégiques avec les grands acteurs de développement, dans la mesure où ils constituent un outil puissant pour mobiliser des fonds et pour diversifier les sources de financement sur la biodiversité. C'est de mettre en commun des ressources de financement et de mobiliser d'autres cofinancements	20.1.2. Système de financement avec ses mécanismes et ses approches créés et mis en place ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
	20.1.3. Mécanismes de financement constitués et approuvés	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)	
20.2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de mobilisation des ressources afin d'accroître le financement en faveur de la biodiversité	Cette action conduit à identifier des mécanismes de financement en vue de promouvoir des investissements pour la conservation pérenne de la biodiversité	20.2.1. Montant du soutien financier national pour la biodiversité par an recensé, négocié et acquis	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation

		20.2.2. Montant du financement du FEM dans le domaine de la Biodiversité négocié et acquis;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.3. Montant des autres financements multilatéraux pour la biodiversité négocié et acquis	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.4. Montant du financement bilatéral pour la biodiversité négocié et acquis	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.5. Budget de l'investissement du secteur privé dans des programmes et projets sur la biodiversité y compris les BBOP et PSE alloué	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.6. Nombre et types d'initiatives élaborés et mises en œuvres au titre des mécanismes de financement novateurs pour soutenir la biodiversité : développement des stratégies et plan de mobilisations de ressources	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.7. Nombre et types d'initiatives effectués visant à intensifier la sensibilisation sur la nécessité d'accroître ou mobiliser le soutien à la biodiversité	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation

		20.2.8. Mécanismes élaborés et mis en œuvres : pour les paiements des services éco systémiques, les mesures de compensations sur la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.9. Promotion et appui à des activités de flux de revenus au profit des communautés rurales riveraines des Aires Protégées et des sites de conservations élaborée, effectuée et mise en œuvre : type mise en œuvre des sauvegardes sociales	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux (AB) et Accords Multilatéraux et Environnementaux (AME), PTF et ONGs de conservation, Projets de développement
20.3. Analyser, valoriser et renforcer les mécanismes de financement existants qui ont été développés dans les aires protégées terrestres et marines et sur la biodiversité	Cette action permet d'exploiter les incitations financières que les programmes ont fournis dans le cadre de la question des aires protégées mises en place Cette action favorise le soutien de la conservation de la biodiversité au sein des aires protégées et contribue à bâtir la confiance auprès des donateurs potentiels L'appui aux moyens de subsistance alternatifs ou des activités de développement durable pour les communautés vivant ou habitant dans la zone tampon ou à l'intérieur des aires protégées concernées permet de soutenir des projets d'initiatives communautaires avec un intérêt particulier sur la conservation et le développement dans les zones tampons et dans les aires protégées. Le financement traditionnel des bailleurs ainsi que les fondations sont à pérenniser. De nouvelles sources de financement tel que le crowdfunding (financement participatif) et ses dérivés (credit crowdfunding ou prêt participatif, equity crowdfunding ou investissement en capital) sont à exploiter vu le développement des réseaux sociaux.	20.3.1. Types de mécanismes de financement existants identifiés et analysés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.2. Nombre d'aires protégées et zones d'intervention bénéficiaires de financement recensés ayant des appuis	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.3. Nombre et types de Bailleurs de fond contributeurs/donateurs	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.4. Mécanisme et pérennisation de financements renforcés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.5. Financement des programmes et projets sur la biodiversité suivi et contrôlé : gestion transparente des appuis financiers effectuée	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.6. Projets communautaires nécessaires et urgents ayant besoin d'appuis recensé	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

		20.3.7. Moyens de subsistance alternatifs dotés de financement par types de zones (Activités de développement alternatives)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.3.8. Mise en œuvre des sous projets suivis et évalués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.3.9 Nombre de projet financés par le financement participatif	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
20.4. Rechercher et étudier des sources et des mécanismes de financements nouveaux auprès du secteur privé, de fondations et d'organisation de la société civile	Cette action a pour objet d'aider le pays à préparer des projets et programmes sur la biodiversité, de tirer des financements, et promouvoir un consensus des partenariats entre ces différentes parties prenantes	20.4.1. Nombre et types de mécanismes d'accès à des formes de financement adoptés/approuvés ;	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.4.2. Nombre du secteur privé/organisation non gouvernementale qui ont contribué recensé	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
20.5. Mobiliser des nouvelles sources et des mécanismes de financement novateur pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels, au niveau national, bilatéral et multilatéral	Au niveau national, le niveau de financement provenant du secteur privé, Fondations et organisations de la société civile, si bas, entraîne de sérieuses contraintes sur l'échelle de l'activité possible sur la biodiversité. Cette insuffisance, particulièrement évidente pour toutes les parties prenantes qui œuvrent sur la biodiversité, justifie la nécessité et l'urgence de l'action de mobilisation de nouvelles sources et de mécanismes novateurs pour le secteur de la biodiversité	20.5.1. Nombre et types d'institutions financières internationales et régi-onaux qui ont contribué recensé et montant de fonds concluant des accords de financement alloué et approuvé	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.5.2. Types de mesures élaborées et mise en œuvre en vue de promouvoir des formes novatrices de financement	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Délégués/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)

20.6. Renforcer les capacités de mobilisation des ressources et d'utilisation des différents outils à la mise en œuvre des mécanismes de financement existants et nouveaux	La mobilisation des ressources et l'utilisation des outils de la mise en œuvre des mécanismes nécessitent des capacités requises contribuant à développer la participation des parties prenantes à toute initiative	20.6.1. Nombre de formations organisées	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.6.2. Nombre d'institutions publiques et privées participant aux formations organisées	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
20.7. Développer des stratégies spécifiques au pays pour la mobilisation des ressources dans le cadre du processus de mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	Pour que la SPANB produise des résultats efficaces, le processus de mise à jour est nécessaire, notamment, pour assurer une gestion durable de la biodiversité. Une stratégie est essentielle pour promouvoir la continuité des efforts de gestion des projets et programmes sur la biodiversité	20.7.1. Mécanisme de mobilisation des ressources financières pérennes développé et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

IV.5. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA SPANB

Pour mettre en œuvre la SPANB, les structures institutionnelles existantes doivent y contribuer. L'Etat à travers l'élaboration des documents cadres PND, PEDD, ... ainsi que les stratégies et politiques sectorielles contribuent à la mise en œuvre de la présente stratégie. Les collaborations existantes entre les ministères à travers les différentes commissions devront être maintenues.

Tandis que les conclusions de GBO 3 constituant l'arrière-plan du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 partent du principe que l'appauvrissement de la biodiversité ne peut être réduit de manière efficace que par des mesures simultanées et concertées à différents niveaux, celles du GBO 4 préconisent d'élargir l'appui politique et général audit Plan stratégique.

Cette mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions nécessite en effet des efforts diversifiés, conjoints et cohérents d'une multitude d'institutions et l'implication de tous les domaines de compétences à travers les différents secteurs. Cela devrait, par ailleurs, se conformer aux politiques nationales, notamment la Politique Générale de l'Etat (PGE), le Plan National de Développement (PND) et son Programme de mise en œuvre (PMO), la Charte de l'Environnement ainsi que le Plan Environnemental pour le Développement Durable. Aussi, les plans de développement sectoriel directement liés (Forêt, Mer, Agriculture, Pêche et Elevage) ou indirectement liés (Energie, Mine, Tourisme, Transport, Météorologie, Justice, etc.) à la Biodiversité devraient-ils se référer à cette stratégie.

La mise en synergie du document SPANB avec les autres plans nationaux, textes, stratégies et programmes sectoriels, notamment ceux qui présentent des impacts et/ou interactions sur les trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique qui sont la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et les partages des avantages, figure parmi les conditions de la réussite de la mise en œuvre de la présente SPANB. Il est recommandé de le décréter pour la réussite de sa mise en œuvre, surtout vis à vis des autres secteurs et ce pour en faire une affaire de tous.

Généralement, l'insuffisance d'appropriation aux niveaux national, sectoriel et local, relié à un mécanisme de coordination insuffisant pour la mobilisation de fonds et de mise en œuvre des projets est une des principales lacunes relevées dans la mise en œuvre d'un programme. En effet, il a été remarqué que la mise en œuvre des programmes de gestion de

la biodiversité est souvent dans l'isolement et Madagascar n'a pas échappé à ce constat. Ceci est largement dû à l'absence d'un mécanisme national pour coordonner et superviser la gestion de la biodiversité auprès des diverses parties prenantes.

L'intégration de la SPANB dans la Planification Nationale fait de la Conservation de la Biodiversité pour le Développement durable une des priorités nationales. Cette vision requiert certaines dispositions préalables et à suivre dont :

- La formalisation et l'officialisation de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux sur la Biodiversité et sa mise en œuvre par un texte réglementaire ;
- La mise en place d'un Comité National sur la Biodiversité ;
- La participation de tous les acteurs nationaux dont la société civile et les centres de recherche à travers les différents projets de recherche, de conservation, de développement et d'investissement ;
- Le renforcement des liens entre tous les points focaux des conventions et accords internationaux et entre les secteurs ;
- La sensibilisation du public sur la mise en œuvre de la stratégie, une approche participative et collaborative de gestion durable de la biodiversité ;
- La mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de l'ANCR afin de renforcer la capacité des institutions nationales ; en effet, la mise en œuvre effective de la SPANB doit faire l'objet d'un mécanisme national partagé entre toutes les parties prenantes sensibilisées et dont la capacité doit être renforcée au niveau local et national ;
- Le renforcement des groupes thématiques, des groupes de réflexion et de suivi des actions;
- La mise en œuvre de la SPANB qui doit s'aligner aux conventions / traités et accords auxquels Madagascar a adhéré ;il s'agit entre autres des documents cadres connexes à la CDB telles que le TIRPAA, le Protocole de Nagoya, le Protocole de Cartagena ainsi que les initiatives au niveau de la COI, de la SADC ou du COMESA ;et
- Le renforcement des cellules environnementales au sein des Ministères sectoriels.

Le mécanisme de mise en œuvre de la SPANB repose ainsi sur quatre axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1** : Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de la SPANB ;
- **Axe stratégique 2** : Mécanisme de financement pour la mise en œuvre de la SPANB ;
- **Axe stratégique 3** : Gestion des informations et communication dans la mise en œuvre de la SPANB ; et
- **Axe stratégique 4** : Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SPANB.

Ces axes stratégiques de mise en œuvre seront développés ci-après.

IV. 5.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

IV.5.1.1. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

La Stratégie Nationale sur la Biodiversité constitue une déclinaison majeure de la PGE, du PND et du PEDD. Elle respecte et applique ainsi les principes de bonne gouvernance, qui sont issus de la Charte de l'environnement et du COAP améliorés.

Ces principes sont traduits de la façon suivante pour la stratégie nationale :

- Gouvernance partagée avec les parties prenantes, qui repose sur des instances décisionnelles et consultatives tant au niveau national, et régional qu'au niveau local ;
- Participation effective et renforcée des acteurs à toutes les étapes et le plus en amont possible ;
- Pilotage organisant l'expression des différents intérêts des parties prenantes et la coordination entre les différents niveaux de décision (international, national, régional et local) ;
- Consultation du public pour développer sa participation à la prise de décision et son accès à l'information ;
- Transversalité des approches visant à rendre les politiques et les actions plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces ; et
- Suivi et évaluation pour inciter à l'action, éclairer la décision et piloter le changement escompté.

La Formalisation de la SPANB

En tant que pays partie de la Convention sur la Diversité Biologique, Madagascar se doit d'établir sa SPANB dont le décret de mise en vigueur serait adopté au Conseil du gouvernement et à vulgariser pour sa communication au public. Elle servira de tableau de bord pour toutes les parties prenantes, aussi bien que les principaux décideurs, planificateurs et exécutifs.

La Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité

Le guide de l'élaboration de la SPANB/CDB recommande qu'une structure de suivi et de lead sur la mise en œuvre devrait être instituer afin d'aider l'administration en charge de gestion de la biodiversité à assurer son rôle de fonction régaliennne : suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SPANB et de gestion efficace de la biodiversité au niveau national. Et suite à un atelier national de réflexion sur l'élaboration du RN5 qui a vu la participation de presque toutes les parties prenantes à Madagascar, la création de cette structure a été

recommandée. Ledit Comité sera multisectoriel, institutionnalisé par voie réglementaire et aura pour rôle de prendre les grandes décisions en termes de Biodiversité.

Quelques objectifs de réalisations de cet axe sont mentionnés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Objectifs de réalisation de la mise en œuvre

Objectifs	Activités	Indicateurs	Responsables
Formaliser et Officialiser la SPANB ainsi que sa mise en œuvre	Elaboration d'une feuille de route conformément aux objectifs fixes	Feuille de route élaborée	Ministère en charge de la Biodiversité
	Elaboration du projet de décret	Projet de décret élaboré	
	Formalisation du décret	Sortie du décret portant SPANB	
Assurer une large diffusion du document officiel de SPANB	Elaborer une stratégie de communication relative à la SPANB	Support de communication élaborée	Ministère en charge de la Biodiversité
	Ateliers de sensibilisations (National et régional)	Nombre d'ateliers effectués	
	Lobbying auprès des hauts responsables	Prise de décisions conformes aux directives de la présente SPANB	
Instituer officiellement la Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité, CNCB (intersectoriel et interdisciplinaire)	Elaboration du terme de référence du CNCB	TDR élaboré	Tous les Ministères et les PFNs concernés directement par la Biodiversité
	Nomination des membres du CNB d'une façon concertée et consensuelle	Validation de la liste des membres du CNB avec toutes les parties prenantes	
	Formalisation du CNB et ses membres constitutifs	Arrêté de nomination	
Instituer officiellement des Comités régionaux de la Biodiversité (implication de toutes les parties prenantes, y compris les représentants des Communautés locales)	Ateliers régionaux avec les membres du CNCB	Rapports d'ateliers régionaux	Ministère en charge de la Biodiversité et ses démembrements régionaux CNCB
	Constitution de la déclinaison régionale du Comité	Nomination des membres des CRB	
	Formalisation des CRB	Arrêté de nomination	
Créer des groupes thématiques à travers les buts stratégiques de la SPANB	Ateliers d'identification des thématiques de la SPANB	Rapport d'ateliers	CNCB
	Formation des groupes	Liste des membres des groupes thématiques	
	Termes de référence des groupes thématiques	TDR élaborés	
Développer les capacités nationales par groupe thématique,	Renforcement de capacités des groupes thématiques	rapports	CNCB
Mettre en œuvre le renforcement de capacité de tous les acteurs	Partenariats avec les bailleurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux	Conventions de partenariats	MEEMF, CNCB, CRB
	Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SPANB	Rapports	

IV.5.1.2. MECANISME DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

La mise en œuvre de la SPANB requiert un mécanisme de financement durable basé sur des mobilisations nationales (financement public et fondations nationales) appuyées par les partenaires internationaux comme le FEM et ses agences d'exécution, les coopérations multilatérales (Union Européenne, BAD, Banque mondiale, etc.) et les coopérations bilatérales.

Cette mise en œuvre de la SPANB requiert aussi un renforcement des relations avec les partenaires internationaux pour un soutien technique et financier, il en est de même avec les agences d'exécution des diverses Convention auxquelles Madagascar a adhérees et les autres Gouvernements qui veulent bien participer aux aides financières surtout pour les pays en voie de développement. C'est ainsi qu'il a été préconisé un lien fort entre les différents points focaux nationaux et notamment avec celui du FEM.

Quelques objectifs de réalisations de cet axe sont mentionnés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Objectifs de réalisation du mécanisme de financement

Objectifs	Activités	Indicateurs	Responsables
Sensibiliser les décideurs politiques sur la SPANB	Communication, Sensibilisation en faveur de la SPANB		CNCB
	Plaidoiries auprès des hauts responsables		
Assurer l'inscription annuelle des rubriques budgétaires sur la mise en œuvre de la SPANB dans les lois de finances	Plaidoirie pour les causes de la biodiversité auprès des ministères sectoriels, plus particulièrement auprès des ministères chargés de la planification, de l'économie, du budget et des finances	Biodiversité transcrite comme parmi les priorités nationales dans les lois de finances	Départements ministériels en charge de la gestion des ressources de la Biodiversité (Forêt, Mer, Pêche, Elevage, Agriculture) Ministère des Finances et du Budget
Adopter un système de revolving des parts de recettes de valorisation dans le financement national de la mise en œuvre de la SPANB			Départements ministériels en charge de la gestion des ressources de la Biodiversité (Forêt, Mer, Pêche, Elevage, Agriculture) Ministère des Finances et du Budget
Disposer d'une liste des besoins et priorités nationales dans la mise en œuvre de la SPANB	Faire un état des lieux des besoins et des priorités nationales en termes de gestion de la biodiversité		CNCB
Soumettre des projets nationaux prioritaires aux sources de financement extérieur			CNCB

IV.5.1.3. GESTION DES INFORMATIONS ET COMMUNICATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

Un mécanisme de gestion des informations relatives à la mise en œuvre de la SPANB sera également mis sur pied (pour le suivi des indicateurs, le recensement des acteurs, la présentation des projets et programmes régionaux, nationaux et internationaux et les données sectorielles) qui seront traitées au niveau du centre d'échange d'informations CHM de la CDB. Le Centre d'Echange d'Information de Madagascar relative à la Convention sur la Diversité Biologique (CHM), suite à la décision X/15 de la 10^{ème} Conférence des Parties, a pour mission de contribuer de manière substantielle à l'application de la Convention sur la Diversité Biologique et de son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, au moyen de services d'informations efficaces et d'autres moyens appropriés, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'information et afin de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

Madagascar a élaboré sa stratégie et plan d'action national du centre d'échange en 2011. Cette stratégie a trois axes stratégiques (1) Opérationnalisation / Pérennisation du système ; (2) Organisation et priorisation du contenu ; (3) Renforcement de capacité et communication.

Afin de rendre disponible les informations, un réseau de contributeurs et d'utilisateurs du CHM a été mis en place. Ce réseau est constitué par le groupe taxonomie et écosystème, le groupe sectoriel (ministères sectoriels) et le groupe transversal (Points focaux thématiques et des autres conventions internationales, les ONGs, les projets et les journalistes).

Des séances de formation sur la gestion du CHM ont été organisées à l'attention des représentants des groupes thématiques.

Quelques objectifs de réalisations de cet axe sont mentionnés dans le tableau suivant :

• **OPERATIONNALISATION / PERENNISATION DU SYSTEME**

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable
1.1- Renforcer le réseau national CHM (point focal national et contributeurs)	Intégrer le point focal national dans les actions et initiatives en cours relatives à la CDB	Nombre de réunions / ateliers / formations auxquels le PFN CHM a participé	MEEMF - PFN CDB
1.2- Faire fonctionner le site web CHM	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le PTK Assurer la représentation des entités ministérielles et les institutions clés intervenant dans le domaine lié à la CDB dans le réseau CHM 	Site CHM utilisant le PTK Liste de contributeurs du CHM représentant les intervenants	MEEMF - PFN CDB – PFN CHM
1.3- Assurer la pérennisation du CHM	Intégrer le financement du CHM dans les projets	Nombre de projets avec financement du CHM	MEEMF – PFN CDB – PFN CHM

• **ORGANISATION ET PRIORISATION DU CONTENU**

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable
2.1- Utiliser le site web CHM pour diffuser les données	<p>Intégrer les données sur les chercheurs / acteurs (partenaires techniques et financiers)</p> <p>Intégrer les données sur la biodiversité et les écosystèmes</p> <p>Intégrer les données sur les textes légaux</p> <p>Intégrer les données sur les projets et initiatives</p>	<p>Nombre de page sur les chercheurs / acteurs</p> <p>Nombre et liste des liens dans le site web CHM</p> <p>Nombre de pages sur la biodiversité de Madagascar</p> <p>Nombre de pages sur les textes légaux</p> <p>Nombre de pages sur les projets et initiatives</p>	MEEMF - PFN CDB – PFN CHM – Contributeurs
2.2- Utiliser le site web CHM pour suivre la mise en œuvre de la CDB à Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser la mise en œuvre des programmes thématiques au niveau du CHM Diffuser les informations sur la mise à jour de la stratégie nationale de la gestion de la biodiversité Diffuser les informations sur la synergie avec les autres conventions signées à Rio 	<p>Nombre de pages lié aux exigences disponibles sur le site web et consultée pour l'établissement de rapport, de stratégie</p> <p>Nombre de pages diffusant la mise en œuvre de programmes thématiques</p> <p>Nombre de page sur la mise en œuvre des objectifs d'Aichi</p> <p>Nombre de pages sur la mise en œuvre de la coopération entre les 3 conventions signées à Rio</p>	MEEMF - PFN CDB – PFN CHM

• **RENFORCEMENT DE CAPACITE ET COMMUNICATION**

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable
3.1- Renforcer la capacité des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur l'utilisation du PTK pour les parties prenantes • Inciter les parties prenantes à intégrer elles -mêmes les informations qui les concernent et utiles pour le CHM • Programmer des échanges périodiques entre les parties prenantes 	<p>Plan de formation Des rapports de formation Statistique des contributions par intervenants, par rubrique et par thème</p> <p>Rapports d'échange entre les parties prenantes</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants
3.2- Utiliser le CHM comme un outil de communication, de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Figurer les événements et initiatives importants liés à la CDB dans le site • Intégrer les communications importantes notamment celles liées à la coopération (aspect financier) dans le site • Mettre en place et animer le forum de discussion pour les thèmes importants • Traduire en langue malagasy, et anglaise les informations du site • Renforcer la collaboration avec les PFN des protocoles liés à la CDB (Nagoya – Cartagena), les traités et conventions (CITES, RAMSAR, Nairobi, CCNUCC – CNULD) 	<p>Nombre d'évènements et initiatives figuré dans le site web Nombre de pages sur la coopération Nombre de thèmes discutés dans le forum Nombre de pages présentés en malagasy et en anglais Un partenariat avec les PFN des protocoles de la CDB et les autres conventions signées à Rio Liste des informations utilisées par les autres CHM et autres conventions Liste des informations transmises par les autres CHM et autres conventions Nombre d'échanges effectués</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants
3.3- Promouvoir la coopération technique et scientifique entre les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les guides, manuels spécifiques au niveau du site • Intégrer les meilleures pratiques dans le site • Assurer et maintenir la communication avec le SCDB 	<p>Nombre de guides et manuels intégrés dans le site et communiqués au SCDB Nombre de pages sur les meilleures pratiques Rapport sur les données informations exploitées</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants
3.4- Vulgariser le CHM aux parties prenantes à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer des informations sur le CHM dans les supports médiatiques, magazines ou bulletin d'information liés à la biodiversité et à l'environnement • Produire des CD de la version à jour du CHM • Produire des brochures ou poster • Participer aux divers événements liés à la biodiversité 	<p>Nombre d'articles sur le CHM dans les médias, magazines ou bulletin d'information</p> <p>La version à jour du CHM sur CD et diffusée auprès des parties prenantes Nombre d'évènement auxquels des informations sur le CHM ont été présentées</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants

IV.5.1.4. SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

Le présent document de SPANB inclut un plan de suivi et évaluation de sa mise en œuvre avec des indicateurs, des jalons et des sources de vérification. La mise en œuvre annuelle du plan de suivi et évaluation permettrait de réorienter et/ou de prioriser les interventions. Cela nécessiterait également un soutien financier émanant des différentes sources ci-dessus.

Un plan de travail pour le renforcement du CHM, la communication du CHM, la contribution pour sa mise par des données sur la biodiversité, les chercheurs, les acteurs et intervenants, les projets et les activités selon la SPANB et alignées aux objectifs d'Aichi a été mise en place avec la charte de responsabilité.

Ce système de gestion adéquate des informations sera exploité pour l'élaboration des rapports de mise en œuvre de la SPANB : rapports pour le Gouvernement, pour les partenaires financiers, pour le Secrétariat de la CDB.

Le suivi de la mise en œuvre de cette SPANB et donc de la CDB se fera :

- A travers le suivi des indicateurs qui ont été élaboré et dont les données seront traitées au niveau du centre d'échange d'informations de la CDB ;
- Au niveau du CHM national qui est un portail diffusant les informations et données sur la biodiversité, les acteurs, les projets et programmes, les données et informations régionales et sectorielles, les données sur les coopérations ;
- Par la consolidation des différents rapports d'interventions des parties prenantes sectoriels ou thématiques qui sont transmis au responsable de suivi évaluation au niveau du ministère en charge de la Biodiversité.

Une évaluation systématique des réalisations devrait être effectuée tous les ans afin de réorienter ou prioriser les interventions.

Le rapportage se fera selon les sollicitations du secrétariat de la convention en exploitant les informations et données de ses différentes sources. Le rapportage se fera par thème ou dans le cadre du rapport national de la CDB.

Tableau 7: Récapitulatif du suivi et évaluation de la mise en œuvre

Objectifs	Activités	Indicateurs	Responsables
Suivi des indicateurs	Elaboration d'un plan de suivi	Plan de suivi élaboré	Ministère en charge de la Biodiversité / PFN CHM
	Récoltes des données	Rapports	
Diffusion des informations	Mise à jour du CHM	Rapports	Ministère en charge de la Biodiversité/ PFN CHM
	Ateliers d'échanges et de partage		
Consolidations des rapports	Ateliers d'échanges et de partage	Rapports	Ministère en charge de la Biodiversité/ PFN CHM

IV.5.2. CADRE INSTITUTIONNEL

IV.5.2.1. INSTITUTIONS PUBLIQUES

Madagascar possède un Ministère qui est en charge de la Biodiversité, actuellement Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts (MEEMF). Il définit la politique nationale de l'environnement, assure sa mise en œuvre et son intégration dans la logique de développement économique du pays. Au sein de ce Ministère existe ainsi quatre directions générales qui sont en charge respectivement des Forêts, de l'Environnement, de la Mer et de l'Ecologie. Le Ministère exerce la tutelle administrative et technique de plusieurs organismes dont Madagascar National Parks (MNP), une association nationale qui gère un réseau de 51 Aires protégées de catégories I, II et IV); l'Office National pour l'Environnement : ONE qui est un Établissement Public à Caractère Industriel (EPIC) assurant le rôle de guichet unique de l'étude d'impact environnemental à Madagascar, en l'occurrence du processus MECIE, ainsi que l'Association Nationale des Actions Environnementales ANAE et le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement SAGE qui sont deux associations nationales intervenant dans les domaines de l'environnement, la promotion et la gestion des aires protégées, le développement et les renforcements de capacité des communautés.

Une cellule environnementale est mise en place au sein de chaque Ministère sectoriel, afin de garantir la considération des questions de biodiversité et de l'environnement dans les politiques, programmes et projets de développement dudit secteur. L'efficacité de ces structures dépend de la place qu'occupe cette cellule au sein même de ces Ministères (niveau Direction, Service ou Division, intégration des directions régionales / interrégionales comme dans le cas du Ministère des Mines).

Conformément à la Politique Nationale de la Décentralisation et de la Déconcentration (PN2D) établie en 2006, le Ministère chargé de la Biodiversité a mis en place 22 Directions Régionales (actuellement DREEMFs) qui assurent la mise en œuvre de la politique forestière et environnementale au niveau des régions, en collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées, le secteur privé, la société civile, les communautés et les services techniques. Les moyens affectés à ces services techniques déconcentrés sont assez limités et la situation politique qui prévaut depuis 2009 a accentué ce manque crucial de capacités et de ressources affectant fortement l'efficacité de ces Directions Régionales (*Banque Mondiale, 2013*).

La décentralisation de la gestion des ressources naturelles et forestières constitue une des principales réformes initiées au sein du secteur. Une des réussites est l'application des transferts de gestion des ressources naturelles qui a permis le transfert légal du pouvoir technique de gestion aux communautés locales de base qui l'ont demandé volontairement. Cette décentralisation a aussi permis une meilleure participation des communes dans la

gestion de la biodiversité et environnementale. Toutefois un des enjeux majeurs pour rendre effective la décentralisation est la capacité et les moyens des différents acteurs régionaux.

Les rôles assignés à l'administration sont la détermination des orientations nationales, l'impulsion politique, l'adoption des normes et réglementation, la planification des activités, la recherche de financement, la mise en œuvre des opérations, la supervision, le suivi-évaluation, le contrôle, la formation, la recherche et l'appui/ conseil. A cet effet, les structures suivantes auront pour rôles :

Le Ministère en charge de la Biodiversité

Il a pour mission d'animer la dynamique collective pour la mise en œuvre de la stratégie. Il est le garant de la cohérence des actions entreprises, de leur intégration dans d'autres politiques et/ou stratégies. Il est chargé notamment de :

- Lead dans la Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité (CNCB);
- Elaborer et/ou mettre à jour la stratégie nationale et le plan d'actions en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Elaborer les rapports nationaux sur la diversité biologique à présenter aux Conférences des Parties ;
- Coordonner les interventions des acteurs ;
- Harmoniser les stratégies et plans d'actions de la CDB avec ceux des autres conventions en particulier la CCNUCC, CCD, RAMSAR, CITES, CMS, AEWA ;
- Proposer les compléments ou amendements législatifs et institutionnels nécessaires pour assurer la prise en compte suffisante des aspects liés à la conservation de la diversité biologique.

- **La Direction en charge de la Conservation de la Biodiversité et des Aires Protégées (Terrestres, Marines et Côtières, zones humides)/Direction Générale des Forêts**

La Direction en charge de la conservation de la Biodiversité et des Aires Protégées est le responsable de la mise en œuvre de la politique de l'Etat sur la mise en place et la gestion des aires protégées à Madagascar. La direction est aussi le 1^{er} responsable de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, étant donné que la mise en place et la bonne gestion de ces Aires Protégées est un point clé de la conservation de la biodiversité. Elle assure ainsi la coordination, le suivi et évaluation de cette mise en œuvre. Les points focaux nationaux de chaque thématique de la CDB devraient ainsi y être rattachés. En fait, la coordination de la mise en œuvre de cette convention est sous la houlette de cette Direction,

c'est son attribution principale par rapport à l'engagement de l'Etat sur les relations internationales relatif aux questions de gestion de la biodiversité.

- **La Direction Générale de l'Ecologie, la Direction Générale de la Mer**

La Direction Générale de Ecologie est responsable de la coordination des activités techniques sur l'écologie afin de protéger les patrimoines naturels. La Direction Générale de la Mer, elle, coordonne les activités de la protection de l'écosystème et la promotion des services écosystémiques marins. Ces attributions contribuent entièrement aussi à la gestion durable de la biodiversité. Ces deux Directions générales sont tous deux Parmi l'Institution du Ministère responsable de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Actions National sur la Biodiversité avec la Direction Générale des Forêts.

- **Les Points Focaux Nationaux**

Pour Madagascar, le rattachement des points focaux nationaux au niveau du Ministère en charge de la biodiversité au niveau national dans la vision de la SPANB concerne non seulement les points focaux des conventions mais aussi les experts issus des différents secteurs, institutions et associations, de la société civile, ceci afin d'améliorer les synergies de coopérations existantes.

Les Ministères sectoriels et services techniques déconcentrés

Ils auront la maîtrise d'ouvrage des actions de mise en œuvre de la SPANB, chacun selon son secteur de compétence. Ils vont contribuer à la mobilisation des financements et veiller au suivi et à la supervision des activités des prestataires de services (opérateurs privés, ONGs, AGEX/MEEMF) ainsi que de l'exécution des activités qui relèvent de leurs compétences. Ils auront à participer activement dans le CNB et CRB.

Institutions spécialisées de recherche et de formation/Institutions Universitaires

Elles jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie par le biais des recherches fondamentales et appliquées. Elles participeront aux opérations de création de technologies, au renforcement des capacités des opérateurs et producteurs, au suivi et évaluation ainsi que dans les éléments nécessaires à la prise de décision.

Collectivités Territoriales

Les collectivités territoriales (communes et régions) sont les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de cette SPANB. Elles vont veiller à la prise en compte de la biodiversité dans

les plans régionaux et communaux de développement. Elles assureront également la coordination et le suivi des actions des prestataires avec l'appui des services techniques.

IV.5.2.2. ACTEURS ET/OU INSTITUTIONS NON-ETATIQUES

Organisations de la Société Civile

Elles vont contribuer à la mise en œuvre de la SPANB à travers la mobilisation sociale et la recherche du financement en tant qu'agences d'exécution et/ou prestataires de services en rapport avec les ministères sectoriels, les services techniques déconcentrés et les communes.

La société civile est impliquée dans les stratégies, politiques, plans ou programmes de développement des secteurs. Cela se traduit par leur participation dans les différents espaces de concertation sur les questions majeures et les politiques nationales ainsi que leur implication comme prestataires ou opérateurs de réalisation des projets et programmes sectoriels et des initiatives des collectivités territoriales. Toutefois, en l'absence de cadres institutionnels clairs favorisant la collaboration entre l'Etat, le secteur privé et la société civile, l'effectivité de la redevabilité de l'Etat vis-à-vis des citoyens / autres acteurs n'est pas encore systématique, rendant difficile la gestion / l'évaluation des politiques publiques/ stratégies et limitant l'implication de la société civile dans les aspects relatifs à la mise en œuvre et suivi de ces outils d'orientation nationale. L'intervention de la société civile en tant que structures d'interpellations ou de proposition dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques a connu une nette expansion durant la récente crise sociopolitique malagasy. Toutefois, elle se manifeste le plus souvent pour les politiques/ stratégies nationales.

Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont des acteurs majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Outre leur contribution substantielle au financement de la stratégie, ils participeront à la concertation, à la supervision des interventions et à l'évaluation des résultats de la stratégie. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer en faveur de la stratégie ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils sont donc sollicités à honorer leur recevabilité envers l'Etat et le Ministère en charge de la Biodiversité sur la base d'une démarche concertée et coordonnée avec les Administrations centrales, régionales et locales.

Bénéficiaires

Ils sont les principaux acteurs de la mise en œuvre. Ils contribueront également au financement des activités par leur apport physique et / ou financier s'il y a lieu. Ces

bénéficiaires sont les principales concernées en cas de dérapage dans la mise en œuvre de cette SPANB. Ils sont majoritairement constitués par les populations locales et riveraines des projets qui sont non seulement des acteurs mais qui subiront également les effets positifs ou négatifs de leur mise en œuvre.

IV.5.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE INTER- INSTITUTIONNELLE

La mise en place d'une Structure Organisationnelle Inter-institutionnelle (SOI) forte et instituée d'une manière consensuelle est fondamentale pour mettre en évidence la charte de rôles et de responsabilités des différentes institutions étatiques et/ou privées dans la mise en œuvre de la présente SPANB. Cette coordination inter-institutionnelle impose le développement de partenariats stratégiques cohérents rassemblant tous les acteurs sous des engagements clairs et précis.

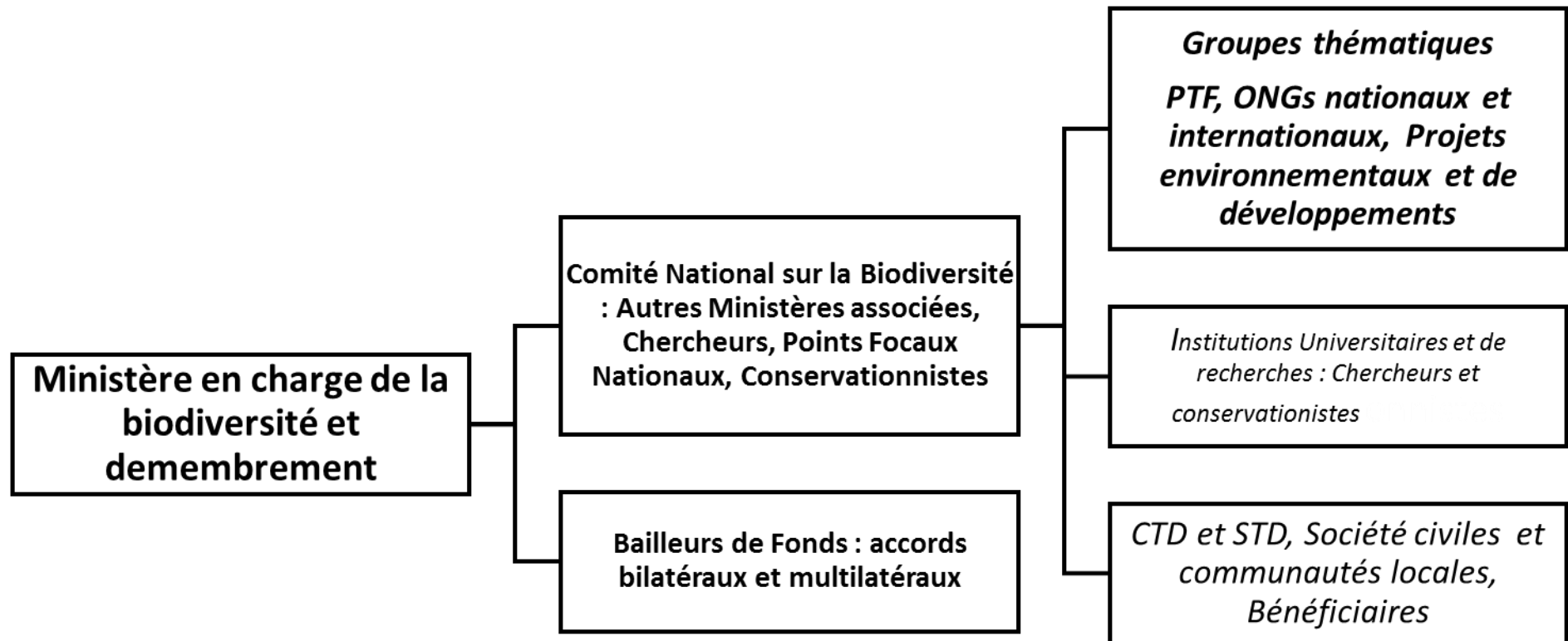


Figure 12 : Structure organisationnelle de la mise en œuvre de la SPANB

IV.5.4. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

CONTEXTE

Actuellement, les activités liées à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sont financées par :

- Le GEF à travers ses agences d'exécution (PNUE, BM, PNUD) et ses programmes (tels que Small Grant Program SGP) ;
- Les coopérations multilatérales : l'Union Européenne, la BAD, la coopération Française, le Japon, l'Allemagne,... ;
- Les fondations nationales et internationales pour les aires protégées, les projets de conservation et/ou de recherche et les investissements.

La présente SPANB constituera le cadre pour le financement des différentes interventions et chaque programme/projet respectera le principe de redevabilité et d'obligation de compte-rendu.

Il s'agit donc de déterminer les approches de Madagascar pour la Mobilisation de ses Ressources et d'en tracer les grandes lignes. En effet, l'élaboration effective de la Stratégie Nationale pour la Mobilisation des Ressources doit faire l'objet d'un travail supplémentaire et donc d'un budget de la SPANB et ainsi d'une étude particulière juste après l'établissement de la présente SPANB. Cette étude n'a jamais pu se faire du fait de la crise sociale, politique et économique que vient de traverser le pays depuis quelques années, la situation n'étant pas favorable vu l'envergure et l'importance même du thème qui est la Mobilisation des ressources pour la conservation de la biodiversité du pays ainsi que la pérennisation des activités et des financements.

Comme pour toutes les autres parties qui n'ont pas encore leur Stratégie et Plan d'Actions National pour la Biodiversité, Madagascar fut aussi encouragé à développer selon qu'il convient sa Stratégie nationale de Mobilisation des Ressources ou son Plan de financement. Une Stratégie de mobilisation des ressources ou un Plan financier national est propre à chaque pays dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Diversité Biologique actualisés. C'est ainsi qu'il va falloir caractériser tout d'abord en amont les particularités de sa biodiversité comprenant ses écosystèmes, ses habitats et ses espèces ainsi que celles de son environnement institutionnel, politique, économique et/ou social. En effet, l'élaboration effective de la Stratégie Nationale pour la Mobilisation des Ressources doit faire l'objet d'une étude particulière durant la mise en œuvre de la présente SPANB. Cette étude n'a jamais pu se faire du fait de la crise sociale, politique et économique que vient de traverser le pays depuis quelques années, la situation n'étant pas

favorable vu l'envergure et l'importance même du thème qui est la Mobilisation des ressources pour la conservation de la biodiversité du pays en vue de la pérennisation de la gestion de la biodiversité.

Il s'agit aussi pour le pays d'avoir des valeurs de référence solides et un cadre de communication en termes de conservation de sa biodiversité. Il est exigé un cadre de politiques et institutionnel cohérents et pertinents, ainsi qu'une solide volonté politique, au niveau national surtout. En effet, la volonté politique se révèle cruciale pour un pays en voie de développement comme le nôtre, étant donné la grandeur évidente de l'impact de son application et ce par rapport à l'ensemble même de la planification du budget national.

La Stratégie de mobilisation des ressources vise à accroître fortement le volume de flux financiers international et le financement national destinés à la diversité biologique.

Elle demande à cet effet de considérer toutes les sources de financement pertinentes, de nature publique ou privée, en fonction des priorités et des capacités nationales et en tenant compte de la situation et des besoins spéciaux du pays.

Des rapports seront établis au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie de la Mobilisation des ressources. De même, des évaluations seront faites et pourront conduire à des rajouts et/ou rajustements selon le contexte probablement évolutif dans lequel vit le projet.

Coopérations à Développer

Beaucoup de coopérations sont à développer pour que l'on puisse participer significativement à l'augmentation des financements pour la conservation de la biodiversité et dont les principaux domaines concernent :

- La Biodiversité, Finances, Economie et Planification ;
- Agences publiques et privées, acteurs, institutions et investisseurs qui financent les actions liées à la biodiversité ;
- Agences gouvernementales ;
- Aides publiques au développement bilatéral et multilatéral ;
- Fonds privés/financement basé sur le marché ;
- ONGs et financement d'obligations adossées à des actifs ;
- Coopérations entre Conventions : il s'agit de trouver un mécanisme pour liens et synergie entre les conventions et les points focaux.

La promotion de la mobilisation et la sensibilisation sur la valeur de la biodiversité au niveau des différents secteurs clés et des décideurs sont de mise, et avant d'entamer les actions sur la mobilisation des ressources.

Généralités sur les propositions d'approches

L'importance de la biodiversité pour un pays en voie de développement et à méga diversité comme Madagascar a conduit à considérer ladite biodiversité en tant que capital naturel incontournable pour le bien être humain et le développement durable au niveau national et mondial, et à souligner les besoins d'augmenter substantiellement le financement pour sa conservation.

Chaque pays détermine ses propres approches et en général les parties optent pour les approches qui suivent comme ayant été proposées lors d'une formation régionale et portant sur la Mobilisation des ressources.

Ce sont donc :

- L'engagement des parties prenantes ;
- L'évaluation des écosystèmes;
- La cartographie des services des écosystèmes;
- Les indicateurs de services de l'écosystème;
- L'évaluation monétaire ;
- La comptabilité verte intégrant les enjeux écologiques et socio-économiques y afférents ;
- Les documents et la législation de la Politique.
- Le partenariat entre tous les acteurs directs de la biodiversité et les acteurs de développement

Spécifiquement pour un pays en voie de développement comme Madagascar, il s'agit d'avoir un soutien politique fort et un cadre institutionnel approprié à travers d'un Comité National sur la Biodiversité sous la houlette de la Primature avec le Ministère chargé de l'Environnement et de la Biodiversité.

Dorénavant les approches individuelles sont à éviter, il s'agit d'une planification participative et consensuelle de l'ensemble de la gestion de la biodiversité malagasy. Il en est de même pour la détermination des besoins nationaux et par la suite de la priorisation nationale. On peut par exemple faire des études pour obtenir des opportunités de financement approprié et chercher les lacunes de financement et avec la structure opérationnelle du FEM au niveau national de prévoir des renforcements de capacités pour la mise en œuvre de la Mobilisation des ressources.

Comme Madagascar n'est encore qu'au début de l'élaboration de sa SPANB, il doit d'abord identifier les acteurs financiers potentiels et les engager, identifier les mécanismes de financement à adopter et préparer les institutions pour l'examen des dépenses et développer

des systèmes pour l'agrégation des données financières. Un système doit être élaboré afin d'identifier les priorités clés, les mécanismes financiers potentiels ainsi que des plans de bases solides de mobilisations;

-Mettre en œuvre la SPANB par :

- La Mobilisation des ressources financières ;
- La mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources.

-Evaluer et élaborer des rapports par:

- Le développement des rapports nationaux;
- La communication des résultats de la mise en œuvre des SPANB ;
- La révision et l'adaptation des priorités ;
- L'examen de l'efficacité des stratégies de mobilisation des ressources.

Les principaux engagements de l'Etat (objectif 20)

-Elaboration de la Stratégie et des plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité

-Elaboration de la Stratégie nationale pour la Mobilisation des ressources ou Plan de Financement

-Appel à des efforts pour les apports financiers du secteur public pour améliorer la Mobilisation des Ressources en diversité biologique (le Ministère des Finances y joue un rôle très important) ;

-Déclenchement de toutes les procédures et mécanismes ;

-Priorité à contracter des ressources financières adéquates et à leur mobilisation effective pour la réussite du Plan stratégique pour la diversité biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi;

-Détermination participative des Besoins et Priorités du pays (dans le cadre des FEM/GEF.) ;

-Evaluation et adaptation en cas de besoins ;

-L'augmentation de l'investissement de l'Etat dans la gestion de la biodiversité.

Vers un plan de mobilisation de ressource financière nationale (objectif 20, act 20.2 ; 20.7)

Toutes les parties prenantes et plus spécifiquement les décideurs et les secteurs publics clés doivent avoir une même vision sur la nécessité de promouvoir la biodiversité de Madagascar pour l'avenir de son peuple présent et futur et de l'humanité toute entière en augmentant son investissement dans la gestion de la biodiversité et en intégrant son plan de financement dans le plan financier national. Il s'agit alors de développer :

-Les partenariats et les synergies pour aboutir à une Feuille de route vers une planification des finances nationales ;

-Les plans de financement nationaux par l'identification des possibilités de financement clés, des principaux acteurs et des mécanismes ;

-Le plan de mobilisation des ressources cohérent ;

-L'intégration de la mobilisation des ressources dans les plans nationaux, et de faire le cas pour le financement de la biodiversité ;

-Les synergies potentielles pour les plans les plus pertinents ainsi que les étapes requises pour tirer profit de ces synergies.

Besoin en financement

La première tentative d'estimation de la mise en œuvre de la présente SPANB s'élève à 203,20 Millions USD jusqu'en 2025.

Etant donné que Madagascar a depuis toujours misé sur ses Aires Protégées tant Terrestres et Lacustres que Marines et Côtières pour la conservation de sa biodiversité, près de 50% du budget ci-dessus soit 100 Millions USD leur sera consacré.

Les besoins nationaux qui nécessitent une vision et approche intersectorielle collaborative et seront axés sur :

-La protection de la biodiversité : restauration des écosystèmes, l'approche relative aux systèmes de compensation sur les actions d'exploitations des ressources naturelles, le paiement des services Eco systémiques de l'utilisation des fonctions fournis par les écosystèmes (eau, air, ...) ;

-Le renforcement des cadres politiques et juridiques sur la biodiversité considérant le développement économique du pays ;

-L'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité ;

-La production et la consommation durable de la biodiversité.

Le tableau ci-après résume les objectifs développés en tenant compte effectivement, des financements nécessaires et où sont énumérées des besoins en ressources potentielles.

Tableau 8: Récapitulatif des besoins en financement relatifs à chaque objectif

Fonds nécessaires par objectif	Besoin budgétaire à titre indicatif 2015 – 2025 (en millions \$ USD)
Objectif 1: En 2025, les décideurs politiques et 65 % du peuple malagasy sont conscients des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger et l'utiliser de manière durable	4,00
Objectif 2: En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays	1,20
Objectif 3: En 2025, au plus tard, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité seront éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs. tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles seront développées et appliquées	2,00
Objectif 4: En 2025, l'État Malagasy et les parties prenantes à tous les niveaux prendront des mesures appropriées afin de mettre en œuvre des plans de gestion rationnelle des ressources et maintiendront l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	1,60
Objectif 5: D'ici à 2025, le taux de dégradation, de fragmentation et de perte des habitats ou écosystèmes est réduit	8,00
Objectif 6: En 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marines et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées	4,00
Objectif 7: En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de la production durable, en assurant l'approche intégrée de la conservation de la biodiversité	8,00
Objectif 8: D'ici à 2025, la pollution liée aux activités maritimes et terrestres est ramenée à des niveaux compatibles à la fonction éco systémique et à la pérennisation de la diversité biologique	2,00
Objectif 9: D'ici à 2025, les espèces exotiques et envahissantes ainsi que les voies d'introduction sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées ; des mesures de gestion sont en place afin d'empêcher l'introduction, gérer les voies de pénétration et mitiger l'établissement de ces espèces et de valoriser les espèces utiles	2,00
Objectif 10: D'ici à 2025, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	6,00
Objectif 11: En 2025, 10% des écosystèmes terrestres et 15% des zones côtières et marines, principalement les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, sont conservées de façon adéquate dans des systèmes écologiquement représentatifs et dans les aires protégées et sont gérées efficacement par différentes approches stratégiques	100,00
Objectif 12: D'ici à 2025, l'extinction d'espèces menacées est réduite et leur état de conservation est amélioré	8,00
Objectif 13: D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement	4,00
Objectif 14: En 2025, les écosystèmes terrestres dont les forêts, marins et côtiers, les eaux douces-saumâtres dont les mangroves et les milieux lenticules qui fournissent des services essentiels, en particulier l'approvisionnement en eau et ceux contribuant à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être humain sont protégés et restaurés. Et l'accès équitable aux services éco systémiques est assuré pour tous, en tenant compte de l'approche genre	10,00
Objectif 15: En 2025, la capacité d'adaptation des écosystèmes et la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marine à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont renforcées, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés et la lutte contre la désertification	4,00

Objectif 16: D'ici 2025, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale et au besoin effectif du peuple malagasy	10,00
Objectif 17: En 2017, l'Etat Malagasy a adopté un instrument politique et juridique de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et des plans d'action efficaces	6,00
Objectif 18: En 2025, les initiatives mises en place pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales sont pertinentes pour la biodiversité. L'utilisation traditionnelle durable de la biodiversité et leur contribution à la conservation sont respectées, préservées et maintenues	10,00
Objectif 19: En 2025, les connaissances et la base de la science relative à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et son état sont largement partagées avec les décideurs et appliquées et toutes les tendances et conséquences de sa perte sont atténuées et améliorées	9,20
Objectif 20: En 2025, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs de la SPANB	3,20
Montant total nécessaire	203,20



Source : Masoala - MNP

CONCLUSION

En tant que pays Hotspots et à mégadiversité biologique, Madagascar se propose de lancer un grand défi pour mettre en œuvre de façon effective les divers plans d'action stratégiques établis afin d'inverser toutes formes d'incitations ou pratiques négatives et inappropriées à la pérennisation de la biodiversité et au développement durable et d'atteindre les 20 objectifs d'Aichi en 2020. Le document national SPANB parvient aux constats et synthèses ci-après tout en tenant compte des outils législatifs, de la politique environnementale et de la planification stratégique sur la biodiversité du pays :

- Les écosystèmes et les paysages naturels de Madagascar abritant des espèces sauvages constituant des endroits récréatifs, touristiques et riches en biens environnementaux et services écosystémiques pour le développement durable offrent pour le pays des importances écologiques, des opportunités économiques et des spécificités sociales et culturelles ;
- Parmi ses grands écosystèmes, les écosystèmes marins et côtiers, d'eau douce continentale, de forêts tropicales continentales et les habitats semi-arides sont les plus vulnérables par l'exploitation irrationnelle et anarchique de la biodiversité et des ressources naturelles entraînant le déclin et la perte de la biodiversité d'une part et d'autre part la dégradation des ressources naturelles dans l'ensemble de bassins versants de Madagascar y compris les systèmes hydrologique et édaphique et la désertification. Par conséquent, il ne reste actuellement qu'environ 15% du territoire national qui sont couverts par des écosystèmes relativement naturels ;
- L'approche adoptée pour la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles à Madagascar implique une participation concertée et collaborative entre tous les acteurs et parties prenantes en coordination avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux et dirigé et coordonné par le Ministère chargé de la Biodiversité. Ce qui faciliterait le développement des outils de gestion permettant de conserver la biodiversité tout en appuyant le développement socio-économique. Des partenariats stratégiques intersectoriels et inter-institutionnels qui rassemblent tous les acteurs sont ainsi à mettre en place à l'échelle nationale et régionale, d'où le mécanisme et structure institutionnelle de la mise en œuvre de la présente SPANB proposé plus haut.

C'est ainsi que faire comprendre les valeurs de la biodiversité aux décideurs et planificateurs serait un défi incontournable si on veut une stratégie réussie qui doit faire face

à la complexité des enjeux de conservation de la biodiversité y compris les différents aspects de pressions et menaces.

L'élaboration de la SPANB a effectivement tenu compte des échanges inter et multidisciplinaires, la consultation des acteurs et parties prenantes régionaux, les analyses et observations des enjeux liées aux problématiques et opportunités recueillies sur la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles ainsi que la finalité ou les objectifs ultimes des stratégies nationales afin de stopper la perte de la biodiversité et la fragmentation des habitats, motiver et responsabiliser les acteurs et parties prenantes y compris la société civile en tant que bénéficiaires des biens et services environnementaux.

Par ailleurs, comme Madagascar a toujours misé sur les aires protégées tant terrestres et lacustres que marines et côtières pour la conservation de sa biodiversité, le budget alloué pour lesdites aires protégées serait plus de la moitié de celui de la totalité de la SPANB. Presque toutes les actions seront reportées dans ces aires protégées pour donner encore un peu plus d'assurance pour leur gestion pérenne et efficace, et ce du fait de l'existence de gestionnaires responsables en ces lieux et aussi pour avoir davantage de plus-values.

Et enfin, les principes qui suivent méritent d'être retenus et pris en considération dans les actions de mise en œuvre de la SPANB et des objectifs d'Aichi :

* La dimension relative à la « lutte contre la pauvreté dans l'action de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles » est indispensable. En effet, la pauvreté accrue de la masse populaire à Madagascar, constitue l'un des principaux facteurs de la perte de la diversité biologique. Ainsi, pour améliorer les situations environnementales actuelles et cicatriser les problèmes y afférents, la mise en œuvre d'un ensemble de réformes structurantes et en profondeur ainsi que la réalisation immédiate d'actions et mesures urgentes et à impact rapide, y compris l'amélioration notable du vécu quotidien du peuple malagasy et notamment des couches les plus vulnérables sont prioritaires et urgentes.

* Le renforcement des liens entre les différents secteurs pour une cause commune pour la biodiversité et le développement durable est primordial. D'où la nécessité d'études sérieuses et concertées. A l'exemple du besoin de franche collaboration entre le secteur chargé de la gestion des ressources naturelles et le secteur chargé de la Défense et celui chargé des poursuites judiciaires. Un autre exemple concerne le choix politique et économique entre la protection de la biodiversité sur certains sites et les activités d'exploitation de grande envergure telle l'exploitation pétrolière et l'exploitation minière.

* La coordination des interventions des différents acteurs et parties prenantes de manière à développer une réelle synergie d'actions sous une chartre claire de partage des rôles et responsabilités s'impose. Pour cela, des mesures institutionnelles notamment la création d'un Comité National de haut niveau pour la diversité biologique et composé de

décideurs potentiels issus des différents secteurs publics sont à prévoir. La coordination et la collaboration devrait également assurer la capitalisation et le partage réguliers des informations thématiques (« Biodiversité et Ressources génétiques»; « Options sectorielles»; « Options transversales») au-delà de l'élaboration des rapports nationaux et éventuels documents stratégiques.

Et pour terminer, le mécanisme proprement dit doit commencer par l'élaboration d'une Feuille de route officielle et légale pour le parcours à suivre en vue de la participation effective de tous dans la mise en œuvre du présent SPANB.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alliance Voahary Gasy. 2013.** Carnet de formation des OPJ. Rapport non publié. AVG, Antananarivo.
- Alliance Voahary Gasy. 2013.**
http://alliancevoaharygasy.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=1158%3A12-avril-2013--exploitation-mini%C3%A8re-illicite--les-effets-pervers-de-lillegalite&catid=70%3Aenvironnement&Itemid=193
- Andreone, F. & Randriamahazo, H., 2008.** *Sahonagasy Action Plan. Conservation programs for the amphibians of Madagascar.* Museo Regionale di Scienze Naturali, Conservation International and IUCN/SSC Amphibian Specialist Group, Bogotá.
- Andreone, F., Cadle, J. E., Cox, N., Glaw, F., Nussbaum, R. A., Raxworthy, C. J., Stuart, S. N., Vallan, D. & Vences, M., 2005.** Species review of amphibian extinction risks in Madagascar: Conclusions from the Global Amphibian Assessment. *Conservation Biology*, 19: 1790-1802.
- Andreone, F., Cox, N. A., Glaw, F., Köhler, J., Rabibisoa, N. H. C., Randriamahazo, H., Randrianasolo, H., Raxworthy, C. J., Stuart, S. N., Vallan, D. & Vences, M., 2008.** Update of the Global Amphibian Assessment for Madagascar in light of new species discoveries, nomenclature changes, and new field information. In A conservation strategy for the amphibians of Madagascar, ed. F. Andreone. *Monographie del Museo Regionale di Scienze Naturali, Torino*, 45: 419-438.
- Andreone, F., Carpenter, A. I., Copey, J., Crottini, A., Garcia, G., Jenkins, R. K. B., Köhler, J., Rabibisoa, N. H. C., Randriamahazo, H. & C. J. Raxworthy. 2012.** Saving the diverse Malagasy amphibian fauna: Where are we four years after implementation of the Sahonagasy Action Plan? *Alytes*, 29 (1-4): 44-58.
- Andriafidison, D., Jenkins, R. K. B., Loiselle, P. V. , McCaskie, T., Rakotoarivelo, A. A., Rahalambomanana, J., Ravelomanana, T., Raminosoa, N. & Saunders. A. 2011.** Preliminary fish survey of Lac Tseny in northwestern of Madagascar. *Madagascar Conservation Development*, 6(2). Available at: <<http://journalmcd.com/index.php/mcd/article/view/mcd.v6i2.7>>. Date accessed: 27 Mar. 2014.
- Andriamahefazafy, M. 2011.** Analyse juridique de la construction d'un complexe hôtelier dans la nouvelle aire marine protégée de Velondriake à Nosy Hao-Andavadoaka. Rapport non publié. AVG-DELC, Antananarivo.

- Andriambololonera, S., Razafimandimbison, S. & Rajeriarison, C. 2014.** Phylogeny of the Mascaro-Malagasy *Bremeria*-*Landiopsis* clade (Rubiaceae): Evidence of the Malagasy origin of the Mascarene *Bremeria*. Communication au 20ème Congrès de l'AETFAT, Stellenbosch.
- Andriatsiory, T. 2013.** Réalisation d'une étude complémentaire en vue de l'amélioration du système de gestion communautaire des ressources naturelles (Gcrn) dans le delta de Tsiribihina et Manambolo. Rapport de stage pour le WWF. Antananarivo.
- AntWeb. 2013.** Madagascar ants. <http://www.antweb.org/madagascar.jsp>. (Disponible à partir du 02 Novembre 2013)
- Banque Mondiale. 2010.** Madagascar : Vers un agenda de relance économique. Banque Mondiale, Antananarivo.
- Barthlott, W., Hostert, A., Kier, G., Küper, W., Kremer, H., Mutke, J., Rafiqpoor, M. D. & Sommer, H. 2007.** Geographic patterns of vascular plant diversity at continental to global scales. *Erdkunde*, 61: 305-315.
- Bestelmeyer, B. T. & Wiens, J. A. 2003.** Scavenging and foraging behavior and variation the scale of nutrient redistribution among semi-arid grasslands. *Journal of Arid Environments*, 53: 373-386.
- Binggeli, P. 2003.** Introduced and invasive plants. In *The natural history of Madagascar*, eds. Goodman, S. M. & J. P. Benstead, pp. 257-268. University of Chicago Press, Chicago.
- Blue Ventures. 2012.** LMMA forum final report. Available at <http://livewiththesea.org/community-resources/reports>
- Blue Ventures. 2013.** Community-based sea cucumber farming portal. Available at <http://www.blueventures.org/conservation/aquaculture.html>
- Blue Ventures. 2013.** Community-based seaweed culture portal. Available at <http://www.blueventures.org/conservation/aquaculture.html>
- BNGRC. 2011.** *Plan de contingence nationale : cyclones et inondations 2010-2011*. Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes. Inter Agency Standing Committee. United Nations. Antananarivo.
- BNGRC. 2012.** *Plan de contingence nationale : cyclones et inondations 2011-2012*. Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes. Inter Agency Standing Committee. United Nations. Antananarivo.
- Bosser, J. & Lecoufle, M. 2011.** *Les Orchidées de Madagascar*. Biotope, Mèze.
- Bourjea, J. Ciccione, S. & Ratsimbazafy, R. 2006.** Marine turtles surveys in Nosy Iranja Kely, North-western Madagascar. *Western Ocean Indian Journal of Marine Science*, 5(2): 209-212.

- Bouvier, E. L. 1904.** Crevette de la famille des Atyidés : Espèces qui font partie des collections du Museum national d'Histoire naturelle. *Bulletin du Museum national d'Histoire naturelle*, 10 : 129-138.
- Boyko, B. C., Ravoahangimalala, O. R., Randriamasimanana, D. & Razafindrazaka, T. H. 2005.** *Astacoides hobbsi*, a new crayfish (Crustacea : Decapoda : Paastacidae) from Madagascar. *Zootaxa*, 1091: 41-51.
- Bytebier, B., Muasya, A. M. & Bellstedt, D. U. 2014.** Biodiversity of African plants. Challenge in a changing world. Abstracts of the XXth AETFAT Congress. National Botanic Garden of Belgium, Meise.
- Cai, Y. 2005.** On a small collection of atyid shrimps from cave Lakata Zafera, western Madagascar, with a description of a new species (Decapoda: Atyidae). *Proceedings of the Biological Society of Washington*, 118(2): 312-318.
- Callmander, M.W., P.B. Phillipson, G.E. Schatz, S. Andriambololonera, M. Rabarimanarivo, N. Rakotonirina, J. Raharimampionona, C. Chatelain, L. Gautier & P.P. Lowry. 2011.** the endemic and non-endemic vascular flora of Madagascar updated. *Pl. Ecol. Evol.* 144:121-125
- Camprasse ECM. 2010.** Study of the interactions between fishermen and dugongs (*Dugong dugon*) in the Nosy Hara Marine Park. MSc, University of Bilbao, Bilbao.
- Clausen, A., Rakotondrazafy, H., Ralison, H. O. & Andriamanalina, A. 2010.** Les Mangroves de l'Ouest de Madagascar : Analyse de la vulnérabilité au changement climatique. WWF MWIOPO, Antananarivo.
- Community Centered Conservation (C3) Madagascar & Indian Ocean Programme. 2010.** Rapid assessment of dugongs and their sea grass habitats in the northern Madagascar. A report submitted to Migratory Species of Wild animals (CMS) Secretary, Abu Dhabi. C3 Technical Report Series, 6.
- Community Centered Conservation (C3). 2013.** Information sur les tortues marines et leurs exploitations dans la zone nord de Madagascar, Rapport non publié.
- Cornet, A. 1974.** Essai de cartographie bioclimatique à Madagascar. *Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer*, 55 : 1-28.
- Cruaud, A., Raherilalao, M. J., Pasquet, E. & Goodman, S. M. 2011.** Phylogeography and systematics of the Malagasy rock-thrushes (Muscicapidae, Monticola). *Zoologica Scripta*, 40: 554-566.
- Cumberlidge, N. & Boyko, C. B. 2001.** Les crabes d'eau douce et les écrevisses (Crustacea : Decapoda : Brachyura et Astacoidea) du corridor Ranomafana Andringitra Madagascar. *Recherches Pour le Développement. Séries Sciences Biologiques*, 17 : 125-132.

- Cumberlidge, N. & Stenberg, R. V. 2002.** The freshwater crabs of Madagascar (Crustacea, Decapoda, Potamoidea). *Zoosystema*, 24 (1) : 41-79.
- Cumberlidge, N., Fenelio, D. B., Walvoord, M. A. & Stout, J. 2005.** Tree climbing crabs (Potamonautidae and Sesarmidae) from phytohelmic microhabitats in rainforest canopy in Madagascar. *Journal of Crustacean Biology*, 25 (2): 302-308.
- Dimisoa. 2012.** Archives Nationales : L'importance des zébus au cours des siècles. News Mada, Antananarivo.
- Direction Générale de la Météorologie. 2008.** Le changement climatique à Madagascar. Météo Malagasy : Climate change analysis group. Rapport non publié. Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie, University of Cape Town & The World Bank. Antananarivo.
- Ducouso, M., Ramanankierana, H., Duponnois, R., Rabevohitra, R., Randriahasipara, L., Vincelette, M. Dreyfus, B. & Prin, Y. 2008.** The mycorrhizal status of native trees and shrubs from eastern Madagascar littoral forests with special emphasis on one new ectomycorrhizal endemic family, the Asteropeiaceae. *New Phytologist*, 178: 233-238.
- Edmonds, D. 2009.** Extended distribution of two frogs from Madagascar: *Mantella crocea* and *Mantella manery* (Anura: Mantellidae). *Herpetology Notes*, 2: 53-57.
- FAO. 2003.** Etat des ressources génétiques animales, Madagascar. Rapport national non publié, FAO, Antananarivo.
- FAO. 2010.** FAO Annuaire : Produits forestiers. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- FAO/PAM. 2013.** Mission FAO/PAM d'évaluation de la sécurité alimentaire à Madagascar. Rapport non publié, FAO/PAM, Antananarivo.
- Fjeldså, J., Mayr, G., Jønsson, K. A. & Irestedt, M. 2013.** On the true identity of Bluntschli's *Vanga Hypositta perdita* Peters, 1996, a presumed extinct species of Vangidae. *Bulletin of British Ornithological Congress*, 133(1): 72-75.
- Folgarait, P. 1998.** Ant biodiversity and its relationship to ecosystem functioning: Review. *Biodiversity and Conservation*, 7: 1221-1244.
- Ganzhorn, J. U., Ganzhorn, A. W., Abraham, J. P., Andriamanarivo & Ramananjatovo, A. 1990.** The impact of selective logging on forest structure and tenrec populations in western Madagascar. *Oecologia*, 84: 126-133.
- Gardner, C. & Jasper, L. 2010.** New locality records for *Phelsuma breviceps* and *Cryptoblepharus boutonii* ssp. From Andavadoaka, southwest Madagascar. *Herpetology Notes*, 3: 233-235.
- Gardner, C. J., Nicoll, M. E., Mbohoahy, T., Oleson, K. L. L., Ratsifandrihamanana, A. N., Ratsirarson, J., Rene de Roland, L. A., Virah-Swamy, M. & Davies, Z. J.**

- 2013.** Protected areas for conservation and poverty alleviation: Experiences from Madagascar. *Journal of Applied Ecology*. DOI 10.1111/1365-2664.12164
- Georger, R. 2012.** Reflet dans un regard : Le zébu à Madagascar. News Mada, Antananarivo.
- Glaw, F. & Vences, M. 2007.** *A field guide to the amphibians and reptiles of Madagascar*. Third edition. Vences & Glaw Verlag, Cologne.
- Golden, C. D. 2009.** Bushmeat hunting and use in the Makira Forest, north-eastern Madagascar: A conservation and livelihoods issue. *Oryx*, 43: 386-392.
- Goodman, S. M. 2006.** Hunting of Microchiroptera in south-western Madagascar. *Oryx*, 40: 225-228.
- Goodman, S. M. 2008.** *Paysages naturels et biodiversité de Madagascar*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- Goodman, S. M. 2011.** Les Chauves-souris de Madagascar. Association Vahatra, Antananarivo.
- Goodman, S. M. 2012.** Les Carnivora de Madagascar. Association Vahatra, Antananarivo.
- Goodman, S. M. & Hawkins, A. F. A. 2008.** Les oiseaux. Dans *Paysages naturels et biodiversité de Madagascar*, ed. S. M. Goodman, pp. 383-434. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- Goodman, S. M., Rattrimomanarivo, F. H., Ranivo, J. & Cardiff, S. G. 2008.** The hunting of microchiropteran bats in different portions of Madagascar. *African Bat Conservation Newsletter*, 16: 4-7.
- Goodman, S. M., Raherilalao, M. J. & Block, N. L. 2011.** Patterns of morphological and genetic variation in the *Mentocrex kiolooides* complex (Aves: Gruiformes: Rallidae) from Madagascar, with the description of a new species. *Zootaxa*, 2776: 49-60.
- Govaerts R., Dransfield J., Zona S. F., Hodel D. R. & Henderson A. 2014.** World checklist of Areaceae. Kew. <http://apps.kew.org/wcsp/>. (Accédé le 17.02.2014).
- Gregori, A., Svageli, M. & Pohleven, J. 2007.** Cultivation techniques and medicinal properties of *Pleurotus* spp. *Food Technology and Biotechnol*, 45 (3): 238-249.
- Harris, A., Mohan, V., Flanagan, M. & Hill, R. 2012.** Integrating family planning service provision into community-based marine conservation. *Oryx*, 46 (02): 179-186.
- Hawksworth, D. 2006.** Fungal diversity and its implications for genetic resource collections. *Studies in Mycology*, 50: 9-18.
- Hobbs, H. H. J. 1987.** A review of crayfish genus *Astacoides* (Decapoda: Parastacidae). *Smithsonian Contribution to Zoology*, 443: 1-50.

- Humber, F., Godley, B. J., Ramahery, V. & Broderich, A. C. 2010.** Using community members to assess artisanal fisheries: The marine turtle fishery in Madagascar. *Animal Conservation*, 14: 175-185.
- INSTAT. 2011.**EPM 2010. Rapport non publié. Institut National des Statistiques. Antananarivo.
- INSTAT. 2013.** Enquête national sur le suivi des objectifs du millénaire pour le développement à Madagascar, 2012-2013. Rapport non publié. Instat, Antananarivo.
- INSTAT. 2014.** Tableau de bord économique. Numéro 14. Rapport non publié. Instat, Antananarivo.
- ITAVI. 2013.** Situation de la production et des marchés avicoles. http://www.itavi.asso.fr/economie/eco_filiere/NoteConjonctureChair.pdf
- Jean, C. 2012.** Expertise tortues marines Ankivonjy, Ankarea.
- Jenkins, R. K. B., Rabearivelo, A., Wai Mine Andre, C. T. C., Randrianelona, R. & Randrianantoandro, J. C. 2009.**The harvest of endemic amphibians for food in eastern Madagascar. *Tropical Conservation Science*, 2(1): 25-33.
- Jones, T. G. 2013.** Shining a light on Madagascar's mangroves. *Madagascar Conservation Development*, 8(1), 4-6.
- Jones, G. T., Ratsimba, H. R., Ravaoarinosihoarana, L., Cripps, G. & Bey, A. 2014.** Ecological variability and carbon stock estimates of mangrove ecosystems in northwestern Madagascar. *Forests*, 5: 177-205.
- Klopper, R. R., Rakotoarisoa, S. E. & Smith, G. F. 2013.** Checklist of the *Aloes* of Madagascar and the Western Indian Ocean Islands: Toward an interactive identification mechanism. *Scripta Botanica Belgica*, 50: 2633-271.
- Kull, C. A, Tassin, J., Mor, S. Meau, S., Rakoto Ramiarantsoa, H. Blanc-Pamard, C. & Carrière, S. 2012.** The introduced flora of Madagascar. *Biological Invasions*, 14: 875-888.
- Labanowski, R. J. & Lowin, A. J. 2011.** A reptile survey in a dry deciduous forest fragment in northern Madagascar showing new records for the little-known snake *Pararhadinaea melanogaster* and a range extension for the skin *Amphiglossus tanysona*. *Herpetology Notes*, 4: 113-121.
- Ladanyi, A., Timar, J. & Lapis K. 1993.** Effect of Lentinan on macrophage cytotoxicity against metastatic tumor cells. *Cancer Immunol Immunother*, 36: 123-126.
- Langrand, O. 1995.** *Guide des oiseaux de Madagascar*. Delachaux et Niestlé, Lausanne.
- Laran S., Van Canneyt, O., Ghislain, D., Manocci, L., Ridoux, V. & Watremez, P. 2012.** Distribution et abondance de la mégafaune marine dans le Sud-ouest de l'Océan Indien tropical. REMMOA- Océan Indien. Rapport Final pour l'Agence des Aires Marines Protégées.

- LaSalle, J. & Gauld, I. D. 1993.** Hymenoptera: their diversity and their impact on the diversity of other organisms. In *Hymenoptera and Biodiversity*, eds. J. LaSalle & I. D. Gauld, pp: 1-27. CAB International, Wallingford.
- Lobanok, A. G., Babitskaya, V. G., Puchkova T.A. & Osadchaye, O. V. 2003.** Composition and biological activity of submerged mycelium of the Xytrrophic Basidiomycete *Lentinus edodes*. *Applied Biochemistry and Microbiology*, 39 (1): 60-64.
- MEF, ONE, CI, Norad, MNP & FTM. 2013.** Evolution de la couverture de forêts naturelles à Madagascar, 2005 – 2010. Rapport non publié. MEF, Antananarivo.
- Metcalf, J., Hampson, K., Andriamizava, A., Andrianirina, R., Ramiarisoa, C., Sondotra, H., Cairnes, T. & Gray, A. 2007.** The importance of north-west Madagascar for marine turtle conservation. *Oryx*, 41 : 232-238.
- Ministère de l’Agriculture. 2013.** Note d’orientation politique en support au PSAEP. Rapport non publié. Ministère de l’Agriculture, Antananarivo.
- Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage. 2003.** Lettre de politique de développement du secteur élevage. Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage, Antananarivo.
- Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP). 2004.** Filière porcine. Rapport non publié. MAEP, Antananarivo.
- Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP). 2007.** Recensement de l’agriculture (RA) : Cheptel animal. Campagne agricole 2004-2005. Rapport non publié. MAEP, Antananarivo.
- Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP). 2009.** Deuxième rapport national sur l’état des ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Rapport non publié. MAEP, Antananarivo.
- Ministère de la Culture et du Patrimoine. 2003.** Circonscription de Fianarantsoa : Peuple et patrimoine culturel. Antananarivo.
- Ministère de l’Elevage (MinElv). 2013.** L’élevage, un secteur à redynamiser. Rapport non publié. MINELV, Antananarivo.
- Ministère de l’Elevage. 1998.** Politique nationale sur l’amélioration génétique des animaux domestiques. Rapport non publié. MINELV, Antananarivo.
- Ministère de l’Elevage. 2010.** Décret portant organisation de l’amélioration génétique des animaux domestiques, (application de la loi sur l’élevage, 2006). Rapport non publié. MINELV, Antananarivo.
- Ministère de l’Elevage. 2012.** Définition d’un cadre d’orientation politique du développement de la filière zébu malagasy. Rapport non publié. MINELV, Antananarivo.
- Ministère de l’Elevage. 2013.** Plan de relance de l’apiculture à Madagascar. MINELV, Antananarivo.

- Ministère de l’Elevage (MinElv) & Direction des Ressources Animales (DRA). 2014.** Statistiques des cheptels à Madagascar. Rapport non publié. MINELV & DRA, Antananarivo.
- Ministère de l’Energie. 2013.** Bilan énergétique. Rapport non publié. Ministère de l’Energie, Antananarivo.
- Ministère de l’Energie. 2013.** Rapport d’activités annuelles. Rapport non publié. Ministère de l’Energie, Antananarivo.
- Ministère de l’Energie & WWF – MWIOPO. 2012.** Diagnostic du secteur énergie à Madagascar. Rapport non publié. WWF-MWIOPO, Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts, 2014.** Stratégie Nationale de l’Information et de la Communication Environnementale pour le Développement Durable à Madagascar. MEEF, Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts. 2003.** Première communication nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Rapport non publié. République de Madagascar, Banque Mondiale & Fonds pour l’Environnement Mondial, Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement des Eaux et Forêts. 2004.** Charte de l’Environnement et ses Modificatifs : Loi N°90 033 du 21 décembre 1990 modifié par la Loi N°97 011 du 06 Juin 1997 et N°2004 015 du 19 Aout 2004. *Journal officiel de la République.*
- Ministère de l’Environnement des Eaux et Forêts. 2004.** Décret MECIE, décret N°99 954 du 15 décembre 1999, modifié par le Décret N°2004 167 du 03 Février 2004. *Journal officiel de la République.*
- Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts. 2006.** *Programme d’action national d’adaptation au changement climatique.* Rapport non publié. République de Madagascar. Banque Mondiale. Fonds pour l’Environnement Mondial. Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts. 2008.** Politique et Structure Nationales de Biosécurité à Madagascar. Rapport non publié (66 pages), République de Madagascar, Banque Mondiale. Fonds pour l’Environnement Mondial. Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement et des Forêts. 2010.** Politique nationale de lutte contre le changement climatique. Rapport non publié. MEF, Antananarivo.
- Ministère de l’Environnement et des Forêts. 2010.** Deuxième communication nationale au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Rapport non publié. République de Madagascar, Banque Mondiale & Fonds pour l’Environnement Mondial. Antananarivo.

- Ministère de l'Environnement et des Forêts. 2012.** Rapport sur l'état de l'environnement à Madagascar 2012. Chapitre 2 : Atmosphère, air et changement climatique. Rapport non publié. Ministère de l'Environnement et des Forêts, Antananarivo.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts. 2014.** Cinquième Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique. MEF, Antananarivo.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts & Office National pour l'Environnement. 2012.** Evolution des composantes de l'environnement autour du Projet Ilménite de RTIT/QMM, Site de Mandena (2006 – 2011). Rapport non publié. MEF & ONE, Antananarivo.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère des Travaux Publics, Ministère des Transport et Ministère des Finances et du Budget. 2010.** Manuel de procédures d'Intégration Environnementale du projet du Secteur du Transport et des Travaux Publics à Madagascar. Rapport non publié. Antananarivo.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère des Travaux Publics & Office National pour l'Environnement. 2010.** Guide Sectoriel pour la Réalisation d'une EIE-Route. Rapport non publié. Antananarivo.
- Ministère de la Santé Publique. 2010.** Annuaire des statistiques sanitaires 2006 à 2010. Rapport non publié. Ministère de la Santé Publique, Antananarivo.
- Ministère du Tourisme. 2005.** Plan directeur du Tourisme/master plan. Rapport non publié. Ministère du Tourisme, Antananarivo.
- Ministère du Tourisme. 2008.** Programme sectoriel du tourisme. Rapport non publié. Ministère du Tourisme, Antananarivo.
- Ministères des Travaux Publics. 1999.** Charte Routière, Loi N°98 026 du 18 décembre 1998. *Journal officiel de la République.*
- Ministère des Travaux Publics /Direction des Impacts Sociaux et Environnementaux. 2013.** Rapports d'activité, (2011-2013). Rapport non publié. Ministère des Travaux Publics, Antananarivo.
- Missouri Botanical Garden. 2013.** Ecosystem profile, Madagascar. Contribution to status of plant conservation and identification of important gaps. Report to Critical Ecosystem Partnership Fund. MBG, Antananarivo.
- Mittermeier, R. A., Louis Jr., E. E., Richardson, M., Schwitzer, C., Langrand, O., Rylands, A. B., Hawkins, F., Rajaobelina, S., Ratsimbazafy, J., Rasoloarison, R., Roos, C., Kappeler, P. M. & Mackinnon, J. 2010.** *Lemurs of Madagascar*. Third edition. Conservation International, Arlington.

- Mizumo, T. 1995.** Shiitake *Lentinus edodes*: functional properties for medicinal and food purposes. *Food Reviews International*, 11: 111-128.
- Mizuno T. 1995.** Bioactive biomolecules of mushrooms: food function and medicinal effect of mushroom fungi. *Food Reviews International*, 11: 7-21.
- Moat, J. & Smith, P. 2007.** *Atlas de la végétation de Madagascar*. Royal Botanic Garden, Kew.
- Mohan, V., Hill, R. & Harris, A. 2011.** To live with the Sea: Reproductive health care and marine conservation in Madagascar. *Focus on Population, Environment and Security*, 23.
- Muasya, A. M., Larridon, L., Reynders, M., Huygh, W., Goetghebeur, P., Cable, S., Simpson, D. A. & Gehrke, B. 2013.** The Cyperaceae in Madagascar show increased species richness in upland forest and wetland habitats. *Scripta Botanica Belgica*, 50: 243-248.
- Oldfield, S. & Wilson, O. 2014.** Plant conservation report 2014: A review of progress in implementation of the Global Strategy for Plant Conservation 2011-2020. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal & Botanic Gardens Conservation International, Richmond, UK.
- Olson, D. M. 1994.** The distribution of leaf litter invertebrates along a Neotropical altitudinal gradient. *Journal of tropical Ecology*, 10: 129-150.
- Omar, H., Adamson, E. A. S., Bhassu, S., Goodman, S. M., Soarimalala, V., Hashim, R. & Ruedi, M. 2011.** Phylogenetic relationships of Malayan pygmy shrew of the genus *Suncus* (Soricomorpha: Soricidae) inferred from mitochondrial cytochrome *b* gene sequences. *Raffles Bulletin of Zoology*.
- Projet Ambatovy. 2012.** Rapport de développement durable. Rapport non publié. Projet Ambatovy, Antananarivo.
- Prum, R. O. & Razafindratsita, V. R. 2003.** Philepittinae, asities and sunbird-asities. In *The natural history of Madagascar*, eds. S. M. Goodman & J. P. Benstead, pp. 1123-1130. The University of Chicago Press, Chicago.
- Rabarimanarivo, M., Andriambololona, S., Callmander, M., Pete Lowry, P., Phillipson, P., Rakotonirina, N. & Schatz, G. 2014.** Madagascar catalogue: Progress report and new insights. Communication au 20ème Congrès de l'AETFAT, Stellenbosch.
- Rabearisoa, B. 1995.** Systématique, biogéographie et essais d'élevage des écrevisses malgaches. Mémoire d'ingénieur, EESA, Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Rabearisoa, B., Elouard, J. M. & Ramanankasina, E. 1996.** Biogéographie des écrevisses malgaches (Decapoda : Parastacidae). In *Biogéographie de Madagascar*, ed. W. R. Lourenço, pp. 559-562. ORTOM, Paris.

- Rabemananjara, Z., Rakotoarivelo, M. & Rabemanantsoa, A. 2013.** Travaux d'inventaire et de capitalisation des cas de la gouvernance de la filière Bois énergie au niveau des 5 régions de Madagascar : Diana, Boeny, Atsimo Andrefana, Analamanga et zone COFAV. Rapport non publié. Cabinet AIDES & AVG, Antananarivo.
- Radespiel, U., Ratsimbazafy, J. H., Rasoloharijaona, S., Raveloson, H., Andriaholinirina, N., Rakotondravony, R., Randrianarison, R. M., & Randrianambinina, B. 2012.** First indications of a highland specialist among mouse lemurs (*Microcebus* spp.) and evidence for a new mouse lemur species from eastern Madagascar. *Primates*, 53, 157-170.
- Rafenomanjato, Z. 2011.** Mouton de race locale malagasy: Caractéristiques morphométriques et barymétrique: Cas de centres de collecte et d'abattage des petits ruminants dans la périphériques Sud Ouest d'Antananarivo. Mémoire de Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Raharimalala, N. N. 2012.** Paramètres écologiques de la pérennisation de la Fasciolose bovine : Cas de la zone de la cuvette de Bevalala. Mémoire Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Raherilalao, M. J. & Goodman, S. M. 2011.** *Histoire naturelle des familles et sous-familles endémiques d'oiseaux de Madagascar*. Association Vahatra, Antananarivo.
- Rakotoarinivo, M. & Dransfield J. 2013.** The history of palm exploration in Madagascar. *Scripta Botanica Belgica*, xx: 1-8.
- Rakotoarinivo, M., Blach-Overgaard, A., Baker, W. J., Dransfield, J., Moat, J. & Svenning J.-C. 2013.** Palaeo-precipitation is a major determinant of palm species richness patterns across Madagascar: A tropical biodiversity hotspot. *Proceedings of the Royal Society B, Biological Sciences*, 280: 20123048. <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2012.3048>
- Rakotoarisoa, J. E. 2012.** Rapport de l'atelier sur la gouvernance environnementale. Rapport non publié. AVG, Antananarivo.
- Rakotoarivelo, N., Razanatsima, A., Rakotoarivony, F., Kuhlman, A., Andriambololonera, S., Ramananjanahary, R., Randrianasolo, A. & Bussman, R. 2013.** *Guide des plantes d'Ambalabe*. William L. Brown Center, Missouri Botanical Garden, St Louis.
- Rakotondrazafy, A. N. A & Andrianasolo R. M. 2012.** Evaluation préliminaire de la filière tortue marine dans la baie de Moramba, les zones de Marovasa Be et d'Anjajavy, Département de Biologie Animale & Cétamada), Antananarivo.
- Ramanampamonjy, J. 2012.** Suivi environnemental des zones humides de la Baie de Baly, Soalala, Mahajanga, Rapport non publié, Antananarivo.

- Ramanankierana, H., Rakotoarimanga, N., Thioulouse, J., Kisa, M., Randrianjohany, E., Ramaroson, L. & Duponnois, R. 2006.** The ectomycorrhizosphere effect influences functional diversity of soil microflora. *International Journal of Soil Science*, 1(1): 8-19.
- Ramanankierana, H. Prin, Y., Rakotoarimanga, N., Thioulouse, J. Randrianjohany, E., Ramaroson, L. & Duponnois, R. 2007.** Arbuscular mycorrhizas and ectomycorrhizas in *Uapaca nojeri* (Euphorbiaceae) : Patterns of root colonization and effects on seedling growth and soil microbial functionalities. *Mycorrhiza*, 17: 195-208.
- Ranaivosoa, H. N. P. P. 2013.** Analyse spatiale des mangroves en vue d'établir un schéma d'aménagement dans la zone du Delta de Tsiribihina (Région Menabe). Mémoire de DESS, Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Randriamahatana, F. 2011.** Caractéristiques morpho-métriques de la chèvre de la race locale malgache destinée à l'abattage suivant le sexe. Mémoire de Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Randriamalala, H. & Liu, Z. 2010.** Rosewood of Madagascar: Between democracy and conservation. *Madagascar Conservation Development*, 5(1): 11-22.
- Randriamboavonjy, T. 2010.** Utilisation et conservation durable des espèces d'igname (*Dioscorea* sp.) du Corridor Fandriana - Vondrozo Fianarantsoa. Dans *Les ignames malgaches, une ressource à préserver et à valoriser*, eds. S.Tostain & F. Rejo-Fienena, pp. 128-136. Actes du Colloque de Toliara, Madagascar, 29-31 juillet 2009, Toliara.
- Randriamiharisoa, L. O. 2012.** Effets de bordure et de la piste de transhumance sur la communauté aviaire du Parc National de Tsimamapetsotsa. Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies, Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Randrianantoandro, C. & Hobinjatovo, T. 2011.** New observations of Blanc's dwarf gecko (*Lygodactylus blancae* Pasteur, 1995) from the central highlands of Madagascar. *Herpetology Notes*, 4: 233-237.
- Randrianariveloseheno, A. J. M. 2004.** Système fourrager des caprins dans le Sud de Madagascar : Cas de la région d'Ebelo, Haut Bassin de Vésrant de Mandrare, Amboasary Sud. Thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques, Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Randriantsoa, M. 2013.** Caractéristiques morphométriques des bovins destinés à l'abattage dans le Centre de tuerie de la commune rurale d'Imerintsiatosika. Mémoire de Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Raonintsoa, P., Rakotoarisoa, J. N. & Gräbener, J. 2012.** Etat des lieux de la gouvernance forestière à Madagascar. Rapport non publié. AVG, Antananarivo.
- Raselimanana, A. P. 2013.** Faune herpétologique de la forêt de Beanka, Région Melaky : Richesse biologique, intérêt biogéographique et importance dans la conservation de la

- biodiversité malgache. Dans La forêt de Beanka, Région Melaky, Ouest de Madagascar, eds. S. M. Goodman, L. Gautier & M. J. Raheirilalao. *Malagasy Nature*, 7: 209-224.
- Raselimanana, A. P., Raheirilalao, M. J., Soarimalala, V., Gardner, C. J., Jasper, L. D., Schoeman, M. C. & Goodman, S. M. 2012.** Un premier aperçu de la faune de vertébrés du bush épineux de Salary-Bekodoy, à l'ouest du Parc National de Mikea, Madagascar. *Malagasy Nature*, 6: 1-23.
- Rasoloarison, R. M., Weisrock, D. W., Yoder, A. D., Rakotondravony, D. & Kappeler, P. M. 2013.** Two new species of mouse lemurs (Cheirogaleidae: *Microcebus*) from eastern Madagascar. *International Journal of Primatology*, 34, 455-469.
- Ratsirarson, H., Rafanomezantsoa, J. J & Randriambololona, T. N. 2005.** Invasion d'une fourmi exotique *Technomyrmex albipes* (Hymenoptera, Formicidae) à Tampolo. In Suivi de la biodiversité de la forêt littorale de Tampolo, eds. J. Ratsirarson & S. M. Goodman. *Recherches pour le Développement, Série Sciences Biologiques*, 22 :41-60.
- Ravoahangimalala Ramilijaona, O., Rasoamampionona Raminosoa, N., Razanabolana Rasamy, J., Andriamaro, L. & Randianasolo, H. 2007.** Les écrevisses de Madagascar. *Recherche pour le Développement. Série Sciences Biologiques*, 25.
- Razafimahatratra, B., Razafimanjato, G., & Thorstrom, R. 2010.** A new locality for the endangered day gecko *Phelsuma klemmeri* from western Madagascar. *Herpetology Notes*, 3: 197-199.
- Razafindrakoto, Y. 2010.** Suivi des populations de cétacés depuis les plateformes d'observations des baleines dans les zones maritimes de Sainte Marie, d'Ifaty et de la Baie de Salary. Rapport non publié. Association Cétamada, Antananarivo.
- Razafindrakoto, Y. 2013.** Conservation des ressources naturelles du Parc Marin de Nosy Hara : Les efforts entrepris par la Conservation Centrée sur les Communautés (C3), 2009 – 2013. Rapport non publié, Antananarivo.
- Razafindrakoto, Y. & MEF. 2012.** Evolution, status, and impacts of fisheries interactions on dugong population in the coastal waters of Madagascar. Final Report prepared for the Convention on Migratory Species of Wild Animals, Antananarivo.
- Razafindrasetra, N. N. 2011.** Caractéristiques morpho-métriques des caprins destinés à la consommation de la Ville d'Antananarivo Madagascar selon leur origine. Mémoire de Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Razafindratsita, V. & Zack, S. 2009.** Frugivory and facilitation of seed germination by the velvet asity, *Philepitta castanea* (Müller, 1776), in the rainforest understory of Ranomafana National Park, Madagascar. *Malagasy Nature*, 2: 154-159.

- Razafindratsito Andriantsitohaina, P. 2011.** Etudes morpho-métriques des caprins chez les caprins de race locale malagasy : cas des 5 abattoirs sis à Antananarivo. Mémoire de Fin d'Etudes. Université d'Antananarivo, Antananarivo.
- Reed, S. K., Cumberland, N. 2006.** *Foza raimundi*, a new genus and species of potamonautid freshwater crab (Crustacea: Decapoda: Potamoidea) from western Madagascar. *Proceeding of The Biological Society of Washington*, 119(1): 55-66.
- République de Madagascar. 2007.** Madagascar Action Plan (MAP). Antananarivo. http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Madagascar/PRSP/Madagascar_PRSP_Francais.pdf
- Réseau International Formation Agricole et Rurale (FAR).** Fiche pays : Madagascar.
- Robinson, G. & Pascal B. 2009.** From hatchery to community: Madagascar's first village-based holothurian mariculture programme. *SPC Beche-de-mer Information Bulletin*, 29: 38-43.
- Roger, E. 2011a.** Quelques plantes fréquentes ou remarquables de la Station forestière à usage multiple d'Antrema (Site bio-culturel d'Antrema). Rapport non publié. Département de Biologie et d'Ecologie Végétale, Antananarivo.
- Roger, E. 2011b.** Parc National n°1 de la Montagne d'Ambre. Paysage et richesses naturelles. Flash sur les Aires Protégées de Madagascar. Rapport non publié. Département de Biologie et Ecologie Végétales, Antananarivo.
- Roger, E., Razakanirina, H., Rakotondrazafy, H. & Ramahaleo, T. 2012.** Vulnérabilité des mangroves de la côte Ouest de Madagascar au changement climatique : Cas des écosystèmes de mangroves de Belo sur Tsiribihina et de Masoarivo. Rapport non publié. DBEV & WWF MWIOPO, Antananarivo.
- Roux, J. 1929.** Contribution à l'étude de la faune de Madagascar : Atyidae. Crustacea III. *Faune des Colonies Françaises*, 3: 293-319.
- Schwitzer, C., Mittermeier, R. A., Davies, N., Johnson, S., Ratsimbazafy, J., Razafindramanana, J., Louis Jr., E. E. & Rajaobelina, S. 2013.** *Lemurs of Madagascar: A strategy for their conservation 2013–2016*. IUCN SSC Primate Specialist Group, Bristol Conservation and Science Foundation & Conservation International. Bristol.
- Schwitzer, C., Mittermeier, R. A., Johnson, S. E., Donati, G., Irwin, M., Peacock, H., J. Ratsimbazafy, J. H., Razafindramanana, J., Louis Jr., E. E., Chikhi, L., Colquhoun, I. C., Tinsman, J., Dolch, R., LaFleur, M., Nash, S. Patel, E., Randrianambinina, B., Rasolofoharivelo, T., & Wright, P.C. In press.** Local management and ecotourism key to avert lemur extinction crisis. *Science*.

- Shellard, T. 2013.** Time to embrace integration, *International Lifestyle Magazine*. Available at <http://www.blueventures.org/images/articles/news/inthemedial/internationallifestylemagazinehighres.pdf>
- Short, J. W. & Doumenq, E. 2003.** Atyidae and Palaemonidae, Freshwater Shrimps In *The natural history of Madagascar*, eds. S.M. Goodman & Benstead, pp. 603-608. The University of Chicago Press, Chicago.
- Sinclair, I. & Langrand, O. 2013.** *Birds of the Indian Ocean islands*. Struik Publishers, Cape Town.
- Soarimalala & Goodman, 2011.** Les Petits mammifères de Madagascar. Association Vahatra, Antananarivo.
- Taylor, M. 2013.** The women are waiting: Conservation through reproductive health provision. *Population Matters Magazine*, 22: 12.
- Tianarisoa, T. 2010.** L'Expédition sur la faune et la flore marines dans le Grand sud malgache. 16-17.
- UICN. 1996.** *L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*. Editions Jean Pierre de Monza, Paris.
- UICN. 2013.** Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 February 2014.
- Van Canneyt, O., Ghislain, D., Laran, S., Ridoux, V. & Watremez, P. 2010.** Distribution et abondance de la mégafaune marine dans le Sud-ouest de l'Océan Indien tropical. Unpublished Report to the Agence des Aires Marines protégées.
- Van Der Elst, R. (ed.). 2012.** Mainstreaming biodiversity in fisheries management: A retrospective analysis of existing data on vulnerable organisms in the South west Indian Ocean. A specialist report prepared for SWIOFP. Oceanic research Institute, Durban.
- Vences, M., Kosuch, J., Rödel, M.-O., Lötters, S., Channing, A., Glaw, F. & Böhme, W. 2004.** Phylogeography of *Ptychadena mascareniensis* suggests transoceanic dispersal in a widespread African- Malagasy frog lineage. *Journal of Biogeography*, 31: 593-601.
- Vences, M., Köhler, J., Vieites, D. R. & Glaw, F. 2011.** Molecular and bioacoustic differentiation of deep conspecific lineages of the Malagasy treefrogs *Boophis tampoka* and *B. luteus*. *Herpetology Notes*, 4: 239-246.
- Wilmé, L., Goodman, S. M. & Ganzhorn, J. U. 2006.** Biogeographic evolution of Madagascar's microendemic biota. *Science*, 312: 1063-1065.
- Zhao, C., Sun, H., Tong, X. & Qi Y. 2003.** An antitumor lectin from the edible mushroom *Agrocybe aegerita*. *Biochemistry Journal*, 374: 321-327.

WEB

www.agriculture.gov.mg

<http://www.asclme.org/>

<http://www.conservation.org/global/madagascar/initiatives/pages/team.aspx>

<http://www.cbd.int>

<http://www.ioseaturtles.org/>

<http://www.madagascar.ird.fr/>

<http://www.ioseaturtles.org/index.php>

[http://31.222.186.27/moodle/pluginfile.php/791/mod_resource/content/3/Brochure ISLANDS
_fr_finale_2013.pdf](http://31.222.186.27/moodle/pluginfile.php/791/mod_resource/content/3/Brochure_ISLANDS_fr_finale_2013.pdf)

<http://www.ramsar.org>

<http://www.seaturtle.org/mtn/archives/mtn106/mtn106p7.shtml>

<http://www.objectifmada.org/index.php/presentation/biodiversite-en-danger>

[http://www.fondation-nicolas-hulot.org/extras/dossiers-pedagogiques/biodiversite/perte-
biodiversite.php](http://www.fondation-nicolas-hulot.org/extras/dossiers-pedagogiques/biodiversite/perte-biodiversite.php)

http://wwf.panda.org/fr/wwf_action_zones/madagascar_nature/

SOURCES DIVERSES

Bureau de Coordination UNESCO. Plan d'action de sauvegarde du Savoir faire du travail du bois Zafimaniry.

CEPF, 2013

IOSEA Madagascar National Report.

Plan d'Action Nationale Genre et Développement, janvier 2004.

Politique Nationale de la Population.

Politique Nationale pour la Promotion de la Femme, octobre 2000

Protection Sociale et Gestion des risques, juillet 2006.

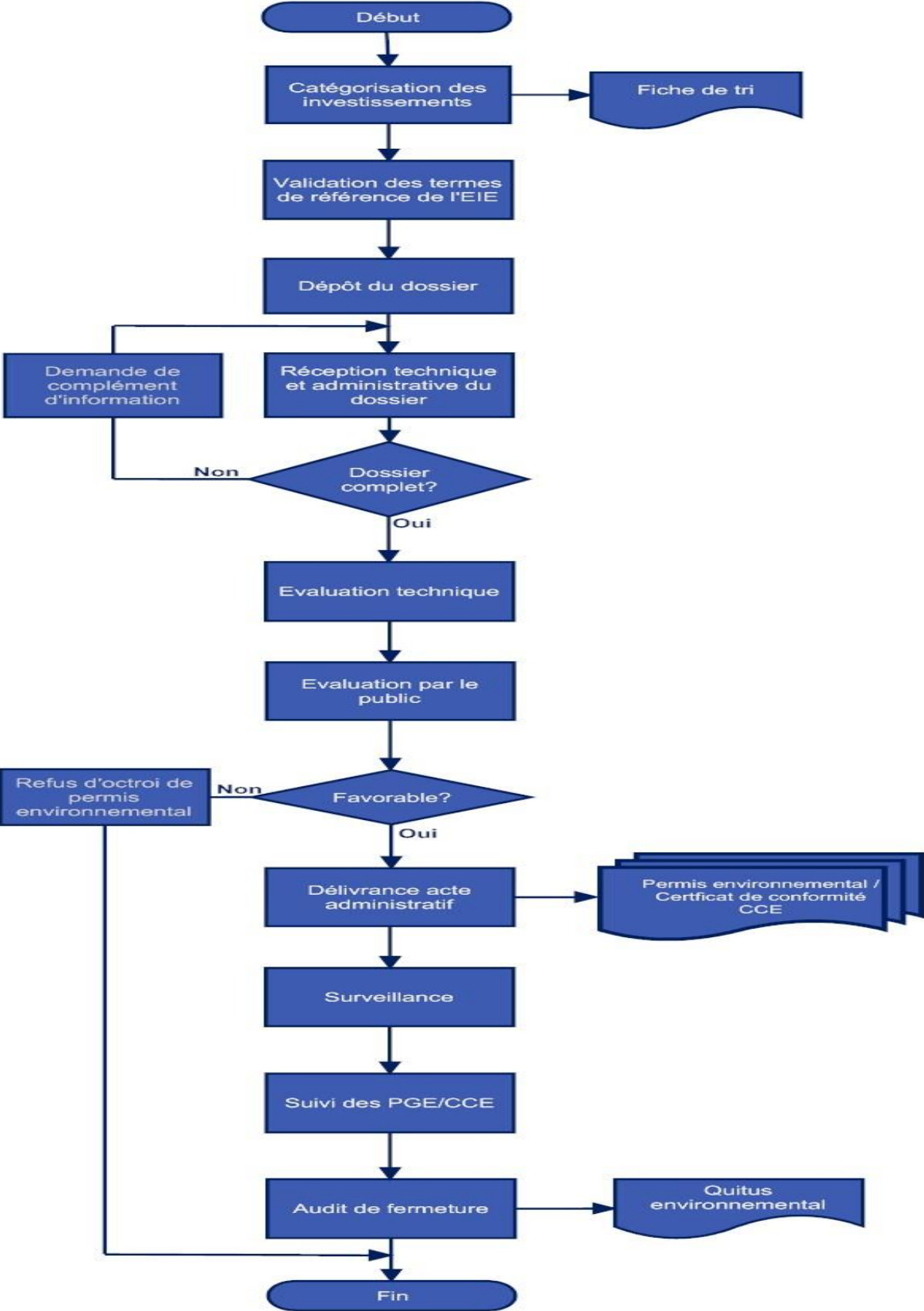
Rapport intérimaire national sur la mise en œuvre du plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

REEM, 2012.

Stratégie de gestion des risques et Protection Sociale, mai 2005.

ANNEXES

ANNEXE 10 : Processus MECIE



ANNEXE 11 : Liste des 122 Aires Protégées de Madagascar

n°	Nom du site	Catégorie	Catégorie IUCN	Superficie	Gestionnaire actuel	Création	Observation
1	Agnakatrika	Reserve de Ressources Naturelles	VI	780,00	MBG	Décret n°2015-794 du 28 avril 2015	
2	Agnalazaha	Reserve de Ressources Naturelles	VI	2 745,15	MBG	Décret n°2015-767 du 28 avril 2015	
3	Allée des Baobabs	Monument Naturel	III	320,00	FANAMBY	Décret n°2015-760 du 28 avril 2015	
4	Ambararata Londa	-	-	10 284,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
5	Ambatoatsinana	Paysage Harmonieux Protégée	V	1 365,00	QMM	Décret n°2015-778 du 28 avril 2015	
6	Ambatofotsy	Paysage Harmonieux Protégée	V	1 175,31	MAVOA	Décret n°2015-724 du 21 avril 2015	
7	Ambatotsirongorongo	-	-	1 033,00	-	Décret n°2015-792 du 28 avril 2015	
8	Ambatovaky	Reserve Spéciale	IV	78 139,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le décret n°2015-782 du 28 avril 2015	Créée depuis le 28.10.58
9	Ambodivahibe	Paysage Harmonieux Protégée	V	39 794,00	CI	Décret n°2015-753 du 28 avril 2015	
10	Ambohidray	-	-	1 241,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
11	Ambohijanahary	Reserve Speciale	IV	24 750,00	-	Créée depuis le 28 octobre 1958	
12	Ambohitantely	Reserve Speciale	IV	5 600,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le decret n° 2015-731 du 21 avril 2015	Créée depuis le 12.02.82
13	Ambohit'Antsingy Montagne des Français	Paysage Harmonieux Protégée	V	6 049,00	SAGE	Ddécret n°2015-780 du 28 avril 2015	
14	Amoron'i Onilahy	Paysage Harmonieux Protégée	V	100 482,00	WWF	Décret n°2015-788 du 28 avril 2015	
15	Ampananganandehibe- Behasina	Paysage Harmonieux Protégée	V	579,70	MAVOA	Décret n°2015-749 du 28 avril 2015	
16	Ampasindava	Paysage Harmonieux Protégée	V	91 790,00	MBG	Décret n°2015-769 du 28 avril 2015	
17	Ampotaka Ankorabe	Paysage Harmonieux Protégée	V	96,82	MAVOA	Décret n°2015-726 du 21 avril 2015	
18	Analabe Betanatanana	Reserve de Ressources Naturelles	VI	434,70		Décret n°2015-751 du 28 avril 2015	

19	Analalava	Reserve de Ressources Naturelles	VI	471,60	MBG	Décret n°2015-750 du 28 avril 2015	
20	Analalava	Reserve Special	IV	229,00	MBG	Décret n°2015-765 du 28 avril 2015	
21	Analamazaotra	Parc National	II	874,00	MNP	Créé le 21 juin 1970	
22	Analamerana	Parc National	IV	34 700,00	MNP	Changement de limite et statut en 2015 , auparavant RS , actuellement PN sous le décret n° 2015-732 du 21 avril 2015	Créé depuis le 20.02.56
23	Andohahela	Parc National	II	76 140,00	MNP	Changement limite en 2015 sous le n° décret 2015-785 du 28 avril 2015	Créé depuis le 07.08.07
24	Andrafiarena Andavakoera	Paysage Harmonieux Protégée	V	73 319,00	FANAMBY	Décret n°2015-761 du 28 avril 2015	
25	Andranomena	Reserve Spéciale	IV	6 420,00	MNP	Créé le 28 octobre 1958	
26	Andreba	Paysage Harmonieux Protégée	V	39,20	WCS	Décret n°2015-791 du 28 avril 2015	
27	Andringitra	Parc National	II	31 160,00	MNP	Créé le 19 octobre 1998	
28	Angavo	-	-	42 760,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
29	Anjanaharibe-Sud	Reserve Spéciale	IV	26 903,00	MNP	Créée le 28 octobre 1958	
30	Ankarabolava	Reserve de Ressources Naturelles	VI	773,00	MBG	Décret n°2015-793 du 28 avril 2015	
31	Ankarafantsika	Parc National	II	136 513,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le n° décret 2015-730 du 21 avril 2015	Créé depuis le 07.08.02
32	Ankarana	Reserve Spéciale	IV	18 225,00		Changement de limite en 2015 sous le décret n° 2015-729 du 21 avril 2015	Créé depuis le 20.02.56
33	Ankarea	Paysage Harmonieux Protégée	V	135 556,00	WCS	Décret n°2015 -721 du 21 avril 2015	
34	Ankivonjy	Paysage Harmonieux Protégée	V	139 409,50	WCS	Décret n°2015 -722 du 21 avril 2015	
35	Ankodida	Paysage Harmonieux Protégée	V	11 048,00	WWF	Décret n°2015-787 du 28 avril 2015	
36	Baie de Baly	Parc National	II	57 418,00	MNP	Créé le 18 décembre 1997	
37	Beanka	Paysage Harmonieux Protégées	V	17 000,00	BCM	Décret n°2015-727 du 21 avril 2015	
38	Behara Tranomaro	-	-	95 588,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	

39	Bemara	Parc National	II	157 710,00	MNP	Changement de statut en 2011 auparavant PN et RNI , actuellement PN	Créé depuis le 07.08.97
40	Bemarivo	Reserve Spéciale	IV	11 570,00	-	Créée le 10 septembre 1956	
41	Betampona	Reserve Naturelle Intégrale	I	2 228,00	MNP	Créée le 31 décembre 1997	
42	Beza Mahafaly	Reserve Spéciale	IV	4 200,00	MNP	Créée le 04 juin 1986	
43	Bombetoka Beloboka	-	-	71 943,00	DELIC	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
44	Bora	Reserve Spéciale	IV	4 841,00	-	Créé le 20 février 1956	
45	Cap Sainte Marie	Reserve Spéciale	IV	3 610,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le décret n° 462015-733 du 21 avril 2015	Créé depuis le 24.10.62
46	Complexe Anjozorobe Angavo	Paysage Harmonieux Protégée	V	41 100,00	FANAMBY	Décret n°2015-763 du 28 avril 2015	
47	Complexe Lac Forêt Ambondro	Paysage Harmonieux Protégée	V	6 133,35	DURELL	Ddécret n°2015-758 du 28 avril 2015	
48	Complexe Tsimembo Manambolomaty	Paysage Harmonieux Protégée	V	62 745,00	TPF	Décret n°2015 -715 du 21 avril 2015	
49	Complexe Zones Humides Mahavavy Kinkony	Paysage Harmonieux Protégée	V	302 000,00	ASITY	Décret n°2015 -718 du 21 avril 2015	
50	Complexe Zones Humides Mangoky Ihotry	Paysage Harmonieux Protégée	V	426 146,00	ASITY	Décret n°2015 -719 du 21 avril 2015	
51	Corridor Ankeniheny Zahamena	Reserve de Ressources Naturelles	VI	369 266,00	CI	Décret n°2015-754 du 28 avril 2015	
52	Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo	Paysage Harmonieux Protégée	V	314 186,00	CI	Décret n°2015-755 du 28 avril 2015	
53	Corridor Forestier Bongolava	-	-	60 589,00	-	Décret n°2015-790 du 28 avril 2015	
54	Forêt Naturelle de Petriky	Paysage Harmonieux Protégée	V	300,00	QMM	Décret n°2015-777 du 28 avril 2015	
55	Forêt Naturelle de Tsitongambarika	Reserve de Ressources Naturelles	VI	58 597,00	ASITY	Décret n°2015 -720 du 21 avril 2015	

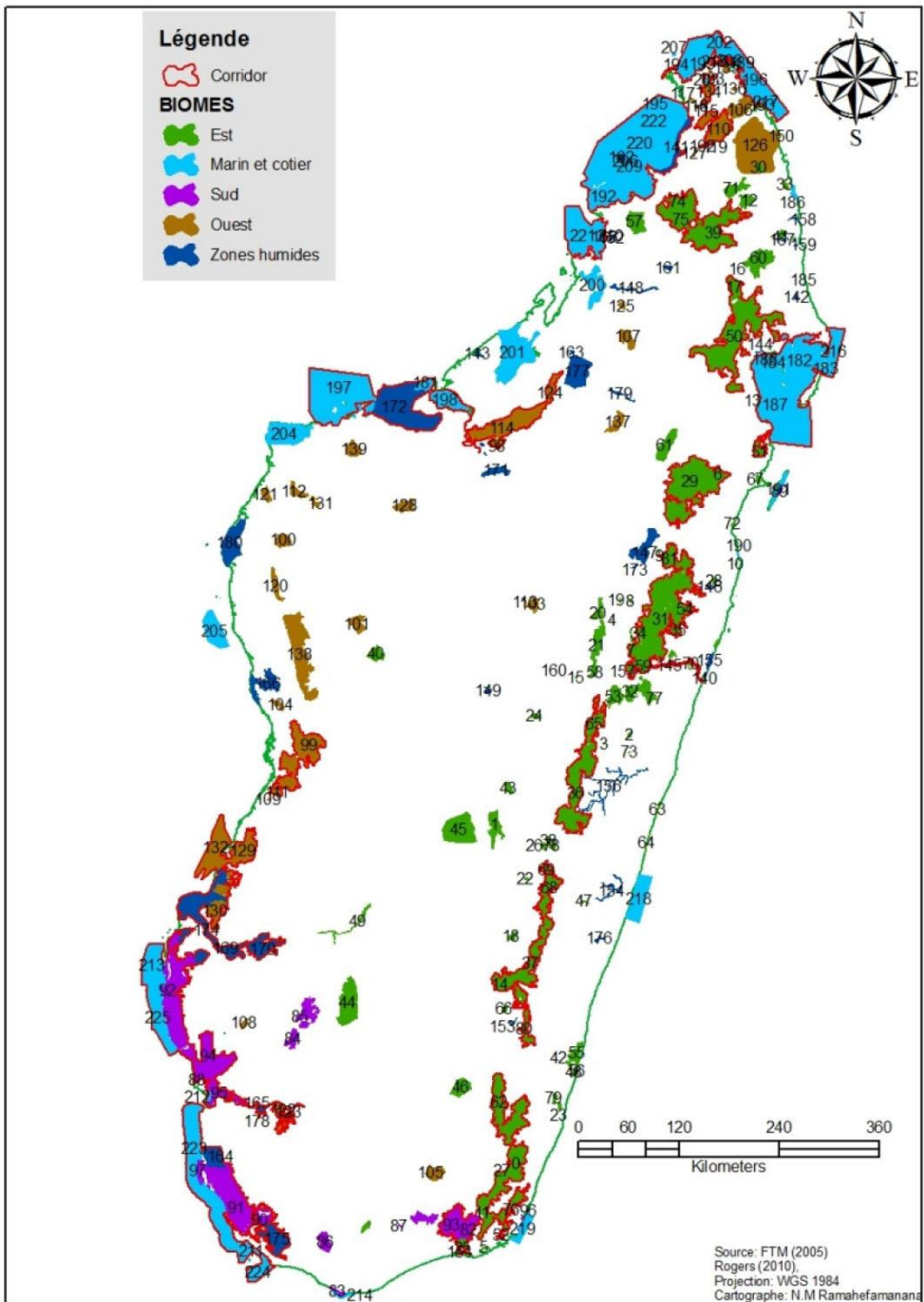
56	Forêt Sacrée Alandraza Analavelo	Monument Naturel	III	4 487,00	MBG	Décret n°2015-766 du 28 avril 2015	
57	Galoko Kalobinono	Paysage Harmonieux Protégée	V	74 205,00	MBG	Décret n°2015-770 du 28 avril 2015	
58	Iles Radama/Sahamalaza	Parc National	II	26 035,00		Décret N°2007/247 du 19/03/07	
59	Isalo	Parc National	II	81 540,00	MNP	Créé depuis le 19 juillet 1962	
60	Kalambatritra	Reserve Spéciale	IV	28 255,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le décret n° 2015-734 du 21 avril 2015	Créé depuis le 24.04.59
61	Kasijy	Reserve Spéciale	IV	19 800,00	-	Créé le 10 septembre 1956	
62	Kirindy - Mitea	Parc National	II	156 350,00	MNP	Changement limite en 2015 sous le décret 2015-735 du 21 avril 2015	Créé depuis le 18.12.97
63	Lac Alaotra	Paysage Harmonieux Protégée	V	46 432,16	DURRELL	Décret n°2015-756 du 28 avril 2015	
64	Lokobe	Parc National	II	862,00		Décret n°2011 - 499 du 06 juillet 2011, anciennement RNI	
65	Loky Manambato	Paysage Harmonieux Protégée	V	250 000,00	FANAMBY	Décret n°2015-759 du 28 avril 2015	
66	Mahialambo	Paysage Harmonieux Protégée	V	302,00	MAVOA	Décret n°2015-748 du 28 avril 2015	
67	Makira	Parc Naturel	II	372 470,00	WCS	Décret n°2012-641 du 19 juin 2012	
68	Makirovana tsihomanaomby	Reserve de Ressources Naturelles	VI	3 398,00	MBG	Décret n°2015-768 du 28 avril 2015	
69	Mananara-Nord	Parc National	II	23 000,00	MNP	Créé le 25 juillet 1989	
70	Mandena	Paysage Harmonieux Protégée	V	430,00	QMM	Décret n°2015-779 du 28 avril 2015	
71	Mandrozo	Paysage Harmonieux Protégée	V	15 145,00	TPF	Décret n°2015 -714 du 21 avril 2015	
72	Mangabe-Ranomena-Sahasarotra	Reserve de Ressources Naturelles	VI	27 346,00	MAVOA	Décret n°2015-725 du 21 avril 2015	
73	Mangerivola	Reserve Spéciale	IV	11 900,00	MNP	Créé le 28 octobre 1958	
74	Maningoza	Reserve Spéciale	IV	7 900,00	-	Créé le 20 février 1956	
75	Manjakatempo Ankaratra	Reserve de Ressources Naturelles	VI	8 130,00	VIF	Décret n°2015 -711 du 21 avril 2015	

76	Manombo	Reserve Spéciale	IV	5 320,00	MNP	Créé depuis le 05 decembre 1962	
77	Manongarivo	Reserve Spéciale	IV	51 567,90	MNP	Créé depuis le 20 fevrier 1956	
78	Mantadia	Parc National	II	10 000,00	MNP	Changement de limite le 07 aout 2002	
79	Marojejy	Parc National	II	60 050,00	MNP	Créé le 19 mai 1998	
80	Marolambo	Parc National	II	95 063,00	MNP	Décret n°2015 -716 du 21 avril 2015	
81	Maromizaha	Reserve de Ressources Naturelles	VI	1 880,00	GERP	Décret n°2015-783 du 28 avril 2015	
82	Marotandrano	Reserve Spéciale	IV	42 200,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le décret n° 2015-784 du 28 avril 2015	Créé depuis le 20.02.56
83	Masoala	Parc National	II	230 000,00	MNP	Créé le 02 mars 1997	
84	Massif d'Ibity	Paysage Harmonieux Protégée	V	6 136,00	MBG	Décret n°2015-772 du 28 avril 2015	
85	Massif d'Itremo	Paysage Harmonieux Protégée	V	24 788,00	RBG KEW	Décret n°2015 -713 du 21 avril 2015	
86	Menabe Antimena	Paysage Harmonieux Protégée	V	210 312,00	FANAMBY	Décret n°2015-762 du 28 avril 2015	
87	Midongy du Sud	Parc National	II	192 198,00	MNP	Créé le 18 décembre 1997	
88	Mikea	Parc National	II	184 630,00	MNP	Décret n°2011 - 499 du 06 juillet 2011	
89	Montagne d'Ambre/Forêt d'Ambre	Parc National	II	30 538,00	MNP	changement limite en 2015 auparavant PN et RS Forêt d'Ambre, actuellement PN sous le n° décret 2015-776 du 28 avril 2015	Créé depuis le 28.10.58
90	Nord Ifotaky	Paysage Harmonieux Protégée	V	22 288,00	WWF	Décret n°2015-786 du 28 avril 2015	
91	Nosy Antsoha	Paysage Harmonieux Protégée	V	28,47	Lemuria Land	Décret n°2015-764 du 28 avril 2015	
92	Nosy Hara	Parc National	II	125 471,00	MNP	Décret n°2011 - 499 du 06 juillet 2011	
93	Nosy Mangabe	Reserve Spéciale	IV	729,00	MNP	Créé le 14 décembre 1965	
94	Nosy Tanikely	Parc National	II	180,00	MNP	Décret n°2011 - 499 du 06 juillet 2011	
95	Nosy Ve Androka	Parc National	II	91 445,00	MNP	Décret n°2015 -717 du 21 avril 2015	
96	Oronjia	Paysage Harmonieux Protégée	V	1 648,00	MBG	Décret n°2015-771 du 28 avril 2015	

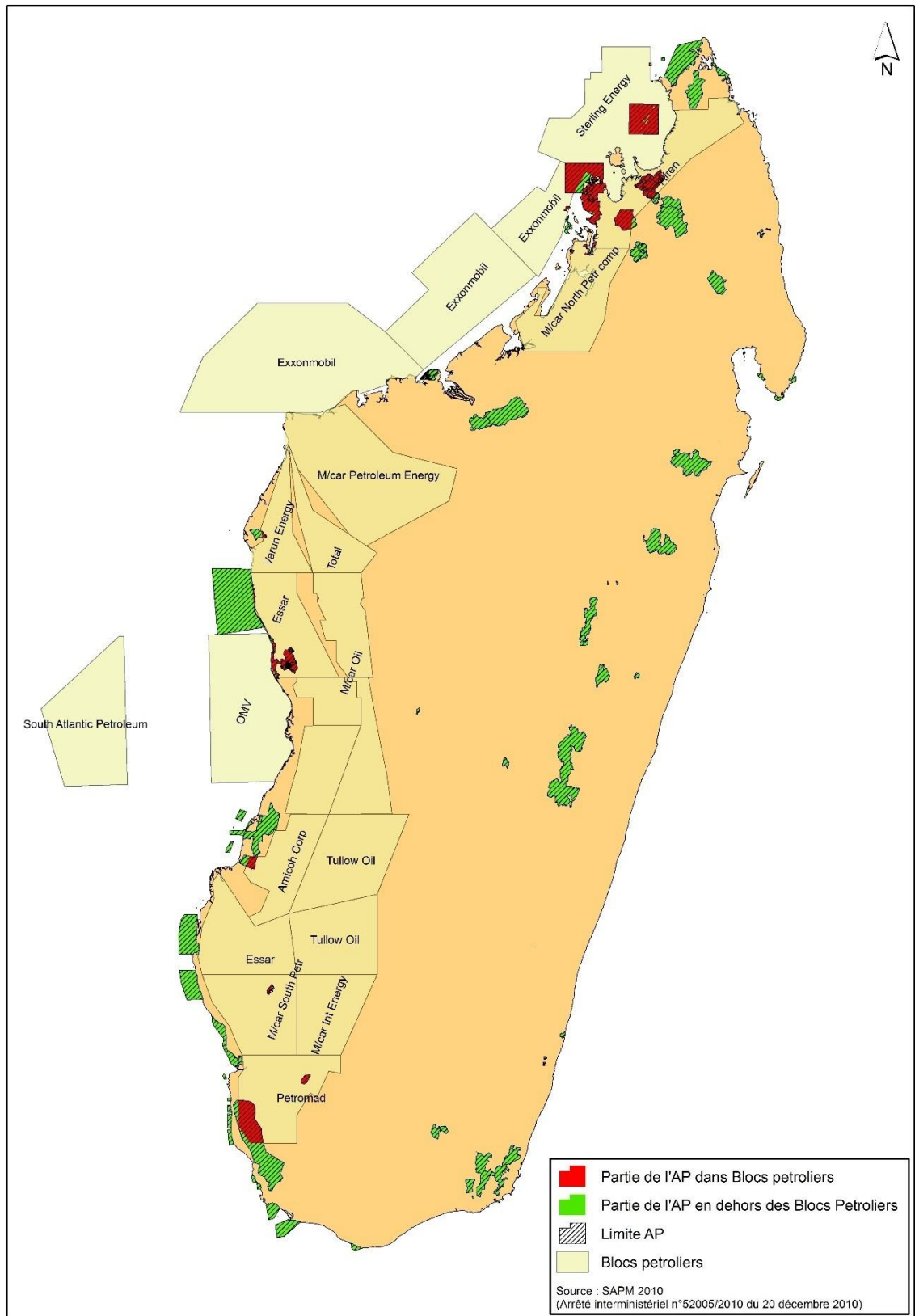
97	Paysage Harmonieux Protégées Bemanevika	Paysage Harmonieux Protégées	V	35 605,00	TPF	Décret n°2015-782 du 28 avril 2015	
98	Paysage Harmonieux Protégées COMATSA SUD	Paysage Harmonieux Protégées COMATSA SUD	V	80 204,00	WWF	Décret n°2015-782 du 28 avril 2015	
99	Pic d'Ivohibe	Reserve Spéciale	IV	3 453,00	MNP	Changement de statut et limite en 2015 , auparavant RS , actuellement PN sous le décret n° 2015-775 du 28 avril 2015	Créé depuis le 16.09.64
100	Ranobe Bay	-	-	42 404,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
101	Ranobe PK32	-	-	168 500,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
102	Ranomafana	Parc National	II	41 601,00	MNP	créé le 27 mai 1991	
103	Reserve de Ressources Naturelle Corridor Marojejy Anjanaharibe Sud, Tsaratanàna, NORD(COMATSA NORD)	Reserve de Ressources Naturelle	VI	237 083,00	WWF	Décret n°2015-782 du 28 avril 2015	
104	Reserve de Ressources Naturelle Mahimborondro	Reserve de Ressources Naturelle	VI	75 163,00	TPF	Décret n°2015-782 du 28 avril 2015	
105	Reserve deTampolo	Paysage Harmonieux Protégée	V	675,00	CI ex ESSA FORET	Décret n°2015-789 du 28 avril 2015	
106	Reserve spécial Pointe à larrée	Reserve Spécial	IV	770,00	MBG	Décret n°2015-773 du 28 avril 2015	
107	Rivière Nosivolo	Paysage Harmonieux Protégée	V	9 656,92	DURRELL	Décret n°2015-757 du 28 avril 2015	
108	Sahafina	Paysage Harmonieux Protégées	VI	2 400,00	BCM	Décret n°2015-728 du 21 avril 2015	
109	Site Bioculturel d'Antrema	Reserve de Ressources Naturelles	VI	20 620,00	MUSEUM	Décret n°2015 -712 du 21 avril 2015	
110	Soariake	Reserve de Ressources Naturelles	VI	38 293,00	WCS	Décret n°2015 -723 du 21 avril 2015	
111	Sud Ouest Ifotaky	-	-	57 062,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
112	T. Analamaitso	Reserve Spéciale	IV	17 150,00	-	Créé le 28 octobre 1958	

113	Torotorofotsy	-		9 764,00	ASITY	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
114	Tsaratana	Parc National	II	109 060,00	MNP	Changement de statut en 2011 auparavant RNI, actuellement PN	créé depuis le 31.12.97
115	Tsimanampesotsa	Parc National	II	202 525,00	MNP	Changement de limite en 2015 sous le n° décret 2015-736 du 21 avril 2015	créé depuis le 07.08.03
116	Tsingy de Namoroka	Parc National	II	22 227,00	MNP	Créé le 07 aout 04	
117	Tsinjoriake	Paysage Harmonieux Protégée	V	5 484,00	GIZ	Décret n°2015-781 du 28 avril 2015	
118	Velondriake	Paysage Harmonieux Protégée	V	63 985,00	Blue Ventures	Décret n°2015-752 du 28 avril 2015	
119	Vohidava-Betsamamilaho	Reserve de Ressources Naturelles	VI	18 169,00	MBG	Décret n°2015-774 du 28 avril 2015	
120	Vohidefo	-	-	5 056,00	-	Décret n°2015-808 du 5 mai 2015	
121	Zahamena	Parc National	II	65 935,00	MNP	Changement de statut en 2015, auparavant RNI et PN , actuellement PN sous le n° décret 2015-737 du 21 avril 2015	Créé depuis le 07.08.97
122	Zombitse Vohibasia	Parc National	II	36 852,00	MNP	Créé le 18 decmbre 1997	

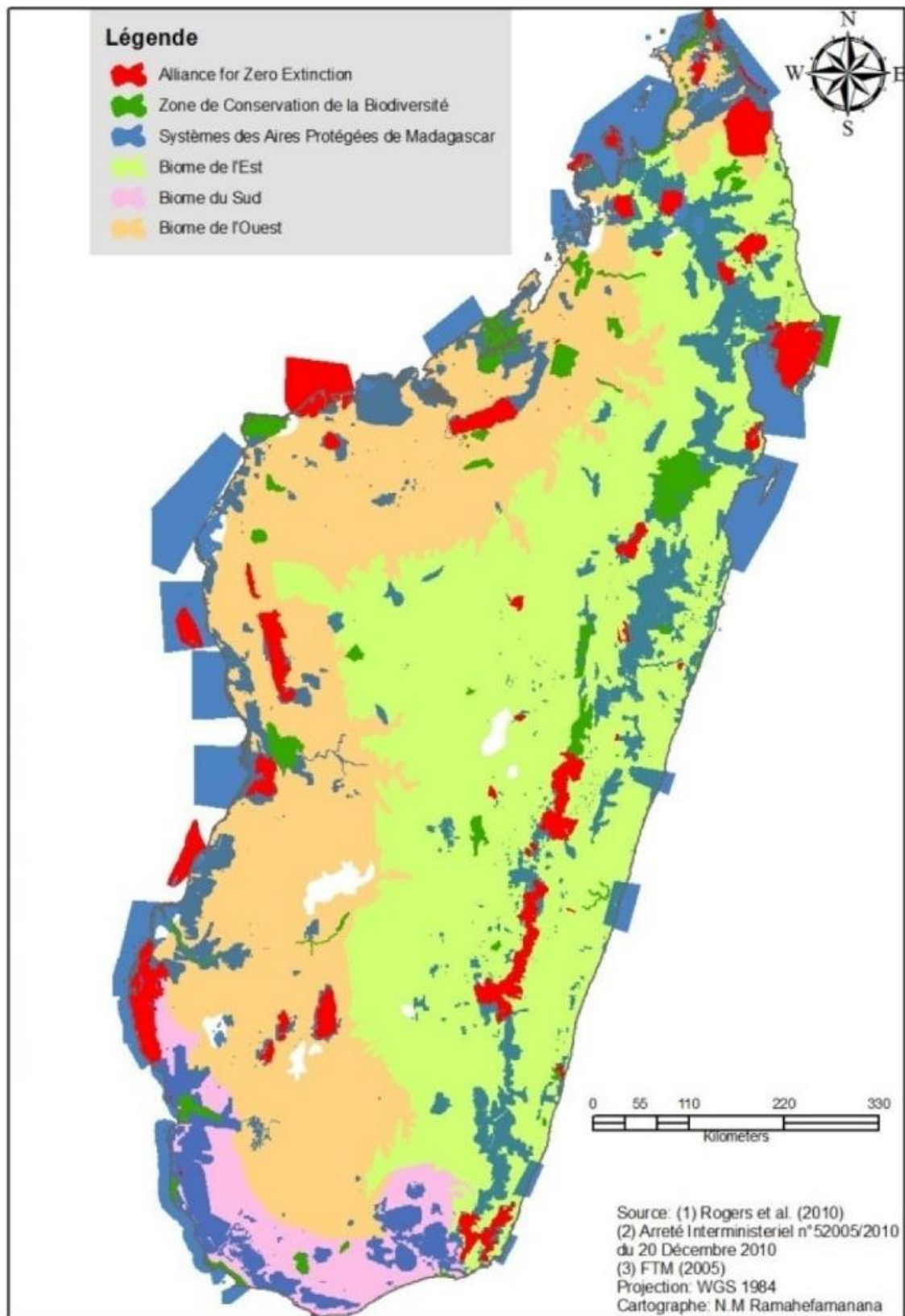
ANNEXE 13 : Les corridors hotspots de Madagascar



ANNEXE 14 : Cartographie de superposition des Aires Protégées et blocs pétroliers



ANNEXE 15 : Zones de Conservation de la Biodiversité et Alliance for Zero Extinction 2013



ANNEXE 16 : Zones prioritaires pour l'adaptation des espèces en vue de la restauration

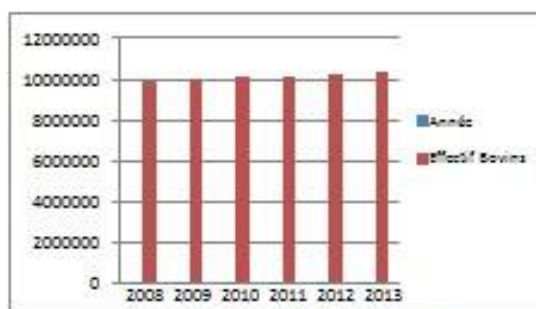


ANNEXE 17 : Production agricole à Madagascar de 2005-2008

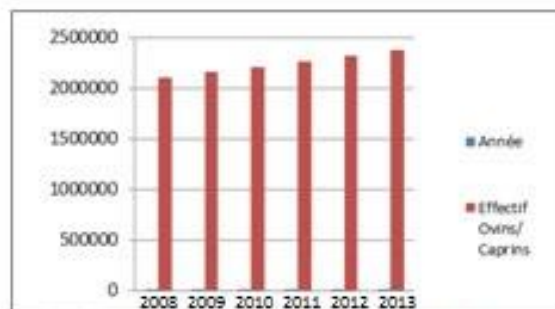
Culture	2005	2006	2007	2008
Arachide en coque	60 681	60 125	60 145	59 855
Cacao en fève	6 462	6 465	6 465	6 465
Café marchand	55 382	55 655	57 750	60 100
Canne à sucre	531 340	495 860	480 525	474 440
Girofle clou	9 817	11 665	14 030	17 115
Haricot grain sec	78 061	78 990	79 505	80 485
Letchis	169 519	169 525	175 725	183 340
Maïs grain sec	390 901	394 735	453 385	542 835
Manioc frais	2 963 944	2 982 485	2 993 585	3 021 080
Paddy	339 245	3 487 930	3 595 755	3 914 175
Patate douce	878 520	885 430	894 555	902 665
Pois du cap	16 901	16 650	16 680	16 680
Poivre noir sec	1 311	1 690	2 915	5 455
Pomme de terre	213 654	215 625	216 620	219 630
Tabac	1 699	1 848	2 117	2 087
Thé sec	351	353	374	246
Vanille verte	7 889	6 700	5 825	5 280

Source : Service des Statistiques Agricoles / DSEC

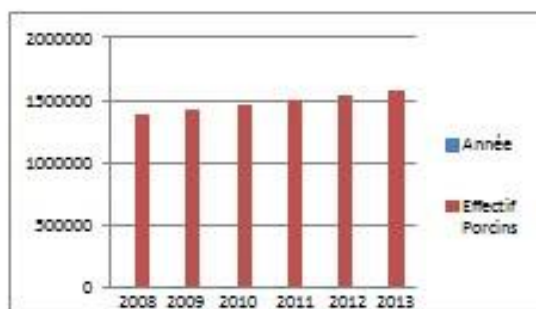
ANNEXE 18 : Evolution des élevages bovins, caprins, porcins et volailles de 2010 à 2013



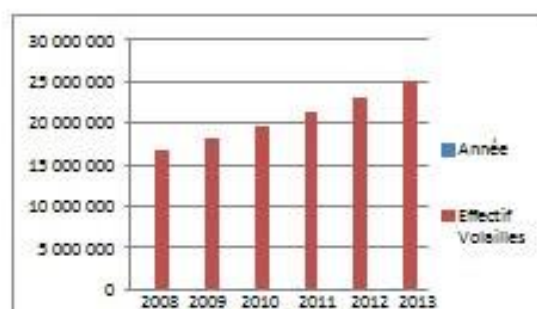
Effectif des bovins de 2008 - 2013



Effectif des Ovins et Caprins de 2008 - 2013



Effectif des Porcins de 2008 - 2013



Effectif des volailles de 2008 - 2013

Source : *MioElx*, DRA (2014)

